IAM
montpellier

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES
AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES

16 SEP. 1988

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER
BIBLIOTHÈQUE

7F/T
I3
ONi
1986

CULTURES VIVRIERES - CULTURES DE RENTE
CAS DES ZONES COTONNIERES AU TOGO

PAR MAWUENA KOKOUVI ONI

Collection
Thèses M.Sc.
Juillet 1986

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN
DE MONTPELLIER
3191 Route de Mende
34060 MONTPELLIER CEDEX Tél.(67)63 28 80

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES
AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES

cI900602

7F/T
I3
ONI
1986

CULTURES VIVRIERES - CULTURES DE RENTE
CAS DES ZONES COTONNIERES AU TOGO

PAR MAWUENA KOKOUVI ONI

CIHEAM-IAMM/Centre Doc.
5800

Collection
Thèses M.Sc.
Juillet 1986

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN
DE MONTPELLIER
3191 Route de Mende
34060 MONTPELLIER CEDEX Tél.(67)63 28 80

ISBN : 2-85352-074-9

MOTS CLEFS

TOGO :Production agricole- cultures vivrières - culture cotonnière Zones et aires de cultures - cohabitation végétale - Rendement - Main d'oeuvre agricole familiale - Revenu agricole- Devises - Office de commercialisation - Etat - Prix - Marché agricole international.

_____/_____

RESUME DE LA THESE

Pendant que les pouvoirs publics Togolais prônent l'autosuffisance alimentaire dans leur politique de développement, l'essor des cultures de rente destinées à l'exportation prend de plus en plus d'ampleur. Faut-il développer les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières? Les cultures vivrières ne peuvent-elles pas être doublement source d'aliments et de revenus monétaires pour les paysans des zones cotonnières au Togo? Bref, la culture cotonnière est-elle rentable pour les paysans producteurs directs? Enfin, la SO.TO.CO (société Togolaise du Coton) peut-elle encadrer les deux spéculations: cultures vivrières et culture cotonnière? Tel est le thème de notre débat à travers cette thèse.

A V E R T I S S E M E N T

****

Le problème alimentaire est crucial dans les pays en voie de développement, en l'occurrence dans les pays d'Afrique Noire dont le Togo. La campagne agricole vivrière en cours (1986-1987) se révèle déjà catastrophique compte tenu des irrégularités pluviométriques enregistrées jusqu'à la fin du mois de mai 1986.

Le développement des cultures industrielles d'exportation prend de plus en plus d'ampleur dans ces pays qui en général accusent un déficit alimentaire de plus en plus croissant.

Compte tenu de l'importance de ce problème de leurre, qu'est celui de l'auto-suffisance alimentaire, le thème de notre travail a été développé en conséquence.

T A B L E DES M A T I E R E S

**********+

	Page
INTRODUCTION	
I. PROBLEMATIQUE.	1
II. METHODOLOGIE ET DEMARCHE DE TRAVAIL.	8
2.1. Méthodologie .	8
2.1.1. Sur le plan interne.	9
2.1.2. Sur le plan externe.	9
2.2. Démarche.	10
2.2.1. Adoption de certains concepts et théories de développement.	10
2.2.2. Aspect pratique.	10
2.2.3. Zones et plan d'action.	11
PREMIERE PARTIE	
INTRODUCTION.	12
I. ZONES COTONNIERES AU TOGO.	14
1.1. Découpage administratif et aires d'action SOTOCO	15
1.2. Climat et aires de cultures.	19
1.3. Organisations socio-économiques paysannes de ces zones.	24
1.4. La force de travail.	36
1.5. Les lieux de transactions commerciales: les marchés locaux.	37
II. HISTORIQUE DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO.	39
2.1. L'influence de la guerre de sécession (1862-64)	39
2.2. La décision de développer la culture du coton au Togo (mai 1900).	40
2.3. La période post-allemande.	41
2.4. La culture du coton à la deuxième guerre mondiale.	41

TABLE DES MATIERES (suite) : Page

III. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DU COTON. 47

3.1. Des structures coloniales d'encadrement des producteurs de coton à la SO.TO.CO. 47

3.2. Le système d'encadrement SO.TO.CO. 55

DEUXIEME PARTIE : LA CULTURE VIVRIERE: LA LOGIQUE DU SYSTEME DE PRODUCTION PAYSAN FACE A L'ENCADREMENT COTON 71

I. CONSIDERATIONS AGRO-ECOLOGIQUES . 73

II. CONSIDERATIONS SOCIO-ECONOMIQUES 138

III. CONSIDERATIONS SOCIO-POLITIQUES DE LA CULTURE COTONNIERE AU TOGO. 184

TROISIEME PARTIE : REFLEXIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR SUR LES ELEMENTS DU BINOME CULTURE VIVRIERE-COTON. 187

I. QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES ET INSUFFISANCES DANS LA MISE EN OEUVRE DES DEUX PHASES DU PROJET (SO.TO.CO.I et SO.TO.CO.II: 1982-87). 187

1. Difficultés issues des phénomènes agro-climatiques et écologiques. 188

2. Difficultés liées à la logique paysanne de production dans ces zones. 189

3. Difficultés et insuffisances du système d'encadrement SO.TO.CO. 193

4. Difficultés issues des facteurs politico-économiques nationaux et internationaux. 195

II. QUELQUES EFFETS INDUITS PAR LA CULTURE COTONNIERE AU TOGO. 198

III. QUELQUES MOYENS A METTRE EN OEUVRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR UNE MEILLEURE CONTINUATION DE L'ACTION COTONNIERE AU TOGO. 201

1. Mettre un accent sur la recherche. 201

TABLE DES MATIERES (suite): Page

2. Développer les structures rurales. 202

3. Les problèmes relatifs aux récoltes. 203

4. Circuit de commercialisation et système de prix 204

5. Encourager l'investissement en miliau rural. 205

CONCLUSION GENERALE . 207

1. Succès de la culture cotonnière et quasi-stagnation de la production vivrière. 208

2. Effets directs: caractérisés par les transformations des formes d'organisations économiques et sociales et des systèmes de production. 211

3. Les effets indirects ou effets induits par l'action cotonnière. 213

4. Proposition éventuelle pour une valorisation artisanale ou industrielle des céréales locales. 214

LISTE DES TABLEAUX. 218

ANNEXES

I N T R O D U C T I O N

I. PROBLEMATIQUE.

II. METHODOLOGIE ET DEMARCHE DE TRAVAIL.

I. PROBLEMATIQUE

Pendant la période précoloniale, l'agriculture africaine avait pour but essentiel d'assurer l'auto-suffisance alimentaire des populations du continent. Ce rôle était rendu relativement facile par le faible peuplement des pays et l'étendue des territoires, par les modes de vie, les habitudes de l'époque, les structures étatiques et claniques qui régissaient les activités et la vie des peuples d'Afrique dans leur ensemble et dont les togolais ne sont pas épargnés. Cette agriculture dite de subsistance était pratiquée selon les régions, les pays et les climats et axée sur la production de céréales, de racines ou de tubercules, la cueillette et le ramassage. Avec le début de la "période coloniale" et la mise en place des administrations coloniales, nous assistons à une certaine expansion économique.

Cette expansion, qui devait connaître une croissance sensible entre les deux dernières guerres mondiales et cela en dépit de périodes de récession (guerre 14-18; crise économique mondiale de 1930; guerre (39-45) fut rendue possible, en partie, par le développement en Afrique au Sud du Sahara de nombreuses spéculations agricoles qui portent généralement le nom de "cultures de rente" ou cultures industrielles d'exportation.

Cultures de rentre contre cultures vivrières ? Cette question fût depuis longtemps l'objet de nombreuses controverses, mais elle se pose aujourd'hui de façon particulièrement aiguë. La sécheresse qui sévit plus sévèrement que jamais dans plusieurs régions du globe, remet douloureusement le problème à l'ordre du jour.

Faut-il clouer les cultures de rente au pilori ?
Pendant la période coloniale, les zones à "économie moderne"

constituaient des enclaves d'activités agricoles (cultures de rente). Qu'il s'agisse d'exploitation minière, forestière ou agricole, les grands centres de production étaient placés sous la domination économique et technique de la puissance coloniale, des sociétés industrielles, commerciales, agricoles de la métropole et peu d'autochtones africains, mis à part une classe de commerçants et de notables, étaient directement concernés par le processus de développement lié aux spéculations agricoles ou industrielles. Il est fréquent de lire et d'entendre que les "cultures de rente" sont responsables d'une grande partie des malheurs et des difficultés qui, encore de nos jours, frappent de nombreux pays en Afrique, au Sud du Sahara.

Certains auteurs, Agronomes, Economistes, clouent les cultures de rente au pilori et accusent ces cultures, développées par la colonisation, de ruiner l'Afrique, de dégrader les sols, d'empêcher le développement de l'agriculture vivrière, de favoriser la pratique néfaste des aides alimentaires et, de ce fait, de reculer l'instauration d'une véritable auto-suffisance alimentaire en Afrique.

En fait, qu'en est-il précisément du cas du Togo ?

Tandis qu'en pays dits développés l'agriculture où qu'elle soit a longtemps été un secteur d'approvisionnement de l'industrie, dans la quasi-totalité des pays en voie de développement, tel le TOGO, elle a joué et joue encore un rôle primordial dans l'économie nationale, dans la géopolitique nationale et internationale et dans la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine.

Sur le plan économique, et dans le cas particulier du Togo, l'agriculture jusqu'en 1970 encore, entrait pour 30% dans la formation du Produit Intérieur Brut et l'équilibre de la balance

commerciale s'est fait à 72% par les exportations agricoles à la même période.

Quant à la géopolitique, elle est le fait des potentialités physiques naturelles régionales ou zonales dont les qualités agronomiques s'apparentent à des spéculations spécifiques. Ce sera aussi dans le même cadre que la colonisation étendra à partir du 18ème siècle, son pouvoir sur tous ces pays dont le Togo, dans le but d'approvisionner les industries de la métropole en matières premières.

La sécurité alimentaire de son côté est la priorité de tous les peuples, et les pays en voie de développement ont tous tiré leur subsistance de la terre à partir de leur travail, leurs outils et avec la bénédiction du climat. La productivité était faible mais suffisante pour l'auto-satisfaction (*).

Dans le cadre précis de notre étude, il s'avère nécessaire de voir et d'analyser la compatibilité ou l'incompatibilité entre la culture cotonnière et les cultures vivrières dans le système de production traditionnel des zones cotonnières togolaises.

Le Togo, pays à superfieie modeste (56.600 km2), présente au niveau climatique, deux zones distinctes:

- la moitié nord, à une seule saison de pluie et donc l'imbrication des deux spéculations (vivrier/coton) pose de sérieux problèmes.
- la moitié Sud a deux saisons de pluies et donc a deux saisons de cultures, favorisant la "cohabitation" brève du coton et du maïs

(*) BAROMI Edoh (Mémoire de fin d'études. Master of Science, Juin 1985).

(principale culture vivrière) permettant ainsi une insertion du coton dans le système de production traditionnel en place.

Le problème vivrier dans ces zones cotonnières a été aussi depuis de longue date la préoccupation des pouvoirs publics. Ainsi, l'objectif recherché pour le quatrième plan au niveau du secteur agricole togolais est l'auto-suffisance alimentaire qui de ce fait, place le développement de l'agriculture au premier rang des préoccupations de la nation.

" L'auto-suffisance alimentaire se traduit au terme de ce 4ème Plan (1981/85) par une augmentation sensible des productions de céréales (maïs, sorgho, mil, riz), des productions tubéreuses (manioc et ignames), des légumineuses (haricots, arachide), des productions légumières et fruitières, sans omettre les productions dites industrielles d'exportation telles le café, le cacao, le palmier à huile, le soja, l'arachide et surtout le coton" (1)

" Les cultures vivrières apparaissant en premier lieu dans cet effort de développement, prévu par les pouvoirs publics, auront la priorité à l'intérieur des programmes agricoles, l'ambition étant d'arriver à terme, à faire du Togo un des greniers de l'Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement des pays sahéliens (1)".

Ainsi, les orientations du Plan se trouvent-elles exprimées en objectifs minima dans le tableau suivant pour les principales productions agricoles devant concourir à l'auto-suffisance alimentaire:

(1) 4ème Plan de Développement Economique et Social (1981-1985), Ministère du Plan et de la Réforme Administrative.

TABLEAU N°1 - Objectifs de production 1981-1985/

Spéculations	Estimations de productions végétales (objectifs)
Maïs	218.260 tonnes
Mil et Sorgho	164.770 "
Riz paddy	38.506 "
Manioc racine	549.113 "
Igname	527.946 "
Haricot	22.953 "
Arachide	52.834 "
Coton	50.000 "

Source : 4ème Plan de Développement Economique et Social (1981-85), Ministère du Plan et de la Réforme Administrative.

Cette prise de conscience en matière de programmation des objectifs globaux de développement sont, en l'occurence, celui des produits agricoles tant d'exportation que vivrier, a servi de relance à l'économie du pays après l'extinction de la flambée des cours des phosphates, richesse minière qui rapporte 40% des devises en exportation (*).

Cependant l'introduction du coton dans le système de production traditionnel permet-il au paysan de s'en sortir aisément?

Plusieurs hypothèses sont à émettre en début de cette analyse:

Le coton est-il une simple culture d'exportation introduite au Togo ou enveloppée d'une "série d'auréoles masquées"?

Quelles sont les différentes techniques utilisées pour mener à bien cette action cotonnière et les difficultés éventuelles qu'on peut rencontrer dans ces zones cotonnières ? L'appréhension

(*) Source : Ministère de la Coopération. Analyse et conjoncture. Togo, mai 1980.

du problème vivrier associé à la culture du coton n'est-il pas un moyen de maintenir la main-d'oeuvre en permanence pour la survie des institutions d'encadrement du monde rural, telle la SO.TO.CO (Société Togolaise du Coton) et par voie de conséquence des Offices de commercialisation et de l'Etat ?

En résumé, les populations des zones cotonnières du Togo peuvent-elles, dans les conditions actuelles des choses, échapper aux douze maux majeurs qui sévissent dans le tiers-monde? Il s'agit de :

- la démographie galopante des pays (3,8 milliards d'habitants pour le tiers-monde),
- la malnutrition, 40.000 en meurent tous les jours,
- la sous-alimentation (450 millions d'individus atteints),
- la soif (1.230 millions de personnes sans eau à boire suffisamment),
- l'analphabétisme (800 millions d'illettrés),
- la mièsre (1.800 millions d'individus dans une extrême pauvreté),
- la mort (espèrance de vie de 20 ans plus courte que dans les pays du Nord: moyenne africaine sub-saharienne),
- l'exode rural (massif et chronique),
- déforestation (40% des terres tropicales disparaîtront d'ici l'an 2.000,)
- désertification (avancée de 7 km/an, 35.265 km2 de désert existants),
- famine (500 millions de personnes sont dépourvues de nourriture en l'an 2.000),
- sécheresse (90% de bétail et de cultures décimées).

D'une part, la deuxième partie de ce travail répondra de façon succinte à la question relative aux luttes contre ces douze maux que nous jugeons fondamentaux dans l'appréhension des problèmes de développement rural :

- Les considérations agro-écologiques nous permettront de voir dans quelles conditions la culture du coton s'inserre au niveau spatial dans le système de production traditionnel des paysans, des zones cotonnières togolaises, système initialement basé sur une logique d'auto-subsistance, sans toutefois modifier l'équilibre biomassique des milieux naturels vulnérables aux facteurs de dégradation de ces derniers. Celle-ci se traduit dans les zones cotonnières par une utilisation plus ou moins rationnelle des ressources naturelles et donc par une production végétale importante selon qu'il s'agisse de la culture cotonnière ou des principales cultures vivrières: céréales (maïs, sorgho, mil), légumineuses (haricots, arachide).
- Les considérations socio-économiques nous aideront à mettre en relief la stratification des producteurs de coton, les problèmes relatifs à la rémunération de la main-d'oeuvre agricole interna (familiale) pivot de la production, et externe, des rentes agricoles, et enfin des différentes formes d'organisations en vue de la promotion de l'activité cotonnière et vivrière, dans ces zones.
- Les considérations socio-politiques nous permettront d'élucider le pourquoi de la continuation du développement de la culture cotonnière après l'indépendance du pays, depuis 1960.

(*)YAV: Pseudonyme d'un chercheur africain spécialiste de la communication en milieu rural et qui travaille en France depuis une dizaine d'années. Tiré de "Afrique Agriculture", n°118, Juin 85.

D'autre part, quelle que soit la nature des résultats enregistrés, toutes les actions en matière de production cotonnière et vivrière ont été menées par des structures d'encadrement dont la SO.TO.CO (Société Togolaise du Coton) créée en 1974 et dont le système de vulgarisation est celui de l'encadrement de masse. La SO.TO.CO. conçue pour le développement de la culture cotonnière peut-elle encadrer les deux spéculations (coton- vivrier)?
Par ailleurs, ce modèle de développement différent de l'ordinaire contribuera à quoi ? Enfin, des réflexions personnelles et des perspectives d'avenir feront l'objet de la troisième partie du travail.

Mais bien avant tout cela, qu'il nous soit permis de présenter de façon rapide la place du coton dans l'agriculture togolaire qui constitue la première partie du plan de travail.

Par ailleurs, l'ossature de notre exposé ne sera bien présentée qu'après un coup d'oeil sur la méthodologie et la démarche de travail. Nous invitons alors nos chers lecteurs à commencer par ce dernier point.

II. METHODOLOGIE ET DEMARCHE DE TRAVAIL

2.1. METHODOLOGIE

Notre analyse s'appuie sur une approche globale des problèmes des zones cotonnières au Togo, zones qui couvrent la quasi-totalité du territoire à l'exception de la région Sud-Ouest à vocation caféière et cacaoyère, des réserves pour la faune et la flore et, de la partie méridionale du pays constituée par le littoral.

L'étude d'une zone nécessite l'intervention de plusieurs éléments ou flux internes et externes surtout dans notre cas précis du Projet de Développement Rural Intégré SO.TO.CO.

2.1.1. Sur le plan interne :

Dans cette zone d'étude, les premiers éléments concernés sont la population, face aux unités de production et autres, l'environnement socio-économique, culturel, technique et écologique. Ceci nécessite alors une approche pluri-disciplinaire.

Les systèmes de production ne constituent pas un circuit fermé sur eux-mêmes, ils entretiennent des relations avec l'extérieur.

2.1.2. Sur le plan externe :

Les composantes des systèmes de production entretiennent des relations étroites avec l'extérieur:

- facteurs naturels non prévisibles tels les aléas climatiques, fléau important pour l'agriculture africaine dont celle des zones cotonnières togolaises,
- l'implication des divers niveaux d'organisation des institutions:
  * régionales comme les anciennes structures d'encadrement des paysans (SO.RAD., ORPV-ARAC) qui ont disparu au profit de la DRDR ou Direction Régionale de Développement Rural).
  * Offices de commercialisation des produits agricoles du pays en l'occurrence l'OPAT pour les cultures d'exportation et TOGO Grain pour les cultures vivrières.
  * Organismes pour le crédit, en espèces (CNCA) et en nature (Propta) pour la fourniture des boeufs de traît.
  * Hydraulique villageoise (puits, forages) contribuant à l'amélioration de la santé en milieu rural.
  * Entretien et ouverture des pistes favorisant l'écoulement des produits agricoles sur les marchés locaux et nationaux.
  * La Réforme Agro-foncière et son impact sur les organisations paysannes dans ces zones.

* Niveau international: les paysans producteurs de coton ne peuvent échapper aux effets des cours internationaux des produits agricoles d'exportation tel celui du coton, le prix des intrants annuels agricoles (engrais, pesticides) et des intrants pour les investissements à moyen et long terme (matériel de traction animale, tracteurs pour certains paysans).

Dans ce type d'analyse, l'approche globale que nous utiliserons peut être confondue à une approche systémique: structure des différentes composantes de la zone, leur fonctionnement et pourquoi ce fonctionnement ?

2.2. DEMARCHE

2.2.1. Adoption de certains concepts et théories de développepent,

mais de façon succinte, car ce travail ne doit pas être trop axé sous un angle théorique, celui des "développementistes", mais plutôt basé sur la réalité, la pratique sur le terrain en prenant en compte la vie quotidienne des paysans, cibles de la vulgarisation agricole dans son ensemble.

2.2.2. Aspect pratique :

Dans notre analyse, nous nous sommes basés sur:

- les résultats issus des contacts avec les populations concernées ("enquêtes auprès des paysans, informations orales...),
- les expériences professionnelles acquises sur le terrain,
- les réponses issues des entretiens avec certains responsables de services tels SO.TO.CO, OPAT, Plan, Togo Grain???
- l'exploitation de certains documents desdits services,
- les éléments issus d'une documentation variée relative au thème de recherche,
- enfin, les renseignements dispensés à l'IAMM et au Département de Géographie (Faculté Paul Valéry) et surtout les éléments de

discussions à travers les échanges d'expériences entre étudiants et stagiaires, des divers Etablissements, Instituts et Facultés.

2.2.3. Zones et plan d'action.

Nous avons procédé à une analyse des problèmes posés en matière de l'introduction du coton dans le système de production traditionnel (paysan) basé sur une logique d'économie de subsistance: les cultures vivrières. Cette analyse a été faite sur le plan national: zones à production cotonnière. Nous avons fait ressortir le clivage ou l'imbrication des deux spéculations selon les différentes aires de cultures du pays étant donné que ce dernier est climatiquement scindé en deux zones distinctes:

- la moitié Nord , à une saison de pluies donc a une seule saison de cultures, par an.
- la moitié Sud bénéficiant de deux saisons de pluies (une grande et une petite) et donc à deux saisons de cultures: une première saison où les cultures vivrières profitent de la grande saison des pluies et une deuxième, la petite, au cours de laquelle soit les paysans sèment des cultures vivrières de deuxième saison (niébé, maïs), soit ils emblavent les parcelles de coton.

Voyons plutôt les détails dans la première partie du travail.

P R E M I E R E P A R T I E

****

LA PLACE DU COTON DANS L'AGRICULTURE TOGOLAISE .

INTRODUCTION.

I. ZONES COTONNIERES AU TOGO

II. HISTORIQUE DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO.

III. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DU COTON DEPUIS LA PERIODE COLONIALE JUSQU'A LA SO.TO.CO.

INTRODUCTION .

I. LES ZONES COTONNIERES AU TOGO

1.1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET ZONAGE SO.TO.CO.

1.2. CLIMAT ET AIRES DE CULTURES.

1.3. ORGANISATIONS SOCIO ECONOMIQUES PAYSANNES DANS CES ZONES.

INTRODUCTION

Le problème agricole constitue la principale préoccupation des économies en développement où les ruraux forment encore la majorité de la population active, surtout de la population totale. La part de l'agriculture dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est importante et croît d'année en année pour certains pays en développement. C'est le cas, par exemple, de l'économie togolaise où environ 75% de la population active est rurale et où on enregistre une évolution de la part du secteur primaire dans l'économie (Tableau n°2, page 13).

La production cotonnière occupe une partie non négligeable dans le secteur primaire pour la formation du PIB. Cette culture a joué un grand rôle dans la recherche de l'équilibre de la balance commerciale par le développement des activités d'exportations . L'évolution des exportations coton de 0,95 à 6,5% (*) par rapport aux exportations totales togolaises dans la période de 1974 à 1981 en est une preuve. Même au niveau semi-continental (pays francophones producteurs de coton, le Togo a la 6ème place a doublé largement sa production 54.700 tonnes (campagne 84 - 85) au lieu de 24.600 tonnes en 1983-84. Le Togo devance ainsi la République Centrafricaine, le Sénégal et Madagascar. La production 1985-86 étant estimée à 70.000 tonnes. Devant cette progression considérable, faut-il laisser tomber les cultures vivrières ? Avant de pouvoir mieux appréhender ce problème, abordons en première position la présentation des zones cotonnières.

(*) Annuaire Statistique Commerce Intérieur.

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER
DOCUMENTATION

TABLEAU N°2 - Evolution de la part du secteur primaire dans l'économie (en millions de F.CFA)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984*	1985
PIB secteur primaire (A)	46.900	55.400	63.100	70.200	72.500	91.096	95.400	112.900
PIB secteur global (B)	189.000	212.000	238.400	258.000	269.700	282.673	295.072	324.730
A/B x 100	25%	26%	26%	27%	27%	32%	32%	35%

Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

N.B : Les chiffres de 1984 et 1985 sont des estimations et projections des analystes.

I. ZONES COTONNIERES AU TOGO

La culture cotonnière occupe de plus en plus les terres cultivables du territoire, à l'exception de:

- la zone Sud-Ouest du pays, forestière à vocation caféière et cacaoyère (Kloto, Akposso),
- la zone côtière Sud, maritime,
- réserves forestières et faunistiques.

Pays à superficie modeste :56.600 km2, allongé du Nord au Sud entre Burkina Faso (Nord), Bénin à l'Est, Ghana à l'Ouest, le Sud s'ouvre sur 55 km de côte maritime.

Le Togo présente deux zones climatiques distinctes dont la limite se situe entre le 7ème et le 8ème parallèle Nord: une zone à deux saisons de pluies Sud et une zone à une seule saison de pluies au Nord.

Par ailleurs, le pays est pris en écharpe par des chaînes montagneuses allant du Sud-Ouest au Nord-Est déclenchant ainsi des pluies orographiques et un effet de Foehn "sous le vent". Ceci a pour conséquence la variabilité des pluies au sein de la partie septentrionale du pays. Au vu de ce climat on peut y distinguer trois aires de cultures: une aire de Sorgho (Nord), une aire de l'igname (Centre), et une aire de maïs.

Quant à la population, sa répartition est complexe; nous nous proposerons de voir ses différentes composantes (ethnies, densité, producteurs de coton..) à travers l'organisation socio-économique au sein des zones cotonnières, mais après un coup d'oeil sur :

- le découpage administratif-zonage SO.TO.CO,
- le climat et les aires de cultures que présentent ces zones

cotonnières.

1.1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET AIRES D'ACTION SO.TO.CO

L'action de la Société Togolaise du Coton couvre presque tout le territoire national togolais à l'exception de la zone côtière Sud, des réserves et parcs nationaux. Administrativement ce pays est divisé en cinq régions économiques: Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime. Chaque région regroupe un certain nombre de préfectures; ces dernières subdivisées à leur tour en cantons et villages. Le village est l'unité administrative de base. Cependant, on peut noter l'existence de sous-préfectures dans certaines préfectures dont la superficie et la population sont très élevées.

La SO.TO.CO depuis 1974 (à sa création), s'est basée sur un certain nombre de critères quant à la délimitation de ses zones d'action.

1.1.1 . Ressources humaines:

- densité de population rurale: forte savanes, faibles plateaux,
- ethnies dominantes: Moba (Savanes), Kabyé (Kara)...,
- mouvements migratoires des populations: Kabyé, Losso, Lemba vers le Sud à la recherche de terres.

1.1.2. Potentialités agro-climatiques et pastorales:

- zones à une ou deux saisons de pluies déterminant les aires de cultures,
- aire du sorgho et de l'igname: savanes, kara et centrale,
- aire du maïs: maritime et plateaux, dans son ensemble scindée en deux régions depuis avril 1983 en Plateaux-Nord et Plateaux-Sud, par suite de l'importance de sa production:50% de la production nationale, en coton.

- disponibilités en terres(cas de la sous-région de Bassar qui peut être valablement érigée en une région SO.TO.CO°,
- élevage, facilitant l'action de la promotion de la culture attelée dans les zones cotonnières: le cas des savanes élucide cette situation.

1.1.3. Problèmes de commercialisation:

Le sous-secteur de N'tivou qui est resté longtemps rattaché au secteur Tohoun pour des raisons de voie d'accès pouvant faciliter l'évacuation du coton par la région des Plateaux-Sud alors qu'administrativement, cette localité fait plutôt partie des Plateaux-Nord.

Remarques: La plupart des régions correspondent aux régions économiques et politiques: c'est le cas des régions des Savanes, Kara et Centrale. Celle des Plateaux d'antan répondait à cette configuration. Mais à partir d'avril 1983 (scission en deux (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud)comme indiqué plus haut), les limites administratives territoriales n'ont plus été respectées. "Plateaux-Nord" est réduite en superficie de 20% et ne compte plus que quatre préfectures au lieu de cinq précédemment. "Plateaux-Sud" pour sa part regroupe une préfecture entière (Haho) d'une part, et la partie Nord des préfectures de Zio (Isévié) et de Yoto (Tabligbo). Voir carte. Chacune de ces régions est divisée en secteurs qui peuvent correspondre aux préfectures tel le secteut Kloto dans les Plateaux-Nord et OTI Mango dans les Savanes ou non, tels Dapaong-Nord et Dapaong-Sud qui forment la préfecture de TONE, et le secteur Agbelouvé(Maritime) dont les bureaux ne sont basés ni à Tsévié ni à Tabligbo; leur partie Nord constitue ce secteur (voir carte).

Le secteur peut être confondu à ce que E.Jallas appelle une méso-région, qui est un ensemble d'unités administratives

fondamentales, cohérent des points de vue agronomique, écologique, sociologique, économique et dynamique. C'est une réalité, un espace de gestion et de services, à la fois maillage et zonage, espace minimum pour l'analyse des systèmes agraires. Elle tient au fait qu'il manque un cadre territorial intermédiaire où puissent s'exprimer en même temps un mouvement descendant de décentralisation et un mouvement ascendant de participation. C'est parfois ce que l'on nomme "petite région" ou "pays" (E. Jallas).

Les secteurs sont à leur tour divisés en sous-secteurs et ces derniers en "zones d'encadrement"; la zone est l'unité territoriale d'encadrement de base; elle peut regrouper un ou plusieurs villages. Selon l'importance en production cotonnière, un village peut faire cohabiter deux zones: c'est le cas de certaines zones, dans les Plateaux Sud comme Kame 1, Kame 2... Saligbé..

La notion de village outre les zones, est une notion dont il ne faut pas oublier la valeur; c'est le lieu privilégié de la vie rurale. C'est au sein de cette unité spatiale qu'on peut apprehénder surtout l'étude des unités de production agricole familiales.

Le découpage SO.TO.CO compte présentement cinq régions (campagne 1984685):

- La région des Savanes, à l'extrême Nord, 7.600 ha de coton(*),
- La région de la Kara: 7000 ha(*),
- La région Centrale, la plus petite en superficie et production cotonnière: 2400 ha(*),
- La région des Plateaux Nord: 8000 ha(*),
- La région des Plateaux -Sud, la plus productrice de coton: 18.500 ha, avec 25.000 tonnes soit un rendement de 1.350 Kg/ha(*).

(*) Source: Rapport technique SO.TO.CO,campagne agricole 84-85.

Les Régions sont subdivisées en 18 secteurs, les 18 secteurs en 92 sous-secteurs et ces derniers en 691 zones (*).

Faisons une récapitulation des découpages administratifs par rapport aux régions et secteurs SO.TO.CO

TABLEAU N°3 . Découpage administratif et zonage SO.TO.CO.

Régions administratives et politiques	Régions SO.TO.CO	Préfectures	Chefs-lieux de préfectures	Secteurs SD.TO.CO	Chefs-lieux de secteurs	Nbre de sous-sect.	Nbre de zones
Savanes	Savanes	TONE	Dapaong	Dapaong-Nord Dapaong-Sud	Dapaong		
		OTI	Mango	OTI	Mango		
		2		3		13	119
Kara	Kara	Kozah Binah Doufelgou Keran Assoli Bassar	Kara Kpagouda Niamtougou Kanté Bafilo Bassar	Bina - Koza Keran-Doufelgou Bassar Kabou Guérin-Kouka	Kpagouda Kanté Bassar Kabou Guérin-Kouka		
		6		5		24	162
Centrale	Centrale	Sotouboua Tchaoudjo Tchamba	Sotouboua Sokode Tchamba	Sotouboua-Blitta Tchaoudjo-Tchamba	Sotouboua- Sokode		
		3		2		13	84
Plateaux	Plateaux Nord	Kloto Amou Wawa Ogou	Kpalime Amlamé Badou Atakpame	Kloto Akposso Atakpamé Mutuelles	Kpalime Amlamé Atakpamé Elavagno		
		4		4		18	129
	Plateaux Sud	Haho Zio Yoto	Notse Tsevie Tamligbo	Haho Cent. Maho Est Tohoun Ahbélouvé (maritime)	Wahala Asrama Tohoun Agbélouvé		
		3		4		24	197
Maritimes		Vo Lacs Golfe	Vogan Aneho Lomé				

1.2. CLIMAT ET AIRES DE CULTURES .

Les zones cotonnières connaissent deux types climatiques majeurs: le climat sub-équatorial et le climat soudanien.

- Le climat sub-équatorial qui se caractérise par deux saisons pluvieuses (la première de mars à juillet) qui est la plus grande et la petite en septembre-octobre, concerne les Régions des Plateaux-Nord et Plateaux-Sud.
- Le climat soudanien a une seule saison de pluies (dans les autres régions cotonnières, à savoir Centrale-Kara, Savanes et ceci de mars-avril à Octobre. Ceci déterminera les aires des trois principales cultures vivrières du pays, que nous verrons plus loin.

Les chiffres relevés en matière de pluviométrie dans ces zones font apparaître les observations suivantes:

- l'irrégularité des précipitations de 1977 à 1982 et l'on a eu à déplorer selon les régions ou les secteurs, et selon les années, des séquences de jours sans pluies parfois très contraignantes au point de retarder les semis d'une, voire de deux décades par rapport à la date optimale (voir tableau n°4).
- La répartition de ces pluies si rares est mal faite dans la plupart des régions, entraînant parfois une insuffisance hydrique pour les plantes vivrières et surtout cotonnières très exigeantes en eau.

En l'absence d'irrigation, l'on ne peut compter que sur la capacité des sols (Cc) à emmagasiner le peu d'eau tombée, constituant la réserve utile pour la restituer sous forme de transpiration des plantes, lorsque le climat le commande. On rencontre là une contrainte majeure: sans eau, il n'y a pas de semis, à la limite des semis à sec et si le retard des pluies se prolonge, la campagne agricole est vouée à un échec. Nous le verrons plus loin.

TABLEAU N°4 . Pluviométrie comparée des régions (1977-78 à 1982).

(Hauteur d'eau en millimètres)

Année civile	Année projet	Savanes (Mango)	Kara (Kara)	Centrale (Sokodé)	Plateaux (Atakpamé)
1978	Ap1	1174	1516	1047 *	1479
1979	Ap 2	1060	1535	1388	1599
1980	Ap3	1004	1159	1265	1622
1981	Ap4	921	1209	906	1294
1982	Ap5	1135*	930*	727*	813*
Moyenne décennale	-	1130	1328	1574	1415

(*) jusqu'à septembre seulement.

On note quelquefois des anomalies climatiques telle celle de l'année 1982: au 30 septembre Mango dans les Savanes(région Soudanienne) avait reçu 1135 mm de pluie alors qu'Atakpamé dans les Plateaux (région sub-équatoriale) n'enregistrait que 813mm (voir tableau n°4).

La dégradation des sols par l'érosion, la perte de matière organique rendent toutes les régions cotonnières du Togo très sensibles à la régularité des précipitations et celles-ci expliquent en partie la variabilité des rendements.

Les Savanes:

La région des Savanes avait été reconnue comme une zone propice à la culture cotonnière en regard de la latitude et de sa pluviométrie. Cette région peut être comparée à celles des pays

comme le Mali et le Tchad où en effet, de nombreuses zones favorables à la croissance et au développement du cotonnier se sont trouvées situées à cette latitude (10° Nord). Mais depuis 1977, on ne peut avancer que cette région, vu les rendements obtenus, ait été tellement favorable au cotonnier. Il n'y a guère que l'année 1982, où la pluviométrie ayant été très favorable, l'on ait observé un rendement appréciable (890 Kg/ha).

Mais défavorisée climatiquement, également pour les vivriers, la région des Savanes se révèle intéressante pour les agriculteurs à la culture du coton comme source de revenus monétaires en substitution, à l'arachide; nous y reviendrons.

En matière de sols, ce sont des sols à érosion dominant dans la région des Savanes, les problèmes cruciaux concernent leur profondeur et leur capacité de rétention en eau.

La Kara :

C'est une région (11.490 km2), 20%superficie du pays, traversée par la chaîne montagneuse de l'Atakora. On y cultive du coton dans les situations les plus variées, mais souvent sur des sols latéritiques lessivés et de faible profondeur. La pluviométrie un peu plus favorable que dans la région des Savanes(1100-1500 mm) permet des rendements acceptables dans les bonnes situations. Dès que le travail du sol devient satisfaisant (labour profond...), les potentialités deviennent beaucoup plus grandes.

Cette région SO.TO.CO a vu ses potentialités en terre augmenter par le rattachement de la sous-région de Bassar.

Centrale :

Cette région SO.TO.CO autrefois deuxième en production au niveau national, a connu un rétrécissement physique (en superficie) au profit de la région Kara. Elle est devenue la plus petite

région SO.TO.CO actuellement (5.700 ha 1982-83 de coton contre 2.400 ha en 1985) soit une réduction de 58%

Plateaux-Nord et Plateaux-Sud:

C'est la zone cotonnière du Togo par excellence, non pas par sa pluviométrie (les cotonniers ne profitent que de la deuxième saison), mais pour la qualité de ses sols. Se développent dans cette région, les vertisols, les sols vertiques, les sols ferrugineux (profonds). Cette région (et plus particulièrement le Sud-Est sur les alluvions du fleuve Mono et ses affluents, assure la moitié de la production cotonnière du Togo. Elle est également drainée par des fleuves tels Amoutchou, Amou et ses affluents, Anié. L'Ouest est dominé par une chaîne de montagne (les Monts Fétiches et les Monts Akposso)atteignant parfois 600-800 mètres. Au Sud-Ouest réside le Mont Agou (point culminant du Togo : 926 mètres). C'est une région de forêt à l'Ouest et de Savane arborée à l'Est et à son Centre.

La maîtrise de la production repose ici essentiellement sur la possibilité d'approvisionnement des différents terrains en facteurs de production avant que la première saison des pluies ait rendu les pistes impraticables. Le nouveau secteur Agbelouvé, rattaché aux Plateaux-Sud dispose d'énormes potentialités tant pour la production vivrière que cotonnière.

A ces régimes de pluies qu'on a vu plus haut, correspondent des systèmes agraires répartis selon les aires de cultures. Les trois principales spéculations vivrières du pays: le maïs au Sud, l'igname au Centre et le sorgho au Nord.

REGIONS ECONOMIQUES DU TOGO :
(REGION DES PLATEAUX)

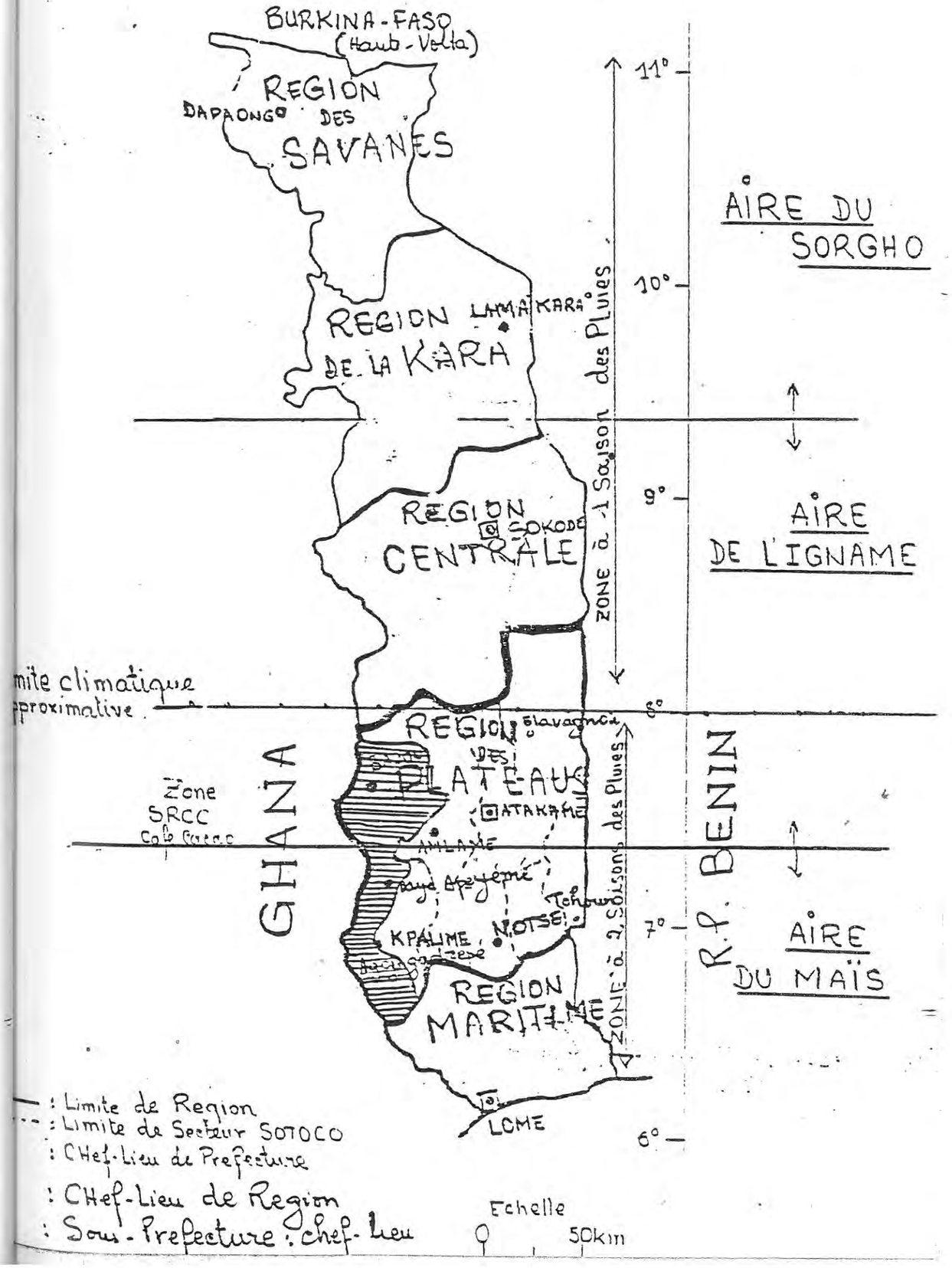

Aire du maïs :

Dans l'aire du maïs, le premier cycle de culture de quatre mois est consacré au maïs suivi d'un deuxième cycle de cinq mois où on peut prétendre place à la culture du coton à condition de semer trois semaines environ avant la récolte du maïs. Que le maïs soit la culture dominante ou de second rang après l'igname, le coton suit en second cycle dans cette aire écologique, la culture du maïs.

Aires de l'igname et celle du sorgho :

Ce sont des cultures vivrières mais également de rente, notamment pour l'igname. La saison culturale est unique et toute nouvelle culture doit s'intégrer dans l'assolement et peut devenir par là-même concurrentielle surtout pendant les périodes des semis et des entretiens culturaux, lorsque la force de travail familiale est fortement sollicitée. La place de cette culture supplémentaire (igname) peut être occupée par le coton ou les légumineuses annuelles (niébé, arachide), créant ainsi une alternative à la monoculture céréalière dans le Nord.

Donc, mise à part la possibilité de double culture, dans l'aire du maïs (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud) les cultures annuelles entrent en concurrence les unes avec les autres, les cultures vivrières - sorgho, igname - avec les cultures d'exportation: coton, dans ce cas précis. L'arachide et le niébé ont des cycles plus courts, s'associent souvent aux cultures vivrières et ne représentent pas la concurrence avec les céréales comme c'est le cas pour le coton.

Les différentes cultures sont pratiquées selon un type d'organisation spécifique et surtout liées aux valeurs socio-culturelles et ethniques.

1.3. ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE PAYSANNES DE CES ZONES.

La production du coton est assurée par une diversité d'ethnies. Selon qu'on se trouve dans l'aire du maïs ou celles de l'igname et du sorgho correspondant ainsi respectivement aux populations des Plateaux (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud) d'une part et de celle des régions Centrale, Kara et Savannes d'autre part.

1.3.1. Les populations des aires cotonnières au Togo .

a) Dans l'aire de maïs :

Plateaux-Nord :

Cette population est composée de deux groupes d'ethnies: le premier groupe concerne les autochtones (Akposso-Ewé-Ifé), et le second regroupe les allochtones (Kabye- Losso).

Plateaux-Sud :

D'une façon analogue on note également des populations autochtones (Adja:46% et Ouathi:27%) et des allochtones (Kabyé: 16%, Naoudoba et Lamba) dans la préfecture de Haho. Les Kabyé, les Naoudoba et les Lamba sont des populations qui ont été installées depuis la période coloniale sur le long du chemin de fer Lomé-Blitta , et elles ont créé des villages comme Ahara (Wahala), Tomtala, Tatracondji, etc... Dans le secteur Maritime, l'ethnie dominante est celle des Ewé: 75%, le reste étant constitué de Kabyé, Naoudoba et de Lamba et d'une poignée d'Ana :environ 1%(*).

(*) Rapport annuel 1984-85. Direction Régionale Plateaux-Sud.

Sur l'ensemble de la région, la population active se répartit comme suit:

- population active masculine: 47% dont beaucoup de jeunes:15-18 ans,
- population active féminine: 53%.

Remarque : Cette région faisant à elle seule plus de 40% de la superficie de coton cultivée au Togo, mérite une attention toute particulière en matière de main-d'oeuvre familiale constituée en grande partie de femmes et d'enfants (scolarisés ou non), comme nous le verrons plus loin.

En résumé, l'aire du maïs compte tenu de l'hétérogénéité des couches sociales ethniques connaît des problèmes dans l'utilisation des sols. Nous assisterons à plusieurs types de modes de faire valoir de la terre, selon qu'il s'agisse d'autochtones ou d'allothtones, sauf cas majeur.

Dans les Plateaux-Nord, les spéculations végétales sont fonction du lieu d'habitation des populations, selon que l'ethnie occupe une zone de savane arborée, ou a proximité d'une formation végatale semi-forestière ou forestière, tel est le cas d'une partie des Akposso (secteur Amou-Wawa) et des Ewé de Kloto qui cultivent en dehors du coton, le café et le cacao. Ces trois cultures étant les plus importantes cultures d'exportation du pays.

b) Dans l'aire de l'igname et du sorgho :

Cette aire de culture englobe les populations des régions centrale , Kara et Savanes.

Centrale :

La région Centrale compte une population de 273.127 habitants dont 10.762 producteurs de coton (1).

(1) Source :Rapport annuel Région Centrale Campagne 1982-83.

De 1970 à 1981, on a observé un accroissement naturel de cette population de 4,22 avec une densité de 20,7 habitants/km2. Elle occupe une superficie cultivable de 6.500 km2 soit les 50% de la superficie régionale, alors que les forêts classées s'emparent les 16% (1). Les principales couches productrices de coton sont représentées par les Kabyé dans le secteur SO-Touboua-Blitta.

Kara :

D'une population de 432.628 habitants soit 15,9% de la population du pays: 38 habitants/km2, la culture du coton y est pratiquée par les Kabyé, les Losso et Lamba, d'une part et surtout par les Konkomba dans la préfecture de Bassar soit à elle seule les 38% de la population globale s'occupant de la culture du coton.

Savanes :

Essentiellement des Moba, des Anoufos et Gangam, 12% de la population nationale. La densité est variable dans les deux préfectures qui composent ces régions TONE (Dapaong): 70 habitants/km2, OTI (Mango): 36 habitants/km2 habitable.

L'extension de la réserve de faune de Kéran OTI a immobilisé le tiers des terres de la région et a entraîné d'importants déplacements de populations. On y observe, dans cette région, une pression démographique et une disponibilité quasi réduite , des terres cultivables; la densité globale est déjà très élevée (55 habitants/km2 disponible) et atteindra en l'an 2.000 près de 100 habitants/km2(2). En l'absence de villes (90% de ruraux), le problème de la disponibilité, des terres cultivables déjà important en certaines

(1) Recensement Général Agricole, 1980.

(2) R.G. (Projection. Recensement Général, 1981).

zones (100 à 200 habitants/km2) risque de devenir crucial dans cette région.

Remarque : Ces populations des aires de culture cotonnière se répartissent de la façon suivante(1):

- La population totale des chefs de ménages par région.
- La population couverte par la Société Togolaide du Coton.
- La population de producteurs habituels de coton.
- La population des non-producteurs de coton (voir tableau n°5).

De ce tableau il ressort globalement:

- 71.000 producteurs de coton représentant 27% des chefs d'exploitation agricole du pays.
- La SO.TO.CO est présente auprès de 53% de la population agricole nationale.
- Dans les zones où la SO.TO.CO est présente un paysan sur deux produit du coton.

La comparaison des régions cotonnières entre elles montre que :

-Les régions des Savanes et Bassar sont les deux régions nettement les mieux couvertes par la SO.TO.CO (86 et 80% de leur population) tandis que Kara (Sans Bassar) est la région la moins bien couverte (49%). L'ouverture récente de la Maritime (le Nord des préfectures de Yoto et de Zio) a ramené la couverture des Plateaux-Sud de 95 à 69%; une poignée seulement de paysans de ces deux préfectures y sont touchés pour le moment par la culture cotonnière.

(1) Source : Rapport de l'Unité d'Evaluation et de Suivi SO.TO.CO 1984-85.

TABLEAU N°5. La population agricole nationale et la SO.TO.CO

Régions	Chefs de ménages 82/83	%couvert par SO.TO.CO 84/85	Chefs de ménages couverts par SO.TO.CO	Producteurs de coton 84/85	Non-producteurs de coton	% Producteurs coton / Pop.couverte par SO.TO.CO
Savanes	31.611	86%	27.185	20.763	6.422	76%
Kara(sans Bassar)	39.590	49	19.508	6.149	13.359	31
Bassar (*)	13.955	80	11.164	8.593	2.571	77
Centrale	24.371	56	13.648	4.994	8.634	37
Plateaux-Nord	64.138	54	34.852	10.463	24.387	30
Plateaux-Sud	49.552	69	34.009	20.165	13.844	59
Total	262.504	53	140.366	71.127	69.237	51%

(*) Bassar est une sous-région de Kara, mais compte tenu de ses particularités, elle a été mise à l'écart pour mieux appréhender certains éléments d'analyse y afférant.

Source : Rapport d'enquête sur l'évolution des producteurs de coton dans les zones couvertes par la SO.TO.CO. Unité de Suivi et d'Evaluation SO.TO.CO.

- Les Savanes et Bassar sont aussi les deux régions où le pourcentage des producteurs de coton sur la population couverte par la SO.TO.CO est le plus élevé: 76 et 77%, Kara et Plateaux-Nord présentent la plus faible proportion de producteurs de coton dans leurs zones cotonnières (31 et 30%).
- La plus forte concentration de producteurs de coton se trouve dans les Savanes et Plateaux-Sud avec environ 20.000 producteurs chacune (28% pour chacune des deux régions).
- La plus forte concentration de non-producteurs de coton (et par conséquent, les plus grandes disponibilités de développement) se rencontre dans la région des Plateaux-Nord avec 24.000 non-producteurs (soit 35% du total), Plateaux-Sud et Kara avec respectivement 14.000 et 13.000 non-producteurs, soit environ 20% et 18%.

Voyons alors par la suite, comment ces populations occupent les terres de cultures.

1.3.2. Le mode de disposition du patrimoine foncier:

Compte tenu de la diversité des influences culturelles et historiques des origines des populations auxquelles viennent s'ajouter les problèmes de concentration d'habitants dans certaines régions comme les Savanes, le régime foncier se présente sous plusieurs aspetcs:

a) Régime foncier dans les aires de cultures :

- Dans l'aire du maïs :

Le développement des plantations paysannes de rente a contribué à la transformation de la formation sociale. Il résulte de ce que certains appellent "la libération de l'individu à l'égard de la communauté traditionnelle et la disparition de toutes les formes d'exploitation communautaire du sol. La tendance nouvelle dominante est la recherche du bien-être et du profit

personnel".

Les rapports de production, selon qu'il s'agisse de plantations paysannes (cultures de rente) ou de cultures vivrières, sont différents et constituent des articulations de survivance, des rapports du système traditionnel et les rapports du système moderne en voie d'émergence.

Dans les exploitations de culture cotonnière, on a des rapports . La production familiale marchande devenant quelquefois puremant marchande; c'est le cas du salariat. Pour les cultures vivrières, le chef de famille ou souvent l'aîné est propriétaire des moyens de production et travaille avec les autres membres de la famille; c'est le cas de rapport de type familial.

Dans cette aire de culture, il est intéressant de rappeler certaines particularités de formes sociales de propriété, dont l'origine remonte aux faits culturels et historiques comme énoncé plus haut:

- Le cas des Ewé et des Akposso, avec des droits coutûmiers terriens issus des traditions ghanéennes telles: Awoba ou mise en gage, Dibi-Ma DIBI, qui sont des formes de métayage ou de fermage, dans le cas de la propriété individuelle.

Comment est née cette forme de propriété privée ?

Elle est née de la transformation sociale sous l'effet de l'économie des plantations, contrairement à l'ancienne conception où elle était d'essence divine et appartient à la collectivité; la terre prit une valeur marchande et une finalité nouvelle. Elle devient désormais un moyen direct ou indirect de gain monétaire en vue de la satisfaction des besoins individualisés. En effet, le statut de la propriété individuelle qui traditionnellement ne pouvait être accordé qu'à certains chefs d'exploitations ou au

"Roi de terre", cas de la préfecture de Haho, est devenu aujourd'hui "pratique courante" dans les régions de Plateaux-Nord et Plateaux-Sud. La vente de ces terres est devenue une véritable spéculation entraînant ainsi des départs de certains bras valides n'ayant pas de disponibilité financière pour s'approprier des lopins de parcelles de culture. Notons que ceux qui achètent des terres sont soit des paysans relativement plus riches que leurs voisins, soit carrément des fonctionnaires qui les mettent sous forme d'épargne en y plantant des cultures pérennes, réduisant ainsi l'espace aux vivriers dans certaines localités de ces deux régions. Outre cette forme de valeur marchande directe, la terre est mise en valeur monétaire sous d'autres formes comme citées plus haut: Awoba et le DI BI MA DIBI.

* Awoba :

C'est une conséquence directe de l'individualisation de l'exploitation; sa pratique consiste à mettre, par un propriétaire terrien en difficulté financière, une partie de ses terres de culture à la disposition d'un créancier soit pour une dette contractée ou pour obtenir des liquidités.

Le créancier exploite cette terre jusqu'à la fin de la campagne agricole, de l'année où le propriétaire foncier a pu rembourser sa dette. La durée d'exploitation du terrain peut aller d'une à plusieurs années, selon le montant du prêt. A terme, si le propriétaire terrien n'arrive pas à s'acquitter de cette dette, le créancier peut s'approprier définitivement le lopin de terre.

* Dibi Ma DIBI ou (contrat d'association):

(Tu manges, je mange: termes Ashanti au Ghana utilisés dans les contrats de bail dans les plantations de cacaoyers). Ce

terme tout comme AWOBA a été emprunté par les peuples Ewé et Akposso, issus de tradition ghanéenne (Ashanti).

C'est un type de contrat entre individus, ayant droit d'usage sur une terre vierge et un travailleur qui a la charge de la mettre en valeur et on partage les fruits du travail(voir les proportions de partage dans le cas du métayage, plus loin). Rapport nouveau de production, l'apparition du Dibi ma DIBI répond à un double besoin: d'abord celui du propriétaire foncier d'étendre son exploitation dans les nouvelles conditions économiques et juridiques, de production agricole; ensuite celui de l'immigrant qui a mis la parcelle en valeur et qui cherche de plus en plus à posséder sa propre exploitation afin d'augmenter son revenu tout en gagnant plus d'indépendance. Ce mode qui est un frein au développement des regroupements paysans, engendre des conflits entre propriétaires terriens et producteurs directs.

* Le métayage :

Le paysan qui ne veut pas cultiver lui-même la terre peut confier son exploitation à un métayer avec lequel il partage les produits de la récolte soit en espèce, soit en nature. S'agissant du partage en espèces, le métayer reçoit une somme forfaitaire par an, dont le montant est souvent fixé par le propriétaire unilatéralement.

Le métayer peut être renvoyé à la fin de la campagne agricole et perd ainsi son droit de cultiver une parcelle pour son compte. Parfois il peut au bout d'un certain nombre d'années, adhérer à la communauté et obtenir un droit d'usage permanent pour ses cultures vivrières.

Le métayer peut être rétribué en nature, la récolte est partagée entre le métayer et le propriétaire selon les proportions

suivantes:

- pour les cultures de rente, le tiers de la récolte revient au métayer et les deux-tiers au propriétaire,
- pour les cultures vivrières, les propriétaires réclament généralement la moitié de la récolte, ce que contestent les métayers; cette répartition du fruit du travail des métayers fait souvent l'objet de litige, car elle n'est pas raisonnable. Certains métayers dans les localités Akposso ne donnent que le tiers de la récolte et quelquefois moins.

- Dans les aires d'igname et de sorgho :

La terre, dans cette moitié Nord (globalement), constitue une contrainte de production, lorsque la rareté, due à une forte pression démographique (Savanes): 56 habitants/km2 en moyenne et des systèmes culturaux intensifs, en rend l'accès difficile. Cette rareté de la terre peut compromettre d'éventuelles actions de développement qui n'aurait pas tenu compte des systèmes fonciers, complexes qui en définissent l'appropriation, l'accès. Le droit d'utilisation des terres est aussi commun, selon le système de lignage. Cependant, mise à part l'aire de l'igname, celle du sorgho connaît des départs de populations vers l'aire du maïs, en raison de la forte densité de ses zones, à la recherche des terres propices aux cultures.

En conclusion, quel que soit le type de régime foncier en vigueur: - terre appropriée collectivement au niveau de la communauté de résidence (type village) ou, au niveau du groupe de descendance (type lignage ou segment de lignage); - terre appropriée individuellement: une règle valable dans ses grandes lignes partout peut être formulée (règle que l'on retrouve d'ailleurs

dans la plupart des Sociétés Agraires Africaines): L'accès à la terre est réservé aux seuls hommes mariés, les célibataires ne peuvent donc se constituer en exploitants agricoles autonomes. Ils peuvent certes obtenir l'autorisation du chef de l'exploitation dont ils ressortissent de mettre en valeur, à titre individuel, une parcelle de terre: ils n'ont aucun droit sur les fruits de leur travail, qui doit théoriquement remonter au chef de l'exploitation.

Remarques :

Cette règle constitue un frein considérable à l'accès des jeunes à la culture du coton. Dans la pratique, un consensus s'établit généralement entre le chef de l'exploitation et son cadet, sur la base d'un partage de la récolte ou d'un engagement du jeune à travailler également sur les champs de l'aîné, ce qui explique que parmi les planteurs SO.TO.CO recensés, on y trouve un certain nombre de célibataires. Quel moyen utiliser alors pour rompre cet état de chose, pour mettre à titre égal des terres à la disposition des braves paysans qui n'en possèdent pas ?

b) La législation agro-foncière :

Les rapports sociaux de production selon le régime foncier coutumier entre propriétaires terriens d'une part, les métayers et les dépendants d'autre part, ne cessent de s'amplifier, constituant ainsi un frein au développement de l'agriculture: exploitation des métayers par les propriétaires, citoyens au même titre que ces derniers, absence d'investissements vu la précarité de droit d'occupation des parcelles. Face à ces problèmes sociaux, le gouvernement a procédé le 6 février 1974 à une identification et un classement des terres sur toute l'étendue du territoire:

- Les propriétés collectives et individuelles des terres sont

garanties au même titre que les propriétés privées mais à la seule condition qu'elles soient mises en valeur, ceci pour favoriser tout citoyen à disposer de terres et éviter la surexploitation de certaines parcelles,

- Les propriétés publiques et privées de l'Etat qui regroupent les réserves, les forêts classées et les domaines communaux,
- Le domaine foncier national qui regroupe les terres dites "incultes", non mises en valeur par les individus et les collectivités qui se réclameraient propriétaires, cinq ans à compter de la promulgation de l'ordonnance n°12(1).

Pour nous résumer, par ce classement des terres, le gouvernement vise principalement à :

- introduire de nouvelles structures juridiques quant aux modes d'appropriation et d'exploitation de la terre permettant une meilleure utilisation des potentialités du pays,
- obtenir une meilleure répartition démographique grâce à la mise en valeur des périmètres peu exploités et insuffisamment peuplés (2),
- réanimer l'économie rurale, en freinant les départs de classes d'âges les plus dynamiques et les plus productrives,
- mettre en place des structures, autorisant de meilleurs rendements et par conséquent une augmentation de la production agricole.

---

(1) Réforme agraire au Togo(ordonnance n°12,chap.2,art.4,p.71).

(2) Exemple de la mise en valeur de la vallée de la Kara (projet FED Agbassa).

Au Togo, on ne peut pas parler d'une vraie réforme agraire, mais plutôt d'une révolution agricole, dont l'application a commencé et continue par se concrétiser à travers la "révolution verte" déclenchée depuis le 7 mars 1977. Une de ses contributions sur le plan social est la dynamisation de l'état figé des structures sociales caractérisées par la précaire co-existence de deux couches humaines à savoir, celle des propriétaires terriens qui détiennent la formation, le pouvoir politique et économique et exploitent, celle constituée par les métayers, les ouvriers agricoles et la masse dépendante. Nous ne devons pas oublier, en outre, que cette disponibilité en terres pour tout le monde, préconisée par les autorités gouvernementales, est source de création d'emplois dans les milieux ruraux, car l'agriculture y constitue l'activité principale, et par là l'élimination progressive de l'exode rural.

Cependant, ce système n'aurait-il pas engendré des bouleversements sociaux dans les aires de culture cotonnière quant au rôle des chefs de terres et surtout des chefs d'exploitation vis-à-vis des éléments de la famille, dynamiques, pivots de la production, dépendants, qui constituent l'essentiel de la force de travail ?

1.4. LA FORCE DE TRAVAIL .

1.4.1. La force humaine de travail :

La culture du coton requiert un investissement en travail considérable. Le paysan, chef d'exploitation doit disposer d'une main-d'oeuvre importante et que celle-ci soit en particulier mobilisable les années où, pour des raisons climatiques tel, retard du vivrier et celle du coton. Cette main-d'oeuvre est essentiellement familiale dans ces zones cotonnières. Elle peut dans d'autres cas revêtir d'autres formes telles l'entraide sous forme d'invitation de culture et la main-d'oeuvre agricole salariée

dont nous aurons l'occasion de parler plus loin. D'autres forces productives de travail peuvent intervenir dans l'exploitation, autre que celle provenant de l'homme.

1.4.2. La force matérielle de travail :

Les outils de travail dans ces zones sont pour la plupart traditionnels tels les machettes ou coupe-coupe, les dabas et les houes, les semoirs traditionnels, etc... Cependant, dans certaines régions du pays, l'utilisation des engins mécaniques tel le tracteur est répandue. Quant à la culture attelée ou traction bovine, son utilisation tend à être généralisée, depuis les Savanes jusqu'aux Plateaux-Sud. Elle reste pour le moment le seul moyen pouvant contribuer à un meilleur travail du sol, et à une augmentation raisonnable des surfaces emblavées. Nous y reviendrons; Passons maintenant aux relations commerciales dans ces zones.

1.5. LES LIEUX DE TRANSACTIONS COMMERCIALES : LES MARCHES LOCAUX .

Du Sud au Nord, les marchés constituent les lieux privilégiés de rencontres, de discussions et de transactions commerciales. Ils varient selon qu'on est dans l'aire du maïs ou celles du sorgho et de l'igname.

- Dans l'aire du maïs :

Les jours de marché sont fixés et la fréquence est hebdomadaire. Il peut y avoir le petit marché à mi-semaine sans pour autant compromettre le grand rendez-vous qui est le plus souvent fixé un samedi, permettant ainsi à toutes les couches sociales de se rencontrer et de faire leurs emplettes, surtout de denrées alimentaires: maïs, légumes, viandes, etc...

- Dans les aires de l'igname et du sorgho :

La tendance est plutôt basée sur une rotation sur les jours de la semaine: tous les 6 jours ou parfois tous les 4 jours. Ceci présente quelquefois une conséquence néfaste, du moment où le marché n'est plus le seul lieu de visite par les femmes qui viennent faire des courses précises, mais par contre le lieu de discussions à "fréquences répétées" parfois inutiles, des hommes, abandonnant quelquefois leurs activités champêtres, surtout en période de semis et de traitements phyto-sanitaires du cotonnier; le cas des Savanes peut en témoigner; les principaux marchés sont cités au tableau n°6.

Ces marchés locaux le plus souvent réservés aux produits alimentaires de tous ordres et d'achats de produits manufacturés, sont différents des marchés de tous ordres et d'achats de produits manufacturés, sont différents des marchés de coton que nous verrons plus loin.

TABLEAU N°6 - Les principaux marchés traditionnels dans les zones cotonnières:

1. Aire du maïs :	Atakpamé, Aniéfé, Gléi, Akparé, Boko.
Plateaux-Nord.	Ezimé, Amlamé, Adagji, Amouoblo. Elé, Adeta, Kpalimé
Plateaux-Sud	Notsé, Wahala, Agbeloumé, Kpové, Asrama, Tohoum, Kpekpleme.
2. Aire de l'igname :	Blitta, Satouboua, Pagala, Assoukato, Sokode, Tchomba Kambolé.
3. Aire du sorgho :	Kara, Kabou, Bassar, Guérin-Kouka, Kétao, Dapaong, Gando, Boumbouaka, Cinkansé, Papri, Naki.

II. HISTORIQUE DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO .

2.1. L'INFLUENCE DE LA GUERRE DE SECESSION (1862-1864).

2.2. LA DECISION DE DEVELOPPER LA CULTURE DU COTON AU TOGO (Mai 1900).

2.3. LA PERIODE POST-ALLEMANDE.

2.4. LA CULTURE DU COTON A LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.

II. HISTORIQUE DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO

La culture du coton existe au Togo comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre depuis des temps immémoriaux. La tradition orale atteste la présence ancienne de variétés autochtones de Gossypium (1) un peu partout dans le pays. Sa finalité n'est alors sans doute pas autre que la satisfaction de besoins artisanaux et domestiques. Aux variétés locales de coton viennent s'ajouter, à partir du 15ème siècle déjà, des variétés introduites sur la côte Ouest-africaine par les marins européens.

2.1. L'INFLUENCE DE LA GUERRE DE SECESSION (1862-64).

La production du coton au Togo ne servait jusqu' là qu'à la satisfaction des paysans en tissu fabriqué traditionnellement. Pour la première fois, le pays a exporté le coton pendant la guerre de sécession aux Etats-Unis de 1862 à 1864. Pourquoi cela donc ?

La récolte aux Etats-Unis avait connu une baisse considérable entre les années 1862 et 1864. Ce n'est qu'en 1872 qu'elle avait retrouvé le même niveau qu'en 1862.

La situation pour l'industrie textile en Europe qui dépendait largement du coton américain est devenue catastrophique. Les conséquences de la guerre aux Etats-Unis ont été une réduction considérable de la production de l'industrie textile européenne avec des répercussions sur le plan social: 250.000 ouvriers ont été =

---

(1) Gossypium: nom de genre du coton.

licenciés et 73 usines en Europe ont fermé leurs portes (1). On a parlé de la première "famine du coton" et des efforts importants ont été faits pour trouver du coton dans d'autres pays.
De grandes sociétés ont été créées, surtout en Angleterre, avec le but d'encourager la production du coton dans d'autres pays, ailleurs dans le monde: l'Inde, l'Asie mineure, l'Egypte et certains pays méditerranéens: l'Amérique du Sud, le Japon et surtout l'Afrique Noire dont le Togo, où il y a eu des exportations par des voiliers vers Liverpool. Quelques années après la guerre de sécession, la conjoncture favorable était terminée et la culture du coton pour l'exportation n'était plus rentable.

2.2. LA DECISION DE DEVELOPPER LA CULTURE DU COTON AU TOGO (Mai 1900) :

En mai 1900, le Comité Economique Colonial (C.E.C.) à Berlin (une association des représentants de l'industrie et du commerce qui se sont intéressés particulièrement au développement des territoires d'Outer-Mer) a décidé de développer la production du coton sur une grande échelle au Togo, avec l'aide des experts américains qui sont des Noirs américains.

La conférence du 31 mars 1903 par le gouverneur impérial Horn, a été la confirmation d'une politique dont le but a été de faire du Togo un pays de coton et toutes les décisions qui ont été prises après, en ce qui concerne l'infrastructure (chemins de fer, routes, etc...) tenaient compte de cette décision. En 1902, une véritable station d'essai pour les semences a été

(1) Source :Le Courrier: ACP-CEE n°72, mars-avril 1982, pp.42-43.

créée à Nuadja (Notsé); parmi les variétés expérimentées le "Togo Sea-Island", Gossypium Barbadense (la variété mono), d'origine antillaise, à lint long et soyeux "capable de croître sans protection sanitaire particulière et bien adaptée à la culture-association, ce qui en permet l'intégration sans problème majeur dans le système de production traditionnel du paysan", finit par apparaître comme la plus intéressante, avant d'être imposée en 1911 comme variété unique. Cependant, entre 1905 et 1908, environ dix unités d'égrenage voient le jour et la production nationale avoisine les mille tonnes.

2.3. LA PERIODE POST-ALLEMANDE .

L'effort allemand est poursuivi au lendemain de la première guerre mondiale par leurs remplaçants: les français qui encouragent la production par diverses mesures: poursuite de l'expérimentation de Notsé, distribution gratuite de semences, établissements spéciaux sur les chemins de fer pour le transport du coton, constructions de bretelles routières branchées sur la voie ferrée (voir carte en annexe). Pendant l'entre deux guerres, la production connaît une progression croissante; elle a atteint un niveau record avec 6.817 tonnes de coton graine.

2.4. LA CULTURE DU COTON A LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.

La seconde guerre mondiale n'a pas enregistré de chute notable de production sauf pour l'année 1940. Un nouveau niveau record est même atteint en 1945 avec 8.453 tonnes de coton graine.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, un tournant décisif dans l'histoire de la culture du coton dans le pays est la création en 1948 par l'I.R.C.T. (Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques) sur les bords de la rivière Mono

à proximité d'Anié, de la Station, d'où le Togo Sea-Island sera rebaptisé "Anié". La sélection de variétés nouvelles, plus performantes, sera l'un des principaux objectifs de la Station. Le "Mono" issu d'une variété de G. Barbadense, originaire du Nigéria, la variété " Ishan", en est le premier produit, avec un rendement en fibre bien plus élevé: 35 à 41% contre 28 à 32%; il se substitue à l'Anié à partir de 1953.

La véritable révolution dans la culture cotonnière au Togo sera cependant l'adoption, en 1964, par l'I.R.C.T. d'une variété de Gossypium Hirsutum "Allen" dont la culture ne se pratique en effet plus en association avec les cultures vivrières, mais en culture pure. Variété à laquelle succède en 1975 une autre variété de G.Hirsutum, le "Bou " (du nom de la localité ivoirienne d'où il est originaire: Bouaké), en attendant qu'une nouvelle variété de Bou, mise au point sur la Station même, le Bou-Stam (Station Anié Mono), en première multiplication en 1983 en prenne la relève à son tour. Allen puis Bou, ne se substituent toutefois que progressivement au Mono, dont la production devient inférieure à celle de l'Allen à partir de la campagne 70-71, mais qui ne disparaîtra des statistiques de commercialisation qu'en 1982-83.

La culture cotonnière au Togo a été pendant longtemps considérée comme une culture de coercition peut-elle en réalité être vue sous cet angle? Dans le contexte socio-économique actuel, peut-on traiter en toute exclusivité tout programme cotonnier de vestige colonial ?

Etant donné que l'action des colonisateurs en matière de développement de cultures de rente, tel le coton, a été reprise intégralement par les autorités gouvernementales, aussitôt l'indépendance politique du pays, il est difficile de répondre par l'affirmative aux deux éléments de réflexions posées plus

haut.Cependant, des élucidations à travers des raisons économiques peuvent être avancées, pour mieux cerner l'action actuelle dans ce domaine. La culture du coton nécessitant des fonctions de production, de transformation, d'approvisionnement en équipements divers, en milieu rural, d'organisation des producteurs, de commercialisation, constitue une véritable filière, donc fait intervenir plusieurs agents économiques. En terme clair, la continuation de l'oeuvre coloniale cotonnière vise à:

- réduire le sous-emploi ou le chômage déguisé en milieu rural, de quelle façon donc ? L'insertion de cette culture dans le système de production traditionnel amènerait le paysan à faire étaler ses activités culturales durant tout le calendrier agricole,
- connaître plus le milieu rural et former le paysan à pouvoir faire face aux innovations techniques pour augmenter le niveau de production, à avoir une meilleure notion de gestion financière et de commercialisation, tout ceci pour améliorer le revenu agricole et surtout national,
- de rechercher l'équilibre de la balance commerciale par le développement des activités d'exportation; les exportations en coton ont évolué de 0,95%en 1974 à 6,5% en 1981 par rapport aux exportations totales du pays(1),
- de bénéficier des investissements des capitaux étrangers tels ceux des organisations internationales comme BIRD, FIDA,FED, FAC et CCCE , qui se penchent sur le développement des cultures

(1) Source : Annuaire Statistique commerce extérieur.

de rente et vivrières dans les pays en voie de développement (cf.financement SO.TO.CO, plus loin).

- amorcer des bases d'industrialisation par des installations d'unités d'industries textiles et d'usines d'égrenage: cinq usines d'égrenage ont été montées dont deux actuellement en pleine activité (celles de la SO.TO.CO).

TABLEAU N°7 : Les usines d'égrenage au Togo (1):

Usines	Lieux d'implantation	Capacité
S.G.C.C.	Atakpamé	7.000 tonnes
S C O A	Atakpamé	4.000 tonnes
O P A T	Notsé	3.000 tonnes
SO.TO.CO	Kara	20.000 tonnes
SO.TO.CO	Notsé	20.000 tonnes

Trois autres sont prévues par SO.TO.CO pour les 5 ans à venir, et auront pour lieux d'implantation: Talo près d'Atakpamé (Plateaux-Nord), Tsévié et Notsé II (Plateaux-Sud).

Deux industries textiles ont vu le jour: l'une à Datcha (Plateaux) et l'autre à Kara.

- Intégrer une agriculture familiale dans le système du marché international et de ce fait mieux contrôler les ressources nationales: c'est ainsi que l'utilisation d'engrais a été quadruplée en 7 ans (1975-1981) et d'autres inputs comme les insecticides sont très bien accueillis par les paysans pour leurs exploitation(2).

(1) Source : Document SO.TO.CO.

(2) Source : Rapport Direction technique SO.TO.CO.

- transformer très progressivement une agriculture familiale de subsistance en un secteur économique où l'objectif ultime sera désormais le profit: profit bien sûr pour toute la famille.

D'autres raisons expliquent la baisse de la production cotonnière dans le pays, telle la concurrence des fibres synthétiques, jusqu'en 1970 (cf.Tableau n°8).

TABLEAU N°8 - Concurrence coton-fibres synthétiques.

	1913 1914	1938 1939	1963 1964	1967 1968	1969 1970
Coton	86,2	76,0	65,0	57,2	53,2
Fibres et fils cellulosiques	0,2	11,2	18,2	18,4	17,2
Fibres synthétiques	-	-	-	15,8	22,1
Laine	13,6	12,8	8,9	8,6	7,5
	100	100	100	100	100

Source : Article T. Ricardo . Problèmes économiques, 23 juin 1976, n°1478.

Vu le déclin relatif aussi régulier d'une matière première, d'une importance capitale qu'est le coton, des réflexions ont été faites en vue d'élaborer des programmes pour sa production.

Les raisons socio-politiques n'en sont pas moins importantes:

- Le développement de la culture cotonnière viserait d'abord à résorber l'écart probable entre la situation économique des planteurs des zones de café-cacao à revenu agricole considérable, à celle du reste du pays.
- Le coton serait un moyen d'investissement et d'aménagement en

milieu rural tels l'ouverture des pistes et le forage des puits pour l'approvisionnement de la population en eau potable,

- le coton serait un facteur de réduction de l'exode rural et de création d'emplois de toute sorte, tout en offrant des possibilités de renevu monétaire,
- le coton resterait pour l'Etat la base d'une politique de redistribution du revenu national au niveau du plus grand nombre d'exploitations.

En conclusion, trois idées clés résument les diverses raisons de la culture du coton au Togo :

- la réduction de manière sensible de l'égocentrisme du paysan et de l'intégration dans l'économie générale,
- l'accroissement de la production pour une augmentation à la fois du revenu du paysan et celui de l'Etat,
- la réduction des risques de fluctuation des productions et des prix.

Pour y parvenir, il serait intéressant de savoir par qui et comment se fait l'encadrement des producteurs directs que sont les paysans ?

III. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DU COTON .

3.1. DES STRUCTURES COLONIALES D'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS DE COTON A LA SO.TO.CO (Société Togolaise du Coton).

3.2. LE SYSTEME D'ENCADREMENT SO.TO.CO.

III. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DU COTON.

3.1. DES STRUCTURES COLONIALES D'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS DE COTON A LA SO.TO.CO (Société Togolaise du Coton).

L'encadrement des producteurs de coton a été une préoccupation des administrations coloniales; cette action a été poursuivie par les gouvernements post-coloniaux.

3.1.1. Actions de mise en valeur coloniale :

Les premières sociétés créées ont toutes eu pour mission de promouvoir les cultures d'exportations que sont le café, le cacao, le palmiste, l'arachide, le coton. Ces cultures ont été introduites et développées pour les besoins de l'industrie et de la consommation de la Métropole. Le pouvoir colonial a aussi implanté les structures permettant leur expansion comme la recherche agricole, les services d'approvisionnement en intrants, de vulgarisation et de commercialisation.

Les producteurs de coton ont eu pour la première fois à être encadrés à partir de 1903 (la conférence d'Atakpamé), date à l'issue de laquelle les autorités coloniales européennes décidèrent de faire du territoire togolais une zone de recherche d'expérimentation et de production cotonnière, pour assurer une source d'approvisionnement de l'industrie textile européenne en toute sécurité et au meilleur prix.

Des sociétés ont été mises sur pied successivement pour réaliser ces objectifs et surtout atteindre une plus grande couche des masses rurales; les toutes premières sociétés d'encadrement paysan furent la SIP et la SPAR, qui signifient respectivement: Société Indigène de Prévoyance et Société de Promotion et d'Actions Rurales.

Ces sociétés, en raison de leurs multiples objectifs et encadrement diffus devaient faire place aux institutions plus ou moins spécialisées telles la C.F.D.T. (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles), la S.O.R.A.D. (Société Régionale d'Aménagement et de Développement); en outre, la création de la Station I.R.C.T. (Institut de Recherche du Coton et des Textiles) en 1948 basée à Anié, et l'I.R.A.T. (Institut de Recherche Agronomique Tropicale et des Cultures Vivrières), chargés respectivement, le premier de la recherche des variétés de coton et de leur adaptabilité en milieu paysan, et l'autre des essais variétaux des cultures vivrières.

3.1.2. La C.F.D.T. (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles):

Institution Française spécialisée dans l'encadrement du coton et chargée de l'amélioration des structures sociales coloniales, car soumises plus ou moins à une administration coloniale, la C.F.D.T. a opté pour un système d'encadrement rapproché, dense et intensif.

Mais, après l'indépendance politique du Togo en 1960, l'action de cette institution s'est réduite au rôle de conseiller auprès des organismes nationaux de développement qui ont pour but l'encadrement horizontal ou vertical des paysans.

3.1.3. La S.O.R.A.D. : une structure à encadrement horizontal :

Créée en 1965 par Décret d'Etat par suite de l'inefficacité constatée dans l'encadrement, car ce dernier était très dense: 2.500 producteurs sous la supervision d'un moniteur. Elle avait pour objet la promotion régionale: toutes les productions agricoles , la santé, l'équipement et même la scolarité.

Jusque là, la production cotonnière s'est maintenue au-dessous du niveau des campagnes 1966-67 et 1967-68. Il y avait certes des problèmes climatiques et d'autres goulots d'étranglement. Mais de l'autre côté, ces mêmes aléas climatiques se sont probablement produits avecla même acuité et à des périodes similaires dans les pays voisins où la production du coton n'a pas manqué de connaître souvent une expansion spectaculaire. Les différentes allégations affirmées plus haut se trouvent confirmées par le tableau suivant:

TABLEAU N° 9. Production de coton graine dans quelques pays de l'Afrique de l'Ouest (campagnes 1966-67 à 1972-73, en tonnes):

Pays	1966 1967	1967 1968	1968 1969	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973
TOGO	9417	9927	5306	4974	5561	7065	5884
Bénin	9827	12783	23070	24250	36050	47250	50000
Burkina Fasso	7463 (*)	17.274	32027	36248	23454	28126	32600
Côte d'Ivoire	-	32284	41379	32320	29316	48527	52800
Sénégal	1233	4156	9888	11500	11610	21170	23300
Mali	21730	29880	40889	41652	52760	69939	66200

(*) 1965-66

Source : Bulletin de l'Afrique Noire, n°742 du 27 juin 1973.

De ce tableau il ressort qu'un certain nombre de facteurs qui influencent la production du coton au Togo jusqu'en 1973 méritent une étude fondamentale. Un de ces facteurs qui sollicite plus d'attention est le problème des structures, d'où la nécessité de se pencher sérieusement sur la création de la société du coton qui est une structure d'encadrement filière.

3.1.4. La SO.TO.CO (Société Togolaise du Coton):

La tradition ancienne au Togo de production cotonnière reposant sur la culture associée et extensive de l'espèce de coton "Gossypium barbadense", a progressivement disparu au profit de "Gossypium hirsutum". En 1974, la production de cette dernière (G. hirsutum) atteignait 10.000 tonnes, mais celle-ci n'a pas pû se maintenir les années suivantes (1975, 1976, 1977) par suite des aléas climatiques. Le passage d'une culture extensive (G. barbadense), semi tolérante au parasitisme, à une culture intensive (G. hirsutum), exigeante en fertilisants, sensible au parasitisme, nécessitant une rotation définie (mais apportant des revenus monétaires non négligeables aux agriculteurs et facteur de développement économique pour le pays: usines d'égrenage, filatures, transports, commerce international) ne pouvait se faire sans une structuration poussée de la production cotonnière.

A cet effet, la Société Togolaise du Coton (SO.TO.CO) était créée (décret 74-67 du 27 mars 1974). C'est une Société d'Etat.

Les objectifs de la SO.TO.CO :

Dés sa création, la SO.TO.CO a pour mission:

- la vulgarisation des techniques de production auprès des paysans aussi bien pour le coton que pour les cultures vivrières,
- l'amélioration de l'agriculture traditionnelle par:
  * un approvisionnement des exploitants en moyens de production (fournitures de semences sélectionnées à haut rendement, d'engrais , et leur mise en place) selon les normes techniques définies par les organismes de recherche spécialisés et avec la participation des planteurs intéressés.
  * L'octroi du crédit agricole: intrants, matériels et animaux de culture attelée.

- La sensibilisation pour la formation des groupements villageois de producteurs autour de la commercialisation primaire de coton et de la gestion des moyens de production.
- La production des semences de coton et de cultures vivrières notamment l'arachide, sur les périmètres semenciers de SO.TO.CO. et au niveau paysan.
- L'intégration des cultures vivrières et cotonnières en une rotation simple et équilibrée.
- La formation des agents de vulgarisation à tous les niveaux.
- L'organisation, la collecte et le stockage primaire du coton et l'égrenage.
- Le forage des puits pour l'alimentation de la population des zones cotonnières en eau potable.
- La contribution à l'ouverture des pistes de desserte et l'entretien de certains axes routiers déjà existants.

Ces objectifs peuvent se résumer par l'amélioration de façon globale des conditions de vie de la population de ces zones par l'adoption des méthodes culturales nouvelles plus performantes, avec un accroissement des rendements et de productivité en vue d'augmenter sensiblement leur revenu(*).

Le fractionnement de cette société d'encadrement à la production nécessitait à la fois des infrastructures et des moyens de fonctionnement qui lui avaient fait cruellement défaut dès le début du projet. Elle ne tarda pas à bénéficier d'un apport financier par le biais de plusieurs institutions.

(*) Les rendements ne constituent pas l'unique facteur déterminant de l'augmentation du revenu du paysan. D'autres facteurs peuvent agir sur le niveau de revenu tel le prix d'achat au producteur...

Les sources de financement :

Après une étude de factibilité qui montrait les très grandes possibilités de développement de l'agriculture des régions cotonnières et la bonne intégration du binôme coton/cultures vivrières, l'étude d'évaluation était effectuée en août 1977. Le projet a démarré à la campagne agricole 1978-79 et a bénéficié d'un co-financement 741 To) entre la Banque Mondiale (par l'intermédiaire de l'I.D.A.(1),), le Fonds d'Aide et de Coopération Français (F.A.C.) et l'Etat togolais pour un montant de 26 millions de dollars (6,5 milliards de F.CFA) dans les proportions suivantes:

- I.D.A. 56%
-F.A.C. 19%
- Etat 25%

100%

Les premier et second projets de développement rural SO.TOCO.I et II:

Le premier projet a couvert une période de 5 ans soit de la campagne 1978-79 à celle de 1982-83: c'est le P.D.R.I. ou le Projet de Développement Rural n°1, ou tout simplement SO.TO.CO.I.

Les ambitions assignées à la SO.TO.CO.I. étaient les suivantes:(2):

- la surface consacrée au coton dans les régions cotonnières devrait progresser de 17.500 hectares en première année du projet à 31.700 hectares à son terme.

(1) I.D.A. ou A.I.D.:Agence Internationale pour le Développement

(2) Source:PDRI dans les régions cotonnières au Togo (Salvy).

- De 29.500 paysans concernés au début, l'on devait en fin du projet toucher 53.300 familles,
- La production, grâce à une augmentation de rendement de 800Kg/ha à près de 1.000 Kg/ha devait passer de 14.000 à 31.500 tonnes.
- Les cultures vivrières seraient intégrées dans un système de rotation adéquat avec le coton en bénéficiant éventuellement de l'arrière-effet de ce dernier.
- La culture attelée, facteur d'intensification, y sera encouragée.

Nous n'allons pas présenter dans l'immédiat les résultats de ce P D R I, car ils constitueront plus loin, au chapitre suivant un élément de débat plus vaste.

Cependant, il convient de rappeler que les résultats escomptés pour le P D R I n'ont pas été encourageants et un nouveau projet a été monté également pour une période de cinq ans; il a démarré en avril 1983 et prendra fin en 1987-88, d'un montant de 17 milliards de Francs CFA, avec un accent autant sur les cultures vivrières que sur la culture cotonnière: c'est le second projet de développement rural ou SO.TO.CO.II. Le financement est exécuté par les mêmes opérateurs auxquels vient s'ajouter un quatrième partenaire: la C.C.C.E. (Caisse Centrale de Coopération Economique). Voyons à présent la structure administrative et l'organisation de la SO.TO.CO.

Structure et organisation :

La SO.TO.CO , Société d'Etat, à structure verticale au départ, a à la tête de son administration une Direction Générale dont le siège est basé à Atakpamé à 160 km au Nord de la capitale Lomé. Elle est reliée au sommet par un Conseil d'administration et le Ministère du Développement Rural. A sa base se situent un

certain nombre de directions dont dépendent des services:

- une Direction technique,
- une Direction administrative et financière,
- une Direction commerciale,
- une Direction industrielle.

* La Direction Générale :

Elle est chargée des décisions et de la coordination des activités de toutes les autres directions.

* La Direction technique :

Elle assure:

- La vulgarisation des techniques de production auprès des paysans aussi bien pour le coton que pour les cultures vivrières.
- La formation des agents de vulgarisation à tous les niveaux.
- L'action de sensibilisation pour la formation de groupements villageois de producteurs autour de la commercialisation primaire de coton et de la gestion des moyens de production.
- L'approvisionnement des exploitants en moyens de production.
- L'organisation, la collecte et le stockage primaire du coton.
- L'octroi du crédit agricole (intrants, matériel et animaux de culture attelée).
- La production des semences coton et vivriers sur les périmètres semenciers et au niveau paysanal (uniquement pour l'arachide et le coton).
- La gestion d'un parc de véhicules moyens porteurs pour la mise en place des intrants.

Bref, la Direction technique s'occupe de la conception de certaines méthodes et techniques culturales (*) destinées au monde paysan cotonnier par le biais des Directions régionales et

(*) L'IRCT et l'IRAT sont les vrais organismes d'accompagnement.

la coordination des activités des services de formation, vulgarisation, culture attelée, motorisation, Production de semences, de gestion des stocks, Service de la Promotion des groupements villageois et de l'Hydraulique villageoise, du logistique commercial.

* Direction administrative et financière:

Elle est chargée de la comptabilité (comptabilité générale, comptabilité analytique, informatique, de passation des marchés, des analyses et projections financières, des relations avec les banques et l'O.P.A.T. (Office National des Produits Agricoles du Togo).

* La Direction commerciale :

Elle s'occupe des approvisionnements, de la facturation, des livraisons de fibres à l'O.P.A.T.

* La Direction industrielle:

Elle gère le parc automobile, gros porteurs, les usines d'égrenage, les garages et est responsable du génie civil (construction et entretien des bâtiments de la SO.TO.CO).

* Brigade routière :

S'occupe de l'ouverture et entretien de pistes rurales.

* Unité de suivi et évaluation :

Chargée du déroulement des actions du projet au cours de son exécution.

3.2. LE SYSTEME D'ENCADREMENT SO.TO.CO .

Comme les autres institutions depuis l'action coloniale, le système d'encadrement SO.TO.CO. est basé sur un programme d'action dont voici la teneur:

- L'analyse de la zone d'intervention.
- Les approvisionnements en intrants et matériel agricole.
- La formation - vulgarisation.

- Le contrôleexclusif du marché intérieur de coton dont le détail sera fait à la deuxième partie du travail.

3.2.1. Analyse de la zone d'intervention :

Cette opération agronomique consiste à diriger le paysan à choisir les sols adaptables aux variétés de cultures vivrières et de culture cotonnière, selon les normes techniques variétales préconisées par les Organismes de recherche: I.R.A.T. pour les cultures vivrières et I.R.C.T. pour le coton.

Dans la réalité, ce choix du terrain est fait par le paysan bien avant l'intervention de l'encadreur de base étant donné que chaque paysan a son microfinage (terroir) qu'il exploite au sein du finage de la collectivité. Il peut prétendre chercher de la bonne terre agronomique en dehors de ce finage sauf s'il migre vers d'autres localités où il risque de tomber dans une autre religion de terroir. Ceci explique la fixité du paysan sur son terroir même si ce dernier répond moins aux conditions agro-pédologiques favorables.

Aussitôt ce choix exécuté, le paysan procède au défrichement, assisté par l'encadreur de base qui confirmera les dimensions du champ par rapport aux intentions de cultures en superficie, déclarées par le paysan au moment du recensement des exploitants désireux de faire du coton, dans la zone. Cette opération de suivi des paysans recensés, de choix des zones et de mesures de superficie est fondamentale pour mieux programmer le volume et la nature des intrants à approvisionner les différentes zones.

3.2.2. Les approvisionnements:

Ces approvisionnements concernent les crédits, les dotations en intrants et les matériels agricoles:

a) Le crédit:

L'organisme compétent qui octroie des crédits aux producteurs de coton est la C.N.C.A. (Caisse Nationale de Crédit Agricole). Ces crédits sont des crédits de campagne et donc des crédits à court terme, le plus souvent annuels. Ces crédits ne sont octroyés qu'après présentation d'un dossier technique des producteurs à la C.N.C.A. par l'intermédiaire de la SO.TO.CO.; ces dossiers sont étudiés au niveau des Directions régionales avec des visites de terrain pour une éventuelle estimation de production et une évaluation des biens des producteurs. Ce n'est qu'à l'issue de toutes ces opérations que la SO.TO.CO par l'intermédiaire des Directions régionales, que la C.N.C.A. débloque le crédit. Il arrive des fois où les responsables de la banque(C.N.C.A.) fassent des visites des exploitations pour plus de sécurité quant au remboursement.

La C.N.C.A. pour éviter les problèmes de recouvrement des prêts, exige que les dossiers soient issus de groupements villageois et non par des paysans individuellement, car elle a enregistré beaucoup d'impayés en procédant de cette dernière façon.

Ces crédits de campagne servent à aider les producteurs de coton à pouvoir faire face au labour et aux opérations d'entretien culturaux en l'occurence les sarclages. Mais est-ce que ce fonds est réellement destiné à ces travaux précités ? Nous y reviendrons plus loin (*).

b) Les dotations en intrants annuels :

Ce sont des avances en engrais minéraux pour la fumure,

(*) cf. Chap.2.2.4,pp.176-184 . (Destinée des crédits C.N.C.A.).

en pesticides, et piles pour les traitements phyto-sanitaires des cotonniers et dans certains cas pour les cultures vivrières tel le niébé. Il faut rappeler tout de même que les pesticides sont subventionnés à 100% pour les six traitements préconisés par l'I.R.C.T. En cas d'attaque parasitaire outre ces six, les redevances sont défalquées du revenu du paysan à la vente de sa récolte. Cette condition facilite l'acceptation et l'acquisition d'intrants annuels par les paysans uniquement pour la culture cotonnière car la SO.TO.CO. contrôle exclusivement le marché, alors que les intrants pour les cultures vivrières sont payés au comptant, car ce circuit de commercialisation est la préoccupation d'un autre organisme: l'Office de Commercialisation des Grains-TOGO GRAIN. Nous y reviendrons également plus loin (*).

c) Le matériel agricole :

Ce matériel concerne spécialement celui de la culture attelée. C'est un investissement à moyen et long terme pour le paysan. Cette voie est pour le moment la plus sûre dans les zones cotonnières pour diverses raisons:

- faciliter les travaux de labour,
- augmenter les superficies de cultures vivrières et cotonnières,
- augmenter les rendements dans les deux domaines,
- faciliter les travaux de transport dont les femmes sont plus ou moins assujetties,
- associée l'élevage à l'agriculture par l'utilisation du fumier aux cultures, engrais organique qui peut contribuer à l'équilibre

(*) cf. Chap. page. Commercialisationdu coton. Circuit commercial des céréales.

de la fertilité des sols qui jusque là ne reçoivent que des engrais minéraux.

Pour que toutes ces opérations (analyse de la zone d'intervention et approvisionnements) puissent se réaliser dans de bonnes conditions, il faut une formation du personnel d'encadrement.

3.2.3. La formation :

L'agent de vulgarisation tant de niveau hiérarchique supérieur que de la base (encadreur de base) doit avoir un certain niveau intellectuel pour l'exécution des travaux sur le terrain. Le cas de la seconde catégorie d'agents (base) est celui qui nous préoccupe ici.

a) Conditions de recrutement:

Avant le recrutement des encadreurs de base, la SO.TO.CO. lance un concours par les médias au niveau national; le niveau intellectuel exigé est le Cours Moyen, deuxième année, avec l'obtention du diplôme sanctionnant ce niveau: le C.E.P.E. d'antan (Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires), devenu maintenant C.E.P.D. (Certificat d'Etudes du Premier Degré). Les candidats satisfaisant aux conditions d'admissibilité sont reçus et soumis à une formation accélérée de deux semaines en moyenne, à l'issue de laquelle les tenaces sont définitivement retenus et affectés aux différentes Directions régionales selon les besoins en personnel. Les Directeurs régionaux leur attribuent des postes d'encadrement où ils commenceront par exercer la tâche qui leur est confiée. Mais est-ce que cette formation accélérée, de brève durée, peut permettre à ces agents d'encadrement à mieux cerner les problèmes en milieu rural et à répondre favorablement aux attentes de la Direction Générale ?

Une phase pédagogique continue s'avère indispensable.

b) La phase pédagogique sur le terrain (formation continue):

Cette phase pédagogique est une condition sine qua non pour la compréhension des thèmes techniques à vulgariser et du suivi des activités sur le terrain. Elle dure toute l'année et est en relation avec le calendrier agricole et les activités des paysans. Ainsi au cours de la campagne agricole 1984-85, le programme de formation s'est déroulé de la façon suivante au niveau des Directions régionales:

Mois d'avril :

- Recensement des producteurs de coton et de vivrier.
- Incinération des vieux cotonniers.
- Délimitation des parcelles et regroupement des blocs.
- Estimation des superficies et du volume d'intrants annuels.
- Révision générale des appareils de traitements phyto-sanitaires pour un approvisionnement en pièces détachées ou en nouveaux appareils en cas de besoins.
- Essais de germination.
- Préparation du sol.
- Distribution des semences de cultures vivrières.
- Semis des vivriers.
- Tenue des documents (cahier d'encadreur, d'activités, de stocks pour la gestion des magasins de zones...).

Les régions cotonnières n'étant pas soumises à un même régime climatique, comme énoncé en début de chapitre, il peut y avoir un décalage de temps de formation de certains thèmes d'un mois donné à un autre. C'est ainsi que pour les Savanes par exemple alors que le thème de semis coton et d'épandage d'engrais se passe en avril, les Plateaux-Sud pour leur part n'en parleront qu'en juin. Les semis de coton commencent effectivement dans la

région des Savanes dans la dernière décade du mois de mai, alors que les Plateaux-Sud débutent dans la dernière décade de juin, le 30 juin étant la date limite des semis à Dapaong.

Mois de mai:

- Contrôle de la faculté germinative des semences.
- Les semis coton et de cultures vivrières.
- Epandage d'engrais (fumure).
- Conservation des récoltes de céréales (Plateaux-Nord et Sud).
- Façons culturales (démarrage - sarclages).
- Densité de semis.
- Tenue des documents de gestion.

Mois de juin-juillet:

- Epandage d'engrais.
- Maladies du cotonnier: protection phyto-sanitaire, coton.
- Traitements phyto-sanitaires du haricot (niébé).
- protection des récoltes de céréales.
- Contrôle de la tenue des documents de gestion.

Mois d'août et septembre:

- Evaluation de la production.
- Suivi sur le terrain des opérations de traitements insecticides du cotonnier.
- Contrôle des documents de gestion des zones.

Mois d'octobre-novembre:

- Comptage des capsules (Plateaux-Sud).
- Animation des séances de sensibilisation de l'encadrement et des paysans aux problèmes posés par la commercialisation du coton.
- Suivi sur le terrain de la récolte et du stockage du coton.
- Construction des apathams pour stocker le coton en brousse.

- Réalisation du programme de formation des membres des équipes d'achat du coton.
- Contrôle des documents de gestion des zones.
- Contrôle des équipes d'achat du coton (Savanes).

Mois de décembre :

- Contrôle des opérations de commercialisation du coton (Savanes - Kara - Centrale).
- Animation des séances de formation des équipes d'achat (Plateaux-Nord et Sud).

Mois de janvier à mars :

- Généralisation de la commercialisation du coton.
- Contrôle des équipes d'achat.
- Contrôle des évacuations du coton-graine des marchés d'achat vers les usines d'égrenage.
- Mise en place des intrants pour la campagne à venir par synchronisation des rotations des véhicules gros porteurs.

N.B. :La structure administrative de la SO.TO.CO. est de type pyramidal. Le système pédagogique de la Formation suit également ce schéma dit "en cascade" où les informations partent de la hiérarchie supérieure (Direction Générale - Direction technique - Service formation-vulgarisation) et sont transmises aux producteurs directs au cours des réunions de villages par les encadreurs appuyés par les responsables régionaux.

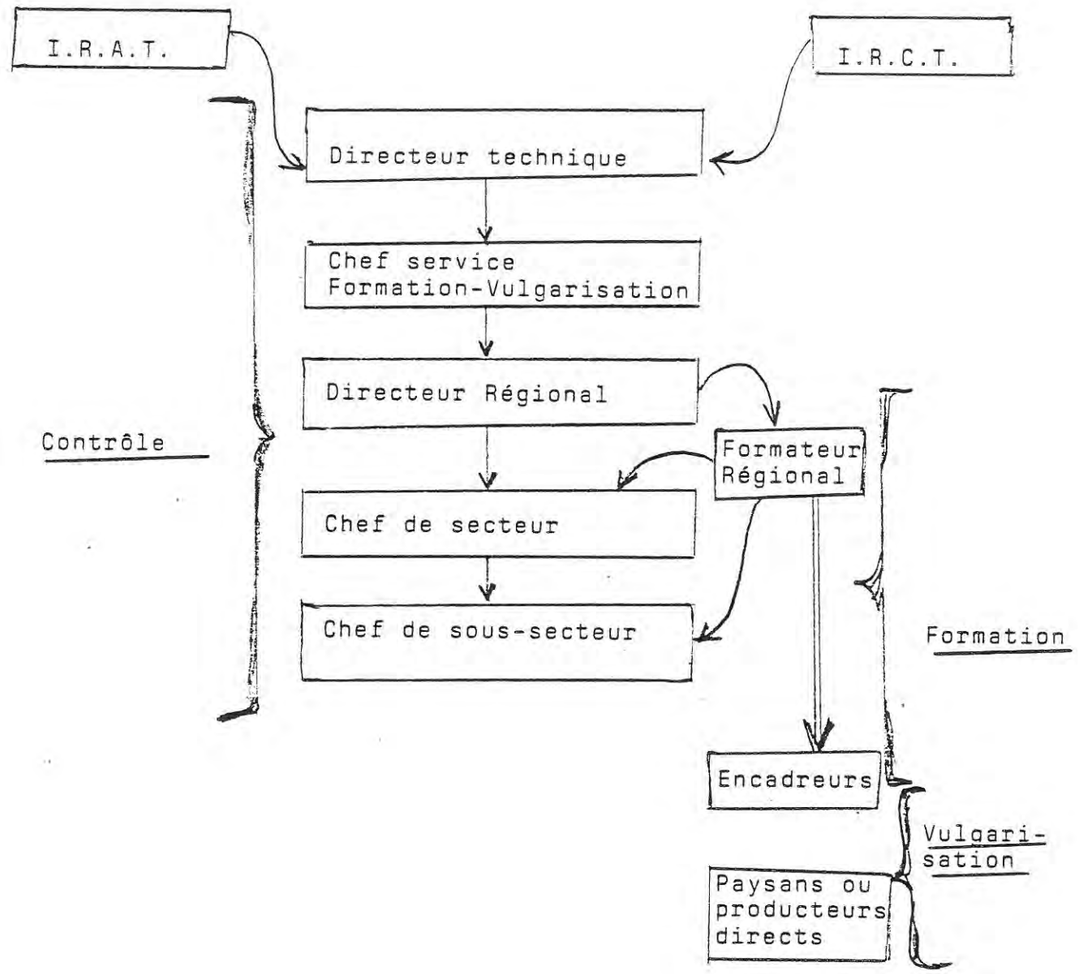

Schéma des flux d'informations du système pédagogique de Formation, de vulgarisation et de contrôle (SO.TO.CO).

Au vu du schéma ci-dessus, on constate que l'encadreur de base est comme son nom l'indique la base, le pivot de la vulgarisation. Il est en contact direct et permanent avec les paysans. A ce titre, que fait-il exactement dans sa zone ?

L'encadreur ou vulgarisateur de base est celui qui encadre les paysans. Son rôle est défini par les activités suivantes:

- la transmission aux paysans de sa zone des messages techniques agricoles,
- la collecte des données statistiques de base,
- l'approvisionnement des moyens de production à partir des besoins exprimés par les paysans,
- la transmission des besoins financiers des paysans aux responsables hiérarchiques supérieurs pour l'octroi du Crédit agricole et du recouvrement en fin de campagne,
- la commercialisation primaire du coton graine,
- l'organisation villageoise.

La méthode d'approche de l'encadreur a été une approche de masse au niveau des villages qu'il encadre. Il organise des réunions de sensibilisation et d'information avec les paysans auxquels il fait passer son message. En dehors des séances de groupe qu'il organise pour ces derniers, le contact peut être individuel à travers des démonstrations faites sur des parcelles, isolément. Ces visites de parcelles se déroulent selon un calendrier qu'il établit pour le suivi des principales opérations de la campagne agricole. Quant à son matériel et ses documents de travail, il dispose d'un magasin de stocks d'intrants, d'une chaîne d'arpenteur pour la délimitation des champs, des appareils de traitement (1 appareil pour 10 ha et 50 ha en moyenne par encadreur), des documents tels:

- le cahier d'encadreur: source de toutes les informations; l'encadreur le remplit au fur et à mesure de l'avancement des travaux agricoles. Ce document est subdivisé en deux rubriques; une rubrique pour la culture cotonnière et une autre pour les cultures vivrières. La saisie de l'information de toutes les

activités des exploitants encadrés y est faite,
- le cahier d'activités qui représente en quelque sorte le planning de travail de l'encadreur pour une période de quinze jours, période communément appelée "la quinzaine". Les activités sont programmées lors des réunions bi-mensuelles de sous-secteurs au cours desquelles les thèmes prioritaires à passer aux paysans pendant la quinzaine y sont inscrits. L'encadreur prend soin de mentionner les observations faites lors des visites des champs des exploitants. Ce cahier permet aux échelons supérieurs de contrôler le travail de l'encadreur,
- le cahier stock, un document de gestion matière: entrées et sorties des intrants agricoles. C'est un document de contrôle de tous les stocks de la zone,
- les carnets de "bon de livraison à crédit" (pour la culture cotonnière), document servant de reçu à délivrer aux paysans et qui aide l'encadreur et les équipes d'achat "coton" à pouvoir repérer tous les paysans débiteurs pour le recouvrement des crédits,
- les carnets de "bon de livraison au comptant" (pour les intrants de cultures vivrières) que délivre l'encadreur aux paysans après l'achat et l'enlèvement desdits intrants (semences, engrais..) par ces derniers,
- un cahier manifold duplicata destiné à la correspondance et aux rapports décadaires ou mensuels,

Pour ses déplacements, chaque encadreur dispose d'un vélo.

Remarque :

Par l'intermédiaire du Service de Formation et des Directions régionales , la Direction technique touche le "monde paysan". Comment se présente ce circuit d'informations ?

Les thèmes à vulgariser sont émis par la Direction technique, reformulés par le Service de Formation-Vulgarisation d'où le dispatching est fait pour la mise à disposition des Directions régionales; la Formation régionale, sous la supervision du Directeur régional, se charge de l'exécution des programmes de formation au niveau régional. Ces thèmes de vulgarisation transitent par les chefs de secteurs, de sous-secteurs, et enfin les encadreurs de base avant d'être acheminés vers les paysans. Les chefs de secteur d'action cotonnière sont chargés du contrôle de l'exécution des programmes d'activités de production, alors que les chefs de sous-secteurs dépendent directement des chefs de secteurs ont sous leur surveillance les encadreurs qui sont basés dans les zones d'encadrement de base ou d'activités: c'est le niveau d'exécution directe des activités de vulgarisation . L'encadreur est en contact direct avec un certain nombre de paysans avec lesquels il entretient des liens étroits pour la production, la commercialisation dont leur condition de réalisation est possible par l'intégration de ce dernier dans le milieu où il opère(*)(cf. Organigramme SO.TO.CO et schéma des flux d'information du système pédagogique de Formation SO.TO.CO, page 63.

(*) L'intégration de l'encadreur dans le milieu où il opère est une condition sine qua num pour la bonne réussite de la tâche qu'il assume. La fiabilité de ses résultats est liée au respect des valeurs culturelles des populations qu'il encadre.

ORGANIGRAMME SO.TO.CO

Campagne 1984-1985)

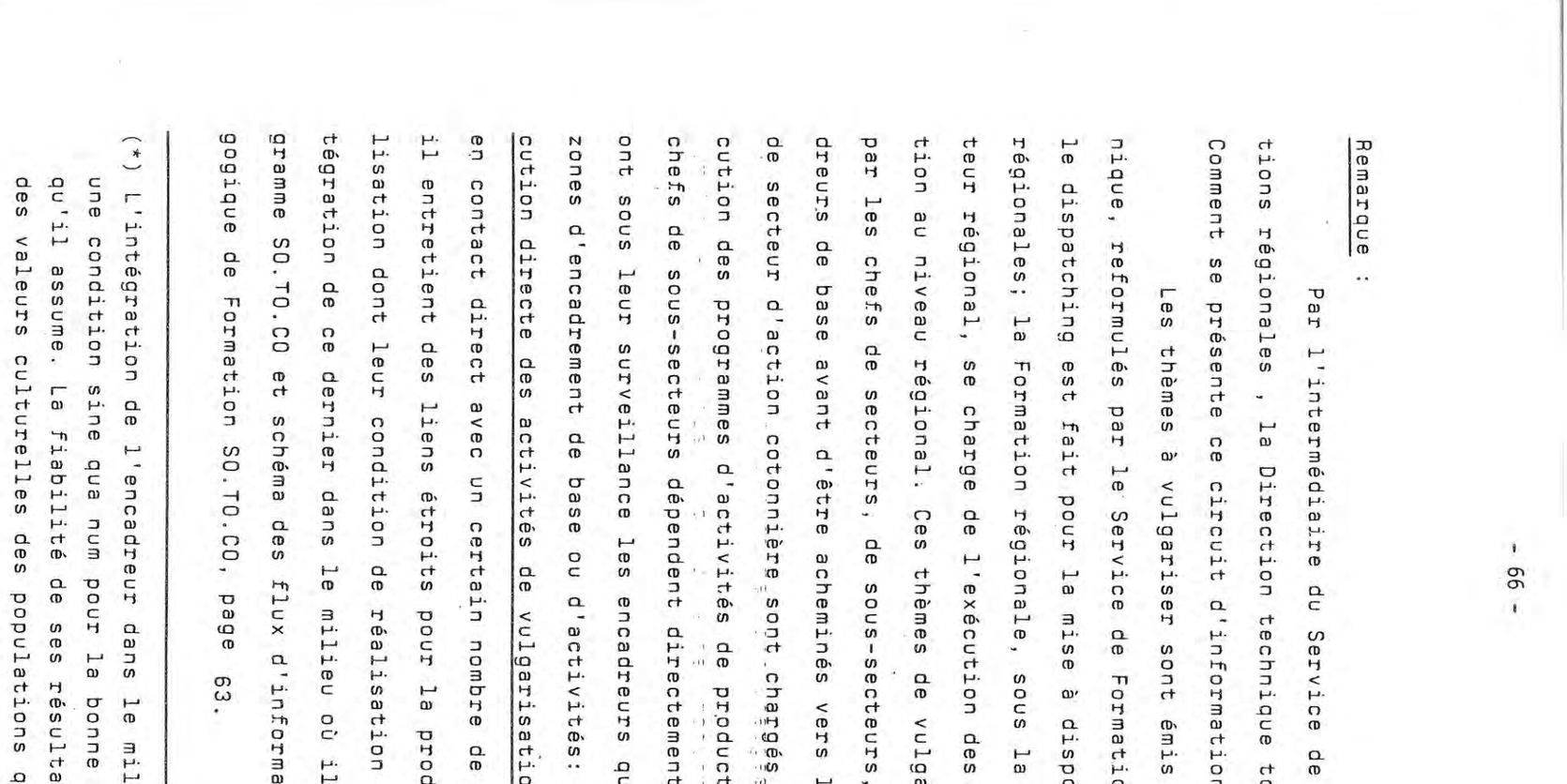

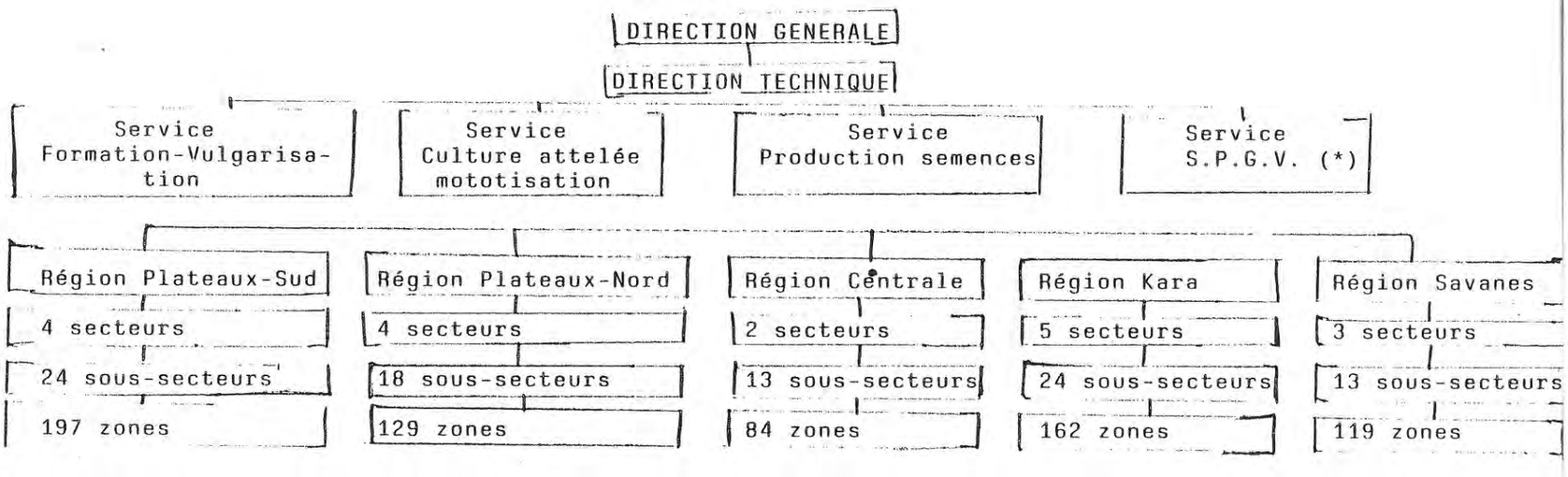

Récapitulation :
La Direction technique comporte:
- 4 services
- 5 régions
- 18 secteurs
- 92 sous-secteurs
- 691 zones

(*)S.P.G.V = Service de Promotion des Groupements Villageois

Face à cet encadrement pyramidal, un certain nombre de questions préalables se posent: Dans quelles conditions la relation agents de développement-producteurs directs (paysans) peut s'établir et de façon équilibrée ?

Les agents d'encadrement SO.TO.CO. qui s'occupent de la vulgarisation des thèmes techniques en matière de la production et de la promotion cotonnière ne se sont-ils pas heurtés à certaines contraintes locales, traduisant des spécificités de ces zones d'étude? En terme clair, le monde paysan est-il pris en compte dans toute sa globalité? Car n'oublions pas ce proverbe Akposso TOGO qui dit : " Avant d'enseigner à Kokou, il faut connaître Kokou".

La tendance à refuser les réalités humaines les plus contraignantes et à se saisir au plus vite de modèles techniques et économiques inventés en dehord du monde paysan en vue de les colporter en milieu rural au nom d'une analyse prétendument objective des besoins en produits agricoles, peut-elle répondre de façon satisfaisante aux objectifs assignés aux Organismes de Développement Rural ?

En outre, faut-il considérer les critères de rentabilité comme critères prioritaires, en ne visant constamment que le développement du produit agricole sans tenir compte de la vie du paysan ?

En considérant la structure administrative de l'encadrement SO.TO.CO., on remarque d'une part qu'entre la base constituant le pivot de la vulgarisation (encadreurs) et les supérieurs hiérarchiques (DR, DT), il y a un grand fossé intellectuel, et d'autre part, les populations cibles auxquelles s'adressent directement les encadreurs sont analphabètes, comment faire passer les thèmes de vulgatisation et de formation qui apparaissent comme

le produit de pure technocratie ?

Un autre problème crucial qui s'est posé à l'avènement SO.TO.CO est le fait que le système de production traditionnel ne visait que la production vivrière pour l'auto-subsistance en grande partie; il arrivait des fois où ces paysans dégageaient un surplus commercialisable qu'ils faisaient écouler sur le marché autrefois par "troc" et actuellement par un échange monétaire. Le coton était cultivé de façon extensive et en culture associée et sans apport phyto-sanitaire (G. Barbadense). L'introduction de G. hirsutum avec d'autres exigences telles: culture pure (sans être associée à une autre culture), soins et entretiens culturaux comme la fumure, les "sarclages", les traitements phyto-sanitaires, fait que les paysans considèrent cette nouvelle variété de culture supplémentaire qu'est le coton, dans le système de production traditionnel selon qu'on se place dans l'aire du maïs, l'aire de l'igname ou celle du sorgho (ces trois aires de cultures étant définies en fonction des exigences climatiques du pays), (cf. Ch. Climat et aires de cultures, au début)?

Essayons de faire cette analyse à travers les phases de réalisation du projet (SO.TO.CO I. et SO.TO.CO II) d'une part par une approche agro-écologique, et d'autre part sous un angle socio-économique; nous ne devons pas oublier l'aspect politique dont l'importance n'est pas négligeable.

D E U X I E M E P A R T I E

****

LA CULTURE VIVRIERE : LA LOGIQUE DU SYSTEME DE PRODUCTION PAYSAN FACE A L'ENCADREMENT COTON.

Le système de production traditionnel dans les zones cotonnières est basé sur la production vivrière, pour la subsistance en priotité. Le coton comme énoncé dans le chapitre précédent, se présente comme une culture soit sans préjudice à la culture dominante, soit en termes de concurrence, avec la culture dominante; tout cela est lié au climat qui sévit dans les différentes régions de cultures (aires de culture).

Là où la culture du coton peut être introduite sans remettre en cause la place de la culture vivrière dominante, le paysan l'accepte sans réticence, spontanément, et parfois même avec empressement. C'est le cas dans l'aire du maïs (Plateaux Nord et Plateaux-Sud) dont le maïs est en grande partie l'aliment de base. Dans cette aire, où le système agricole est à deux saisons par an, la culture du maïs dont le cycle dure 105 à 115 jours (4 mois) et la culture du coton (cycle de 5 mois) se combinent en effet remarquablement à l'intérieur de la même année agricole : en première saison, le paysan emblave sa parcelle en maïs; en fin de première saison, en cohabitation avec le maïs pendant trois semaines, il plante le coton, qui sera la culture de deuxième saison. L'intérêt de cette opération est double: la préparation du terrain (défrichement, labour, sarclages) profite à deux cultures; au niveau de la fumure, l'engrais que le paysan utilise pour le coton aura, l'année suivante un "arrière effet"(*) sur le maïs resemé en première saison sur la même parcelle.

Dans les aires de l'igname et du sorgho (Centrale,

(*)L'arrière-effet de l'engrais est quelquefois une notion agronomique non admise de certains.

Kara, Savanes), la culture cotonnière se pose en termes de concurrence avec la culture dominante; le paysan est confronté à un problème de choix car le cycle de l'une et de l'autre de ces cultures ne peut se combiner à l'intérieur de la même parcelle au cours de la même année agricole.

Dans ces aires de cultures, le coton se présente comme une culture en plus:dans l'aire de l'igname, cette dernière est à la fois vivrière et commerciale; le paysan de cette aire raisonne en général de la façon suivante : "Si je veux faire du coton il faut que je réduise ma superficie en ignames"; dans l'aire du sorgho où cette culture est essentiellement produite pour une fin vivrière, l'introduction du coton, cette fois-ci entièrement en plus , exige du paysan un effort vraiment supplémentaire; et fait intervenir certains éléments discriminants telles la disponibilité en terre, en force de travail et une disponibilité financière pour pouvoir supporter certains coûts de production qui ne sont pas pris en charge directement par la SO.TO.CO.

Les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le comportement du paysan à l'égard de la culture cotonnière sont nombreux et méritent d'être minutieusement étudiés afin de comprendre la réponse du paysan dans chaque aire de culture, qui est le résultat d'une combinaison complexe d'éléments. Ces facteurs peuvent varier d'une campagne agricole à une autre, ceci a pour conséquence directe la variation du nombre de producteurs de coton. Pour mieux cerner ces différents problèmes qui se posent dans les zones cotonnières togolaises il convient, avant d'en arriver aux divers éléments d'explication socio-économiques et politiques, de savoir comment les deux catégories de cultures sont faites sur le terrain ?

I. CONSIDERATIONS AGRO-ECOLOGIQUES

Les activités de la SO.TO.CO. depuis sa création, sont scindées en plusieurs tranches ou phases de déroulement des travaux sur le terrain. C'est ainsi que la période 1977-1982 a été "baptisée" SO.TO.CO.I. qui signifie la première phase du projet (5 ans); nous traversons actuellement la deuxième phase du projet (1982-1987) ou SO.TO.CO.II. Essayons de voir ce qui s'est passé durant la première tranche et éventuellement les activités et les difficultés rencontrées durant la deuxième tranche en cours. En terme clair, nous présenterons dans ce qui suit la nature du système de production, et de son évolution eu égard le système d'encadrement mis en place.

1.1. LE SYSTEME PRODUCTIL DANS LES ZONES COTONNIERES AU TOGO.

Le système de production est de type traditionnel et basé sur des exploitations agricoles familiales: le chef de famille, sa ou ses femmes (selon les cas) et leurs enfants constituent la main-d'oeuvre essentielle. L'agriculture qui est pratiquée dans les trois aires de cultures du pays est en général une culture de subsistance sur brûlis.

1.1.1. Les systèmes culturaux :

Système de culture (1):

" Ce terme est d'abord utilisé dans son sens restrictif par Robert BADOUIN (2) pour qui il désigne la nature des

(1) Cours I.A.M.M.: Analyse des zones rurales et des systèmes de production au développement rural-Fascicule 1, par Pierre Campagne, janvier 1985? p.22.

(2) R. Badouin: Economie Rurale.

productions, les espèces cultivées et les relations entre les différentes espèces:

- Les agronomes (1)ajoutent à cette conception des éléments d'ordre technique et notamment:

- La répartition dans l'espace des espèces cultivées (assolements),
- les associations dans le temps (rotations).

Pour d'autres (2) l'espace concerné par le système de culture est essentiellement la parcelle. Le système de production se situant au niveau de l'exploitation.

- Certains géographes (3) y ajoutent aussi l'ensemble des techniques pratiquées par l'agriculteur.

- Pour d'autres économistes le système de culture aura une (4) acception plus large et désigner "l'ensemble des espèces végétales et des moyens appliqués à ces espèces en vue de la production", en représentera un sous-système par rapport à un ensemble plus vaste qui est le système de production et qui désigne les systèmes de culture et d'élevage(5)".

a) Les variétés de cultures vivrières vulgarisées:

Dans l'introduction des variétés de semences améliorées par la SO.TO.CO, par le biais de l'I.R.A.T. (Institut de Recherche d'Agronomie Tropicale), les paysans des différentes

---

(1) Notamment Sébillotte.Jachère, système de culture,système de production,INA,1976.

(2) BILLAZ et TOURTE:Approche des systèmes agraires et fonction Recherche-Développement, 1981.

(3) S.Georges: Précis de géographie rurale.

(4) L.Malassis:Economie et exploitations agricoles.A.Colin,1958.

(5) Reboul:Modes de production et systèmes de culture et d'élevage .Economie Rurale, 112, mars-avril 1976.

régions cotonnières cultivaient leurs propres variétés locales avec leurs qualités et aussi leurs défauts: les qualités résident surtout dans l'adaptabilité au climat, la résistance à certaines attaques de parasites et des oiseaux pillards, des qualités organoleptiques appréciées des paysans eux-mêmes étant donné que ces variétés vivrières sont auto-consommées depuis des siècles. Cependant elles présentent quand même des défauts tels:

- la durée du cycle végétatif plus longue (mil de 6 mois dans l'aire du sorgho, maïs de plus de 4 mois dans l'aire du maïs) ne permet pas une bonne rotation avec les autres cultures.
- le port végétatif le plus souvent très élancé (hauteur exagérée des variétés locales de sorgho, pouvant entraîner la verse au cours des orages),
- la faible productivité potentielle génétique de ces variétés locales.

La SO.TO.CO. pour sa part a introduit un certain nombre de variétés améliorées dont les plus importantes sont: le maïs, la posta et NH1, sorgho 219 et 517, arachide RMP12, niébé vita 5.

Maïs :

Le maïs, originaire d'Amérique Centrale, est une graminée très cultivée en Afrique; il a besoin d'un fort ensoleillement jusqu'à la floraison et exige beaucoup d'eau et de matière minérale; il peut supporter une courte période sèche à la fin du premier mois de végétation, par contre une sécheresse pendant la floraison, lui est très néfaste; il demande un sol riche et profond, meuble et bien draîné, argileux et humifère; son développement végétatif est surtout conseillé sur un sol neutre Ph7, mais un sol légèrement acide (Ph 5 à 6) ne lui serait pas néfaste. Les variétés La Posta et NH_1 présentent les caractéristiques

suivantes:

La Posta Le cycle végétatif est de 125 jours (semi-tardif), à grains blancs. Ce n'est pas un hybride mais un composite stable, avec un rendement d'environ 1500 Kg/ha (15 quintaux) sans fumure, et 5.000 Kg/ha (50 quintaux) avec fumure. La Posta est grande (taille) mais solide et ne craint pas la verse. Le grain est dur, 86% de farine, 14% de son. La qualité gustative est bonne, la "pâte" (appellation locale française de la purée consistante à base de farine de maïs) est souple, et durcit moins vite. Cette appellation de la "pâte" en langues locales varie d'un point du territoire à un autre en raison de la multitude de langues et dialectes parlés par les différentes ethnies du pays; les Kabié l'appellent "Mutu "(*), les Ewés "Akumé" et les Akposso "Ezu". Cette appellation en langue locale est aussi valable pour la "pâte" du sorgho ou du mil et de la farine à base de cossettes de manioc.

La seconde variété principale du maïs vulgarisée est NH1, précoce avec un cycle de 105 jours (3mois et demi) et des grains blancs; le rendement est estimé à 1.500 Kg/ha (15 quintaux) sans fumure, comme la Posta, et 3.000 Kg/ha (30 quintaux) en essai fumé. C'est un hybride, donc sa vulgarisation nécessiterait de la multiplier sur un centre de multiplication, avec un personnel qualifié pour mieux contrôler la pollinisation.

Ces deux variétés de maïs sont réparties de la façon suivante: La Posta dans les aires du sorgho et d'igname, et NH1

(*) Phonétiquement la lettre"u" en langue nationale togolaise se prononce comme la syllabe "ou" en français.

dans l'aire de maïs; mais la tendance actuelle démontre que certains paysans de l'aire du maïs (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud) préfèrent cultiver La Posta en raison de son rendement élevé, pour commercialiser.

Sorgho :

C'est une graminée originaire d'Afrique; il se cultive aussi bien en zone tempérée; c'est la culture dominante dans les zones qui reçoivent une pluviométrie de 800 à 1.000 mm par an; il est remplacé au Sahel dont la hauteur d'eau par an tourne autour de 600 mm par le petit mil qui s'accomode d'une moindre quantité d'eau. Il résiste beaucoup mieux que le maïs à la sécheresse; il a besoin d'un bon ensoleillement; il n'est pas ombrophile; les variétés locales sont très sensibles au photopériodisme quelle que soit la date de semis; l'épiaison se fera toujours à la même époque, mais la production diminue en même temps que le cycle de production se raccourcit. Les variétés améliorées à tiges courtes utilisées au Togo ne sont pas sensibles au photopériodisme, les cycles restent constants. Le tableau ci-après résument les caractéristiques principales des variétés vulgarisées par la SO.DO.CO:

TABLEAU N°10. Caractéristiques et performances des variétés de sorgho vulgarisées par la SO.TO.CO.

Principales variétés améliorées SO.TO.CO-I.R.A.T.	Couleur du grain	Cycle	Hauteur tige en m.	Rendement en Kg/ha sans fumure	Rendement Kg/ha avec fumure	Observations
Sorgho 219	rouge	100 j. (3mois-10j)	2,50m	1500	2500-3000	Les problèmes de qualités organoleptiques se sont posés au départ
Sorgho 517	rougeâtre	150 j.	4,00m	600 à 1100	1600	

Source: Fiches techniques I.R.A.T.-SO.TO.CO.Formation (Principales cultures vivrières , 1979).

-Arachide :

La principale variété sélectionnée vulgarisée par la SO.TO.CO. est la variété RMP_{12} (venue du Burkina Foso, ancienne Haute Volta). Son cycle est de 125 à 130 jours (4mois et demi) et le rendement estimé est de 1500 à 2500 Kg/ha (gousses).
Les recommandations préconisées pour la culture d'arachide sont les suivantes: semis à bonne date et fortes densités (conditions premières); les fânes constituent un fourrage de très bonne qualité pour les animaux; elles peuvent aussi être valorisées sous forme d'engrais vert, en les laissant sur place au champ et en les enfouissant au prochain labour.

- Niébé (haricot):

La variété vulgarisée par la SO.TO.CO. est Vita 5 qui est une variété à port érigé. Le cycle est dénviron 3 mois maximum. Le traitement des semences se fait à l'aide d'un produit fongicide "THIORAL" à raison de 300 grammes pour 10 Kgs de graines. Les gousses sont mieux regroupées et sont presque au-dessus du sol; la maturité est plus groupée.

Remarques : On notera en gros que la SO.TO.CO. vulgarise deux groupes de cultures vivrières: le premier est constitué de graminées (céréales) dont les plus importantes sont citées plus haut (maïs et sorgho); le second regroupe les légumineuses (arachide et niébé ou haricot). Ces deux groupes de cultures vivrières rentrent d'une part en rotation avec d'autres cultures vivrières et d'autre part avec le coton pour la plupart des cas. Leur introduction n'a pas été facile et pose donc beaucoup de problèmes.

b) Les contraintes rencontrées:

Les objectifs durant la première phase du projet (SO.TO.CO.I.:1977-1982) en matière de production vivrière étaient les suivants:

- Sorgho 2.680 ha en 2ème année et 10.540 ha en fin de projet.
- Maïs 1.580 ha en 2ème année et 6.030 ha en fin de projet.
- Arachide, 1.600 ha en 2ème année et 3.200 ha en fin de projet.

Les résultats sont présentés dans le tableau n°11.
On remarque que les objectifs de production vivrière durant le P.D.R.I. ou SO.TO.CO.I. n'ont pas été atteints; Deux raisons fondamentales élucident la nature de ces résultats:

- où trouver les semences de variétés améliorées retenues pour les distribuer aux paysans ?
- la réaction négative de ces mêmes paysans face aux variétés introduites par la SO.TO.CO.

En ce qui concerne le premier point sur la contrainte de production de semences, l'I.R.A.T. (Organisme spécialisé pour la sélection des variétés à haut rendement) n'avait aucune structure de multiplication de semences, à peine de quoi fournir des sélections de départ. Face à ce problème, un premier plan semencier était élaboré par la SO.TO.CO en janvier 1980 pour permettre une première distribution de semences aux paysans pour la campagne 1981-1982. Quelques multiplications de matériel assez hétérogène avaient été entreprises au cours de la campagne 1979-1980 sur les premiers périmètres semencier en régie de la SO.TO.CO. (cf. carte en annexe) pour permettre le relai avec le plan semencier mis en place en janvier 1980.

La seconde contrainte est la non-acceptation des variétés améliorées proposées par la SO.TO.CO., ceci s'explique de la

TABLEAU N°11 . Résultats des superficies emblavées de cultures vivrières durant SO.TO.CO.I. (1977-1982), en hectares .

S O R G H O				M a I S				A R A C H I D E			
2ème année du projet	Prévision 2680	Réalisation -*	%	2ème année du projet	Prévision 1580	Réalisation 768	% 48,6	2ème année du projet	Prévision 1600	Réalisation 101	% 6,3
Fin du projet	10540	599	5,6	Fin du projet	6030	4503	74,6	Fin du projet	3200	701	21,9

Source:Document SO.TO.CO. (Premier projet de développement rural dans les régions cotonnières au Togo: synthèse agronomique).

(*) chiffre non disponible.

façon suivante:

Maïs :

Le composite La Posta, favorablement accueilli dans les aires d'igname et de sorgho était catégoriquement refusé par les paysans de l'aire du maïs pour deux motifs: la durée de végétation trop longue empiète sur la deuxième saison des pluies entraînant ainsi une compromission possible de la culture du coton; en plus, le grain de ce maïs est trop dur et donc inadapté aux habitudes des consommateurs telle la mouture de ces grains qui pose un sérieux problème d'ordre technique, financier et alimentaire: "technique parce qu'il faut au moins quatre passages sur les -dents du moulin- pour avoir les 86% de farine et 14% de son comme dit plus haut; financier parce que les meuniers taxent les frais de mouture très fort quand il s'agit d'une variété de maïs à grains durs comme la Posta étant donné que la durée de mouture agit sur la consommation du carburant (gas oil) utilisé pour les moulins des villages et les frais d'électricité pour les moulins en ville; alimentaire enfin, car même à l'état frais, les épis grillés au feu ou cuits à l'eau sont un peu durs. La farine à base de la Posta, pour donner une bonne "pâte" nécessite d'être retamisée plusieurs fois, les 14% de son évoqués sont plus ou moins théoriques".

Face à ces contraintes, une solution a été préconisée: le Projet avait identifié une autre variété, l'hybride NH_1 à cycle court 105-110 jours, à grain tendre et donc bien adapté au modèle de consommation des paysans de l'aire du maïs (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud). Cette dernière a été quasi acceptée par les paysans. Où en est-on du sorgho ?

Sorgho :

Les deux variétés proposées par la SO.TO.CO: Sorgho 219 ou I.R.A.T. 219 et Sorgho 517 ou I.R.A.T. 517, le premier pour l'aire du maïs et le second pour les aires du sorgho et de l'igname (Savanes, Kara, Centrale) étaient accueillis avec réserve par les paysans en raison de leurs faibles aptitudes fermentatives car les paysans togolais utilisent le sorgho pour deux buts: l'alimentation et la commercialisation s'il se dégage un surplus en dehors du stock de consommation. Pour le moment, le premier point est ce qui nous préoccupe: l'alimentation. Avec le sorgho, les paysans se nourrissent en faisant préparer de la "pâte" comme évoqué plus haut pour l'utilité alimentaire du maïs. Cette "pâte" ou "Tô" (dans les pays sahéliens) est l'alimentation de base des paysans des aires du sorgho et de l'igname. La deuxième utilité alimentaire du sorgho est sa consommation sous forme de bière locale appelée "Tsukutu" en Kabyé, "Dâm" en Moba (aire du sorgho) ou "Dolo" au Burkina Faso. Sa préparation nécessite une bonne fermentation avant d'obtenir de la bonne bière locale. Or les deux variétés introduites par la SO.TO.CO. ont une faible aptitude de fermentation, ceci explique le refus de certains paysans vis-à-vis des variétés améliorées SO.TO.CO. Selon nos observations sur le terrain, la plupart des paysans des aires du sorgho et de l'igname font la culture du sorgho amélioré pour, soit vendre une grande partie de la production sur le marché, ou nourrir leur volaille. Ils restent attachés à leurs variétés locales pour leur propre alimentation et surtout pour la boisson car le degré de fermentation est élevé et aussi la couleur de la boisson est un élément psychologique sur l'acceptation des variétés améliorées.

Le "Tsukutu" est une boisson dont la consommation est généralisée sur toute l'étendue du territoire togolais.
Quant à la variété I.R.A.T. 219, son défaut est le caractère indéglumable qu'il présente , rendant ainsi la "pâte" impropre à la consommation. Cependant, l'arachide pour sa part présente d'autres spécificités appréciées ou non par les paysans.

- Arachide :

La variété RMP_{12} identifiée et vulgarisée par la SO.TO.CO. a été reprochée par les paysans en raison de l'extraction de son huile très difficile chez les variétés locales et une mauvaise tenue de la "pête" pour les beignets: "Kluiklui".

Devant ces contraintes il a été élaboré une stratégie spécifique de réamélioration des caractères génétiques et organoleptiques des variétés proposées afin de satisfaire aux exigences des paysans des zones cotonnières que nous encadrons.

c) Politique variétale mise sur pied et suivie par le Projet:

La politique adoptée en matière d'amélioration des caractères variétaux varie selon le type de culture: c'est ainsi que pour le maïs, on a institué une politique adaptée d'une part à la région des Plateaux (aire du maïs) et d'autre part aux régions Centrale, Kara et Savanes (aires de l'igname et du sorgho).

Pour l'aire du maïs, on a refabriqué l'hybride NH_1 à partir de ses lignées constitutives et ce, après épuration ultra-sévère du matériel fourni par l'I.R.A.T. On a adopté le principe de renouvellement annuel des semences. Cette fois-ci les paysans des Plateaux ont immédiatement adopté cette variété dont la diffusion s'est heurtée par la production en quantité insuffisante de semence hybride. Cette tendance n'a pas tardé

à être maîtrisée par la SO.TO.CO. qui a procédé à une production en masse par épuration, castration, récolte séparée des lignes mâles et femelles, séchage artificiel, triage et conditionnement.

Pour les aires de l'igname et du sorgho, où le projet n'avait pas prévu la vulgarisation du maïs, les paysans ont manifesté un intérêt manifeste pour cette culture; la SO.TO.CO y a introduit le composite La Posta qui s'est avéré très bien adaptée.

Devant le refus des paysans d'utiliser les variétés de sorgho proposées, ainsi que la réticence du service semencier de la SO.TO.CO. à cultiver puis conditionner la variété 219 indéglumable, les recherches se sont orientées vers la sélection de variétés locales prometteuses. Cette recherche sur les variétés locales a été lancée en collaboration avec le Projet allemand G T Z basé à la région Centrale (aire de l'igname).

Cette recherche sur les variétés locales est une des meilleures stratégies que doivent adopter les organismes de recherche en matière de production de semences . Le matériel végétal étant déjà sur place issu du milieu où les paysans exercent leurs activités quotidiennes, les légers changements qui interviendront sur le produit final (semence améliorée) n'auront pas trop d'effet psychologique en matière de problèmes alimentaires.

Pour l'arachide, une démarche analogue a été mise en place, mais le problème fondamental qui s'est posé est le fait qu'on ait pas retrouvé le type original pur qu'on souhaitait. C'est cette pureté variétale qui est la seule garante des performances phénotypiques.

Que ce soit le maïs, le sorgho, l'arachide ou le niébé, les recherches ont été axées non seulement sur l'amélioration

des rendements, mais aussi sur l'adaptabilité au climat et les exigences des paysans pour les qualités organoleptiques que présentent ces variétés. Enfin, la précocité des variétés est une condition sine qua non pour une meilleure rotation et pourquoi pas une brève cohabitation végétale dans certaines régions telle dans l'aire du maïs à deux saisons de pluies durant la campagne agricole.

d) Les possibilités de rotation et de cohabitation végétale des cultures vivrières avec la culture cotonnière selon les différentes aires de cultures.

La place des cultures dans un système de rotation culturale varie selon qu'on est en culture traditionnelle ou en culture améliorée.

Le maïs :

En culture traditionnelle, on le trouve souvent après l'igname, associé avec du niébé, de l'arachide, etc...

En culture améliorée il est intéressant de le situer après du coton fumé, il bénéficie alors de l'arrière-effet de la fumure coton, "s'il y a eu un résidu", qu'il valorise beaucoup mieux que le sorgho(*). Dans ce reliquat de fumure, l'azote a disparu, le maïs utilise surtout le phosphore sous la forme P_2O_5. Le maïs est très sensible aux mauvaises herbes, il se trouve bien placé après le coton qui est une plante nettoyante ou sarclante; il serait bien placé aussi après l'arachide.

Sorgho :

Le précédent cultural recommandé pour le sorgho est: coton fumé, maïs fumé, arachide, igname, niébé (haricot).

(*) Fiche technique I.R.A.T. SO;TO.CO.Formation. Principales cultures vivrières , 1979, p.2.

Ce précédent cultural (en parlant de l'ordre de culture) peut varier d'une région à une autre. Le sorgho est le plus mauvais précédent cultural pour lui-même. Sa répétition favorise l'extension de Striga (mauvaise herbe) et entraîne une chute de rendement. Donnons une idée sur ce point:

- 1ère année, sorgho : 1.125 Kgs/ha,
- 2ème année, sorgho : 743 Kgs/ha.
- 3ème année, sorgho : 443 Kgs/ha et beaucoup de Striga ont envahi le champ.

Sur la région des Plateaux (aire du maïs) les variétés à cycle court peuvent assurer une culture de premier cycle. Si on mettait ces mêmes variétés en deuxième cycle, on constaterait une baisse de rendement. Sur les deux dernières aires de culture, on recherche des variétés à cycle plus long, adaptées à la durée des pluies et à plus haute productivité.

Arachide :

Schématiquement la place de l'arachide dans la rotation est la suivante:

- 1ère année: sorgho
- 2ème année: arachide,
- 3ème année: coton,
- 4ème année: maïs.

Le précédent cultural recommandé avant l'arachide peut être soit le sorgho, soit le maïs, soit le coton. De son côté l'arachide est le meilleur précédent cultural pour le coton.

Cependant que se passe-t-il réellement dans les zones cotonnières au Togo, du moins pendant cette deuxième phase du P D R II ou SO.TO.CO.II ? Prenons le cas de la toute dernière campagne agricole 1984-1985 où les résultats sont résumés dans le tableau n°12.

TABLEAU N°12. Précédents culturaux

Coton

Régions	Total semé	Coton fumé	Coton non fumé	Maïs fumé	Maïs non fumé	Sorgho fumé	Sorgho non fumé	Arachide	Défriches	Jachère	Autres
Savanes	7.655	301			7		4401	1138	1222	586	
Kara	7.095	1322		303	142		1336	21	3753		218
Centrale	2.413	119		114	219	8	1053	21	759		120
Plateaux-Nord	7.959	205		377	4980	-	32	82	1935		348
Plateaux-Sud-Maritime	18.440	15	541	2562	12192	-	-	476	2142		512
SO.TO.CO.	43.562	1962	541	3356	17540	8	6822	1738	9811	586	1198

(*) dont 1.449 ha de mil de 6 mois.

Observations : Ces données concernent les régions SO.TO.CO. et les différents Projets.

Remarque : La répétition du coton sur coton reste faible dans les zones cotonnières sauf dans la région de la Kara où cette pratique se maintient: 18,6% des surfaces emblavées (84-85) sur des anciennes parcelles coton alors que dans les Plateaux-Sud on observe que 0,08% de cette situation. Ce phénomène s'explique d'abord par le niveau de disponibilité en terres des différentes régions, ensuite des différences climatiques zonales , et ensuite du choix de faire telle ou telle culture, choix lié à la logique intrinsèque des paysans.

En matière de co-habitation culture vivrière-culture cotonnière, étant donné les consignes techniques préconisées pour la culture de Gossypium hirsutum qui doit se pratiquer en culture pure. Cette co-habitation végétale ne doit pas durer plus d'un mois. La durée de co-habitation préconisée est de 3 semaines. Mais cette durée peut être influencée par le cycle végétatif de la variété cultivée . Il est à préciser que cette cohabitation n'est possible que dans les zones climatiques à deux saisons de pluie. Le maïs, culture dominante dans les zones forestières et montagneuses traditionnellement reste souvent en tête de rotation; en savane, c'est l'igname toujours l'igname qui ouvre le cycle, quelquefois le haricot ou l'arachide. Les anciennes combinaisons traditionnelles sont modifiées avec l'introduction du coton dans cette aire de maïs. Cette combinaison se réduit à une alternance très poussée dans l'espace d'abord, dans le temps ensuite, pendant une durée plus ou moins longue, de deux cultures: le maïs et le coton. Si le haricot et l'arachide apparaissent quelquefois encore en tête de cycle comme culture de première saison, le coton est à présent uniformément la culture de seconde saison, la combinaison ne se faisant plus dès la seconde année qu'avec le maïs.

Cette possibilité de combinaison se traduit par une brève cohabitation maïs-coton, sur la même sole, avant la récolte du maïs, aussitôt la récolte de cette dernière culture (maïs), les jeunes plants de cotonniers trouvent de l'espace pour émerger à leur tour(voir schéma n°1).

SCHEMA N°1 - Cohabitation maïs-coton :

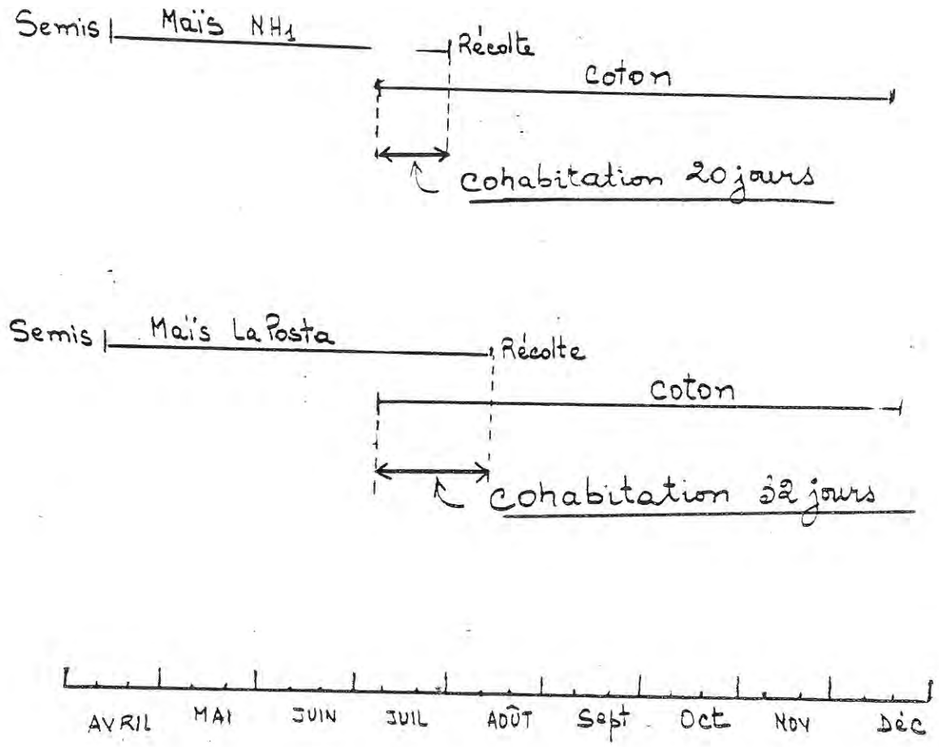

Echelle :

- 1 mois
- 20 jours
- 10 jours

Dans un premier temps ce système de cohabitation est rendu possible grâce à la double saison de pluies, donc de cultures dont bénéficie l'aire du maïs et une toute petite partie (Sud) de l'aire de l'igname, les frontières entre les aires de cultures n'étant pas nettes.

Dans un second temps, les semis peuvent se faire à sec, et à la bonne date (semis précoce) étant donné que les tiges et les feuilles sèches du maïs ombragent plus ou moins le sol, lui conférant une certaine humidité, humidité qui profitera pendant un laps réduit de temps aux grains de coton dans les poquets pour la germination.

Par ailleurs, la durée de cohabitation maïs-coton, liée au cycle de végétation des variétés de maïs, est sans préjudice pour le rendement du cotonnier(*):

La comparaison des rendements du cotonnier semé selon les travaux de la recherche variétale est présentée comme suit:

- dans un maïs précoce: NH_1
- dans un maïs plus tardif: La Posta.

Les deux variétés de maïs ont été semées à la même date (11.4.78) les temps de travaux sont les mêmes et elles n'interfèrent pas plus l'un que l'autre dans la culture du cotonnier.

(*) de J. Marquette: Travaux agronomiques pour l'amélioration de la culture du maïs: de la recherche au développement -cas de la région des Plateaux au Togo, novembre 1984.

TABLEAU N°13. Résultats de la comparaison des rendements du cotonnier en cohabitation avec deux variétés de maïs:

Variétés de maïs	Date récolte du maïs	Durée du cycle végétatif (maïs) (jours)	Date de semis coton	Durée de cohabitation (jours)	Rendement maïs kg/ha	Rendement cotonnier kg/ha
NH_1	26.7.78	106	6.7.78	20	2583	1195
La Posta	7.8.78	118	6.7.78	32	3568	1276

Sources . Travaux agronomiques pour l'amélioration de la culture du maïs. Cas de la région des Plateaux (Togo), nov.84, par J. Marquette.

Remarque : Le rendement de La Posta est significativement plus élevé que celui de NH_1: les rendements du cotonnier récolté dans NH_1 et la Posta ne sont pas très différents: 1276 Kg- 1195 =81 Kg. Agronomiquement cette différence n'est pas très grande, mais économiquement c'est très important. A raison de 100 F.CFA le kg, le poids de coton équivaut à 8100 F.CFA, de quoi acheter 2 sacs de 50 kg d'engrais, au niveau paysan. Il convient de préciser tout de même que le problème est plus complexe en milieu paysan.

En outre, l'obstacle principal à la répétition sur plusieurs années de cette combinaison ou cohabitation végétale est le palmier à huile que le paysan introduit sur la parcelle quelquefois dès la première année, plus généralement la deuxième ou la troisième année, et dont la présence limite à quatre ans environ la culture de la même parcelle en maïs et en coton, qui, passé ce terme, ne trouvent plus suffisamment de lumière sous la palmeraie grandissante.

" Enfin, cette formule de cohabitation a substitué, certes, le coton au haricot, à l'arachide, au manioc, que l'on retrouve dans d'autres champs, intégrés à d'autres systèmes de rotation, de façon accessoire même au maïs, répété moins souvent qu'autrefois,

mais qui permet en quelque sorte au paysan, dans des conditions de rentabilité fort satisfaisantes, de faire d'une pierre trois coups, les opérations d'entretien et de fumure de la même parcelle profitant à trois cultures à la fois(*)".

e) Les problèmes d'entretien culturaux dans les différentes aires de cultures:

Afin de pouvoir classifier les cultures vivrières selon les méthodes et entretiens culturaux, la SO.TO.CO. a adopté une certaine gamme de qualificatifs à la nature des semences vulgarisées et les soins qui leur sont apportés; c'est ainsi qu'on trouvera dans les documents techniques SO.TO.CO. les appellations suivantes: Cultures de stades 0, I, II et III.

Cette classification se résume comme suit:

Stade 0: Les surfaces sont estimées.

Il comprend les variétés locales des cultures vivrières sans engrais et non semées derrière coton chez un paysan producteur de coton.

Stade I : Les surfaces sont estimées.

Il comprend les variétés locales de cultures vivrières sans engrais et semées derrière coton.

Stade II : Les surfaces sont mesurées.

Les thèmes de vulgarisation sont respectés; date de semis, semis en ligne, densité optimum, sarclages, fumure, etc...

Il comprend des variétés locales des cultures vivrières avec engrais (pour éviter toute confusion ces engrais doivent provenir de la SO.TO.CO).

(*) A. Schwartz: Le paysan et la culture du coton au Togo(ORSTOM, 1985), p.54.

Maïs, sorgho, mil: 50 Kgs de 15-15-15 au semis

50 Kg Kg d'urée au buttage.

Arachide: 100 Kgs de super simple au semis.

Niébé: 100 Kgs de super simple au semis et /ou 3 traitements insecticides.

Stade III : Les surfaces sont mesurées.

Les thèmes de vulgarisation sont respectées comme su stade II.

On utilise des variétés améliorées (sélectionnées) de cultures vivrières avec davantage d'engrais qu'au stade précédent (pour éviter toute confusion ces semences et ces engrais doivent provenir de la SO.TO.CO.

Maïs, sorgho, mil: 150 Kgs de 15-15-15 au semis (NPK)

50 Kgs d'urée au buttage.

Arachide: 200 Kgs de super simple au semis.

Niébé (haricot): 200 Kgs de super simple au semis et/ou 3 traitements insectivides.

Source: Rapport technique SO.TO.CO. Campagne agricole 1984-85.

Pour que ces consignes soient respectées, il apparaît que le système de vulgarisation mis en place soit accepté de façon participative par les paysans.

Remontons au premier chapitre pour avoir une idée sur le schéma du flux d'informations du système pédagogique de formation, de vulgarisation et de contrôle SO.TO.CO. Nous voyons que l'ordre vient toujours du haut donc de façon descendante. Une mauvaise audition des consignes données, ou un manque de volonté d'exécution de ces dernières pour leur application au niveau paysan entraîne un blocage de l'information quelle que soit sa nature et son importance.

C'est ainsi qu'un accent a été mis tout particulièrement sur les semis précoces de coton dans toutes les aires de cultures de même que les entretiens culturaux qui s'en suivent (démariage, sarclages, fumure et traitements phyto-sanitaires pour le cotonnier et le niébé). Cependant, qu'a-t-on constaté réellement sur le terrain, jusqu'à présent ?

Côté paysan :

Par semis précoces, on sous-entend aussitôt la récolte du coton, l'arrachage et l'incinération des vieux cotonniers sont faits à temps et donc la préparation du sol est prête bien avant les premières pluies, des semailles, variables selon les régions et les aires climatiques de cultures. Le paysan après la vente du coton préfère se reposer, repos qui peut se prolonger jusqu'à la veille des dates de tombée des premières pluies. Durant cette période que je dénomme de "repos" qui en réalité ne l'est pas, car consacrée aux manifestations sociales telles les cérémonies de libation aux mânes des ancêtres pour la protection des membres de la famille, certaines destinées aux rois et chefs de terre pour invoquer la pluie, d'autres manifestations axées sur les loisirs personnels, collectifs et individuels: les mariages, les danses rituelles et surtout les funérailles; C'est également la période où les marchés constituent une véritable place de rencontres, de discussions et de palabres autour des pots de boissons locales: vin de palme et SO.DA.BI (vin de palme fermenté et distillé) dans l'aire du maïs, "Tchukutu" à l'extrême Nord (aire du mil ou du sorgho).

Cette longue période (décembre à avril , selon les cas) a pour conséquence les retards de semis des cultures vivrières. Or, on avait dit d'une part que le coton est une culture en plus dans les aires de l'igname et surtout entièrement en plus dans l'aire du sorgho (Kara, Savanes) et d'autre part que dans l'aire du maïs

(Plateaux Nord et Sud) il y a une possibilité de cohabitation maïs-coton.

Le retard du semis vivrier à Kara et Savanes entraîne trois possibilités de décisions chez ces braves paysans vivant dans une zone climatique à une seule saison de pluies donc une seule saison de culture (pluviale) par an:

- Le paysan selon sa logique prône la culture vivrière comme culture prioritaire ; il fait donc son champ de vivrier uniquement parce qu'il est en retard sur la campagne cotonnière, car il lui faut préparer carrément une autre sole.
- Il décide de faire contre vents et marées les deux spéculations: les cultures vivrières peuvent lui donner une petite satisfaction pour au moins assurer la subsistance; le coton pour sa part sera semé tardivement; deux solutions peuvent être possibles: soit ces semis tardifs de coton, par un coup de "chance" peuvent bénéficier des pluis tardives d'octobre et entraîner un petit prolongement de la capsulation, soit le problème de main-d'oeuvre se posera pour les sarclages, fumure... étant donné que cette main-d'oeuvre est uniquement familiale, sans apport de travail salarié externe, sauf cas majeur, des cas d'entraide et d'invitation de culture peuvent se présenter. Dans tous les cas le rendement en coton sera faible.
- Le paysan, avide du revenu qu'il tire souvent du coton peut abandonner la culture vivrière et se tourner intégralement vers la culture cotonnière. L'avenir du paysan dans ce dernier cas est plus précaire, il risque d'abandonner la culture du coton, la campagne suivante (nous le verrons dans la troisième partie du travail).

Compte tenu de ces contraintes qui dans la plupart des cas ne sont pas liées aux aléas climatiques mais plutôt en tant qu'observateur des problèmes sur le terrain, liées à l'organisation sociale et agricole (calendrier agricole) dans les différentes aires de cultures. Les problèmes évoqués pour le cas des paysans de l'aire du sorgho, ne se posent pas avec acuité à ceux des Plateaux (aire du maïs) car bénéficiant d'une zone climatique à deux saisons de pluies d'où deux saisons de cultures pluviales. Cependant, la possibilité de cohabitation maïs-coton, évoquée plus haut, risque de porter préjudice au rendement du coton, cette fois-ci, car, ce retard de semis des cultures vivrières (maïs en l'occurrence) entraînerait une cohabitation trop longue.

Un autre aspect du problème est que dans les aires du sorgho et de l'igname, en période de pointe des travaux, les paysans préfèrent sarcler leurs champs de cultures vivrières à celui du cotonnier. Les trois sarclages conventionnels préconisés par l'I.R.C.T. ne sont pas en totalité exécutés faute de temps ou de main-d'oeuvre. Les cotonniers, surtout concurrencés par les adventices vis-à-vis de l'eau, de la lumière, de l'espace et des matières minérales apportées par fumure, ont un port végétatif maigre; les feuilles jaunissent et même une correction à temps n'arrive pas à réhabiliter de façon rigoureuse les plants; la conséquence en est claire: une chute du rendement. Pour ceux de l'aire du maïs, étant donné que la plupart des champs de cotonniers sont faits sur des parcelles ayant déjà reçu du maïs (cohabitation brève avant la récolte de ce dernier) les entretiens culturaux tels les sarclages en l'occurrence, profitent aux deux cultures; les paysans de ces localités connaissent mieux l'utilité de la culture du coton à telle enseigne que des zones d'encadrement peuvent être vacantes (sans encadreur de base) et enregistrer des

résultats satisfaisants dans la pratique des deux spéculations.

Cependant les problèmes que nous enregistrons sont le plus souvent ceux de l'utilisation des engrais et des insecticides. Pour la fumure, en nous référant à la campagne cotonnière 1984-85, SO.TO.CO.II on remarque que presque 91% des surfaces semées ont reçu des engrais complexes NPKSB et seules 63% ont eu un apport d'urée ou de Kcl (voir tableau n°14).

La dose moyenne préconisée est de :

- 200 Kgs NPKSB Savanes - Nord Kara,
- 150 Kgs + 50 Kgs urée (Bassar, Centrale, Plateaux-Nord).
- 150 Kgs + 50 Kgs Kcl (Plateaux-Sud).

L'urée et le Kcl étant apportés en complément.

Ces résultats montrent une nette progression de l'acceptation et de l'utilisation des engrais minéraux par les paysans pour la culture cotonnière car les chiffres en dernière année du projet SO.TO.CO.I. montre une utilisation nettement faible de ces engrais.

La Centrale se situait à 1,3% des surfaces en première année 1978-79 et 56% en dernière année (1981-82) .

Dans l'aire du maïs, la plus exigeante en engrais (double culture) malheureusement, c'est celle où l'on a eu tout au long du Projet SO.TO.CO.I., les plus grandes difficultés à assurer un approvisionnement normal. En première année du projet (1978-79) seulement 48,5% des surfaces ont reçu de l'engrais formulé pour le coton et 23% de l'urée. En dernière année (les surfaces étant passées de 8.800 à 13.300 ha) 82,4% des surfaces ont reçu l'engrais coton et 62% un complément selon la localisation, soit de l'urée, soit de chlorure de potassium.

TABLEAU N°14 - Fumure minérale (coton)

Régions	Surfaces semées et retenues	Surfaces fumées				Quantité engrais utilisée (Kg)		Dose moyenne/ha	
		N.P.K.S.B.	%	Urée-Kcl	%	N.P.K.S.B.	Urée-Kcl	N.K.S.B. Kg/ha	Urée-Kcl Kg/ha
Savanes	7655	7655	100	-	-	1.514.700	-	198	-
Kara	7095	7077	98	4838	68	1.135.788	244.513	160	50
Centrale	2413	2413	100	2413	100	369.442	123.128	153	51
Plateaux-Nord	7959	7569	95	7569	95	1.109.737	367.690	146	48
Plateaux-Sud	18.440	14811	80	12.652	67	1.986.100	547.760(*)	134	43
SO.TO.CO.	43.562	39.525	91	27.472	63	6.115.767	1.283.091	155	47

Observations : (*) La région Plateaux-Sud seule utilise le Kcl.

Les problèmes d'approvisionnement en engrais et leur mise en place se sont posés à la SO.TO.CO. durant le P.D.R.I. (SO.TO.CO.I 1977-82), soit parce que les appels d'offre ont été lancés par le biais de l'Etat et les livraisons sont faites tardivement ce qui entraînait un décalage de mise à la portée des stocks aux paysans. Les stocks prévus pour l'année (n) sont disponibles qu'à l'année (n+1); soit les stocks sont disponibles et la défectuosité des axes routiers reliant les différentes zones ne favorise pas la mise en place de ces intrants: des zones comme Lokpano, Gnoaga, Gouloungoussi, Namoukou...(dans les Savanes); certaines zones de la Kara; Dakro Kossou, Akaba (Centrale); la plupart des zones dans l'aire du maïs car les pluies s'installent tôt et rendent les pistes impraticables. Le pont sur le Mono a résolu le problème de désenclavement des trois quart des zones du secteur Tohoun.

D'autres paramètres intervenant dans la non-fumure des champs à 100% est la hausse des prix du kilogramme d'engrais pendant la campagne 1981-82 de 15 à 45 F CFA, quoique cette hausse fût compensée par une légère augmentation du prix d'achat du kg de coton graine au producteur (65 f/Kg). Nous le verrons plus loin, dans le second chapitre.

Par ailleurs certains paysans de l'aire du maïs (Plateaux-Nord et Plateaux-Sud) avaient une réticence vis-àvis de l'utilisation de l'engrais; l'argument qu'ils avaient avancé est le suivant:

"Nos sols sont naturellement très riches en humus et n'ont pas besoin de recevoir de l'engrais minéral".

En effet, cette logique paysanne des Plateaux est pertinente; des essais agropédologiques réalisés dans ce domaine ont montré que les Plateaux-Nord et Sud sont les régions les plus fertiles du Togo.

Cette logique paysanne est discutable car en matière de défense et restauration des sols, les engrais verts utilisés depuis des siècles de façon empirique par les paysans de cette aire de culture contribuent mieux à l'équilibre des différents éléments de la couche humifère du sol.

Cette attitude des paysans a entraîné de sérieuses tensions vis-à-vis des encadreurs de base, qui exigent la fumure minérale, consignes techniques préconisées par l'I.R.C.T. (pour le coton) et l'I.R.A.T. (pour les cultures vivrières). Une question reste posée: l'exécution de ces consignes de façon descendante n'a-t-elle pas d'effet sur la nature du système d'encadrement? En terme clair, les remarques faites par les paysans sur les potentialités de leur finage ne peuvent-elles pas contribuer à la résolution d'un certain nombre de problèmes techniques tel celui de l'engrais?

L'utilisation des engrais minéraux n'est pas une mauvaise technique, mais nous pensons qu'en associant les deux catégories d'engrais on peut d'une part avoir des rendements satisfaisants et d'autre part améliorer la structure du sol, en valorisant les différents éléments végétaux (débris végétaux, tiges, pailles...).

En dehors de la fumure des plants, les traitements phytosanitaires des cotonniers posent également de sérieux problèmes: au départ les appareils utilisés (Muratoni, Solo, Technoma 15..) sont très lourds à porter sans compter les vibrations que le corps du traiteur reçoit durant cette activité. Par ailleurs, ce sont des appareils dont l'utilisation nécessite de l'eau alors que le problème de l'eau est le plus crucial dans certaines de ces zones cotonnières. La solution alternative a été de concevoir un type d'appareil plus simple, moins lourd, adapté aux opérations de traitement, dénommé Berthoud C_8 ULV (Berthoud étant le nom de la maison de fabrique, C_8 signifie que l'appareil marche sur 8

piles ordinaires à torche, ULV: Ultra low volume ou ultra bas volume). Le réservoir a une capacité de 1,5l de produit insecticide.

En matière de la nature des produits insecticides utilisés, la SO.TO.CO. avait eu recours, pour lutter contre les parasites principaux du cotonnier (Diparopsis, Héliothis, Pectinophora, Cryptophlebia et Hémitarsonemus latus) à l'usage des Pyrétrinoïdes du fait de leur remarquable efficacité et absence de toxicité pour l'homme et les animaux à sang chaud. Malheureusement la pullulation d'acariens (contre lesquels les pyréthrinoïdes sont inopérants) a obligé à recourir à des associations avec des composés organo-phosphorés dont la toxicité vis-à-vis des hommes et des animaux à sang chaud est élevée, tel Azymphos communément appelé Décis (nom commercial).

Les entretiens et les soins culturaux durant une campagne agricole, constituent la vraie tâche assignée aux encadreurs qui font le suivi de ces différents travaux sur le terrain. Depuis la préparation du terrain jusqu'à la récolte, ils sont soumis à un rythme de travail régulier d'une part avec les paysans qu'ils encadrent (50 en moyenne par zone et par encadreur) et d'autre part avec leur chef hiérarchique.

Malgré les quelques défaillances de ce système d'encadrement, comme tout système, des résultats assez satisfaisants ont été enregistrés:

- Une amélioration quant aux semis précoces avec une densité de semis acceptable pour le coton, des sarclages exécutés à temps (voir tableau 15: travaux et soins culturaux).
- L'utilisation de l'engrais a été généralisée dans les trois aires de cultures; ce qui est intéressant de noter ici est que la fumure minérale ne s'est pas seulement cantonnée à la culture

cotonnière mais aussi les paysans en utilisent également pour leurs cultures vivrières, ce qui nous amènera à présenter les résultats issus de ces pratiques culturales qui constituent en partie une réussite de la stratégie en matière de promotion et d'encadrement du "volet vivrier", de la SO.TO.CO. (les différents stades de culture, du moins pour la campagne agricole 1984-85).

- Les traitements phyto-sanitaires ne se sont pas étendus sur les cultures vivrières tel le niébé; mais cette fois-ci avec un autre pyréthrinoïde pur non toxique à l'homme et aux animaux à sang chaud, car les feuilles du niébé sont utilisées dans beaucoup de localités au Togo pour la préparation de la sauce et donc pour la consommation humaine et animale (alimentation des petits ruminants en divagation). Pour le coton, les 6 traitements à raison de 3 l/ha soit 18 l au total, et le niébé: 3 traitements à raison de 2 l/ha (6 l) avec du Cypral 13 et Cypercal 13: 1200 F. le litre, vendu au comptant.

En conclusion les systèmes culturaux dans ces zones ont évolué de façon considérable. Quoique le premier projet se soit heurté au départ à beaucoup de problèmes dont les plus importants sont:

- problème variétal et semencier,
- difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, insecticides, appareils de traitement) et de leur application dans les champs, des résultats satisfaisants ont été enregistrés durant SO.TO.CO.II:
- Les paysans producteurs de coton ont accepté les vérietés sélectionnées de vivrier préconisées par l'I.R.A.T. après une amélioration des semences à partir des semences locales prometteuses. Le seul caractère rendement visé par la SO.TO.CO. a été la cause du rejet de ces variétés locales au départ, mais le problème a

TABLEAU N°15. Travaux et soins d'entretien- Culture cotonnière, campagne 1984-1985.

Régions	SURFACE						FUMURE		Densité poquets/ha	Sarclée 2 fois	Buttée	Nombre exploitants
	Prévue	Recensée	Labourée			Retenue (*)	NPKSB	Urée/ Kcl				
			Manuel	C.A.	Mécan							
Savanes	8000	9246	4625	2477	-	7102	7102	-	33208	7102	1387	19657
Kara	6000	7660	6589	37	-	6626	6621	4838	42200	6626	2472	13798
Centrale	1500	2890	2212	72	129	2413	2413	2413	44600	2413	2172	4994
Plateaux-Nord	5500	9000	7782	165	12	7959	7569	-	41360	7600	-	10792
Plateaux-Sud	11000	18207	16072	9	135	15523	13937	11918	33846	15522	1874	16353
Total P.D.R. II	32000	47003	37280	2760	276	39623	37642	19169	39046	39263	7905	65594
Maritime	1200	3649	2988	-	71	2917	874	734	-	2651	614	3812
Savanes (FED)	500	553	553	-	-	553	553	-	-	553	-	1107
Kara (FED)	450	564	403	-	-	403	390	-	-	390	260	787
Projet Viv.Kara	50	59	58	8	-	66	66	-	-	66	60	157
Total SO.TO.CO.	34200	51828	41282	2768	347	43562	39525	19903	39046	42923	8839	71457

(*) En réalité les surfaces semées sont supérieures à celles retenues, suite à la petite sécheresse (Savanes) ou à d'autres causes. Les surfaces réellement fumées dans les Savanes sont de 8.128 ha.

été résolu en prenant en compte"l'analyse de valeur" complète de la variété: rendement, régularité du rendement, caractéristiques technologiques, qualités organoleptiques, factibilité de la production de semences.

- De gros investissements ont été faits dans le domaine de l'aménagement, le reprofilage et l'ouverture de beaucoup de pistes de desserte, l'achat de camions gros porteurs pour approvisionner les zones avant l'installation des pluies précoces dans certaines régions telle celle des deux Plateaux.
- La fumure des champs de cotonniers et de vivriers est rentrée dans la pratique habituelle culturale de la plupart de ces producteurs directs de coton.
- Les systèmes de rotation traditionnelle sont modifiés au profit d'un système moderne de rotation plus rationnel avec une alternance vivriers/coton; cette méthode a permis dans l'aire du sorgho ou du mil, de briser la quasi-monoculture céréalière.

Néanmoins l'insertion du coton dans ce système traditionnel de l'aire du sorgho (Kara-Savanes) a entraîné progressivement la suppression de la jachère , élément très important dans la reconstitution du sol. La quasi inexistence de la jachère dans ces régions est due d'abord à la forte densité de la population: 50-100 voir 120 habitants au kilomètre carré, ensuite à la restriction de leur finage par l'implantation d'une importante réserve (faune), celle de la Kéran s'étendant sur environ 80 kilomètres (Kanté-Mango), pour préserver certaines races d'animaux en voie de disparition (éléphants, buffles, etc...) et enfin à l'unique saison de pluie par an que connaissent ces deux régions ne favorise pas les paysans à préparer une sole unique qui puisse recevoir le vivrier et le coton en cohabitation brève comme cela se pratique dans l'aire du maïs; la seule possibilité

est la séparation des deux catégories de cultures: vivrière et cotonnière, donc sur deux ou plusieurs champs distincts. S'il y a une disponibilité en terre, cette dernière est utilisée après le vivrier pour la culture cotonnière, d'où la quasi-inexistence de la jachère, ce qu'on en trouve dans les autres aires de cultures (igname, surtout du maïs).

Après ces différents éléments et problèmes relatifs aux systèmes culturaux il serait intéressant de voir comment fonctionnent les unités de production dans ces aires de culture.

1.1.2. Le système d'exploitation dans ces zones cotonnières :

Nous nous baserons sur la définition du Professeur R. BADOUIN, du système d'exploitation, pour mieux cerner le passage que nous allons aborder. Il le définit comme étant "le mode de fonctionnement des unités de production, c'est-à-dire outre la nature des productions, les espèces cultivées et les relations entre les différentes espèces (systèmes de culture) d'une part, la combinaison des productions et des facteurs de production d'autre part, il faut ajouter le statut du travail et de la terre et l'accès aux moyens de production".

Par ailleurs, à partir du schéma de la reproduction sur une unité de production agricole, nous essaierons de voir ce qui se passe à travers le fonctionnement des unités de production agricole dans ces trois aires de cultures des zones cotonnières: (voir chéma n°2, page 106).

Au vu de ce schéma nous analyserons les problèmes fonciers, de la main-d'oeuvre agricole dans ces zones, des forces matérielles de production, les problèmes d'intrants, la nature des parcelles cultivées; ceci nous amènera à dégager la nature du

SCHEMA N°2 - Cycle de reproduction sur une unité de production agricole.

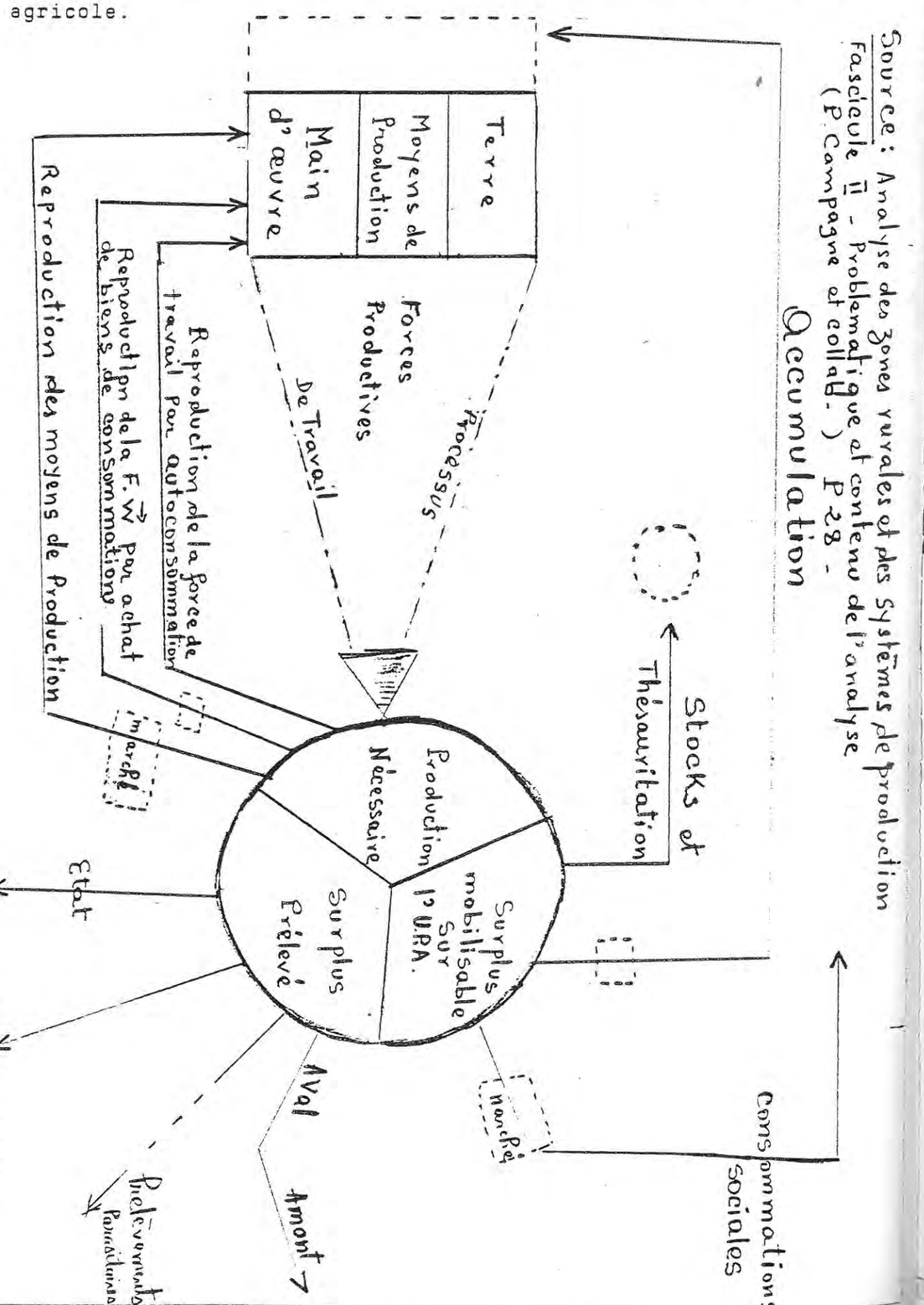

Source: Analyse des Zones rurales et des Systèmes de production Fascicule II - Problématique et contenu de l'analyse (P. Campagne et collab.) P 28 -

fonctionnement des unités de production de ces zones en question.

a) Les problèmes fonciers :

Les problèmes d'accès à la terre, comme dit plus haut dans la première partie, varient selon les trois aires de cultures. Elles sont fonction de la position géographique de l'aire de culture (plaine, vallée, montagne), de la densité des populations par région, du degré d'occupation des terres cultivables à travers les pratiques culturales compte tenu du régime saisonnier variable selon les aires de culture.

Les réserves pour la flore et la faune occupent une portion non négligeable.

Cependant quel que soit le régime foncier en vigueur (terres collectives d'une communauté ou des terres appropriées individuellement) une régle commune, valable dans ses grandes lignes partout peut être formulée, règle que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des sociétés agraires africaines: L'accès à la terre est réservé aux seuls hommes mariés. La plupart des célibataires au sein de la grande famille exploitant un finage agricole ne peuvent en aucun cas se constituer en chefs d'exploitation agricole autonomes. Ils sont soumis aux ordres et décisions du chef de famille qui est le centre de toute décision. Ils peuvent cependant obtenir une autorisation du chef d'exploitation dont ils dépendent pour mettre en valeur, à titre individuel, une parcelle de terre; dans ce cas, le chef d'exploitation n'a aucun droit sur le fruit de leur travail. Les liens familiaux étant très étroits, ces jeunes (célibataires) n'hésitent pas à faire des "gestes"financiers ou matériels (achat de certains produits manufacturés de premier ordre: tabac, cigarettes... et quelquefois du pétrole et des condiments) aux femmes de la famille, remplaçant ponctuellement et indirectement les chefs d'exploitations car l'occupation

en terme financier des épouses dans ces trois aires de cultures reste pour la plupart de ces derniers, une responsabilité limitée.

D'une façon générale, le problème d'espace ne se pose pas avec acuité pour le moment dans les zones cotonnières. Mais compte tenu des pratiques culturales, de la pression démographique actuelle dans ces zones, le régime foncier dans ces localités, l'accès à la terre commence par varier avec l'introduction du coton, culture purement commerciale, dans le système de production traditionnel des trois aires concernées. Pour les cultures vivrières, depuis des siècles, l'accès à la terre n'étant soumis qu'à une contribution en nature de la récolte, par celui qui met une portion de terre en valeur de la communauté, pour remercier les ancêtres par le biais du "Roi de terre ou chef de terre", ou "Kolissa" (Akposso), appellation variable selon les régions, personnes qui détiennent le secret de communication avec les dieux ou ancêtres, pour "invoquer la pluie" pour les cultures et protéger aussi toute la communauté considérée contre "tout malheur".

A l'avènement du coton, les règles foncières semblent changer de fond et leur application en matière d'accès à la terre varie selon le statut de l'individu qui veut la mettre en valeur. Cet éveil financier aura des répercussions sur la reproduction du système de production étant donné que les composantes principales de la main-d'oeuvre sont les jeunes et les femmes, la main-d'oeuvre salariée d'abord chère se fait rare dans l'aire du maïs et quasi inexistante dans les aires du sorgho et de l'igname.

b) La main-d'oeuvre agricole dans les zones cotonnières du Togo:

La notion de main-d'oeuvre agricole dans les zones cotonnières au Togo nécessite d'être appréhendée à travers la façon dont s'organisent les rapports sociaux entre les individus appartenant à une même communauté et la façon dont se prennent les décisions. Chaque individu de la communauté jouit d'un statut particulier selon qu'il est un homme adulte (aîné), une femme, un cadet, ou enfants scolarisés ou non. La plupart des travaux agricoles dans ces zones cotonnières sont effectués par les cadets, les femmes et les enfants. Donnons une idée sur le profil des catégories de travailleurs au sein de ces exploitations: selon Hugues DUPRIEZ(*):

"L'aîné est un individu qui a atteint une certaine autonomie sociale. Il est parvenu à un minimum de maîtrise des ressources de son terroir (en particulier des ressources en terre); il est généralement marié, ce qui signifie qu'il a pu assembler les moyens matériels nécessaires pour doter une femme et nourrir des enfants; il assume des responsabilités au plan communautaire, même si cette responsabilité est encore limitée à son ménage".

" Le cadet, pour sa part est un individu masculin, qui n'a pas encore accédé à un minimun d'autonomie sociale. Il n'a pas encore pû doter une femme; il ne dispose pas encore de façon permanente des ressources de terroir nécessaires pour assurer son existence. Il n'a pas encore acquis d'autonomie de résidence. Sa responsabilité indivicuelle n'est pas engagée vis-à-vis de sa communauté, mais il doit participer à l'appel des différents regroupements collectifs dont il fait partie, aux travaux et charges de sa communauté. Il peut jouir d'une relative autonomie budgétaire, ses revenus pouvant être affectés à des objectifs

(*)Hugues Dupriez:Paysans d'Afrique Noire.Ed.Terre et Vie,1982,p.31.

personnels. Tous sont appelés à faire face aux opérations culturales inscrites dans le calendrier agricole.

Le calendrier cultural du cotonnier se résume de la façon suivante: choix du terrain, défrichement, préparation du sol (labour, billonnage), semis, démariage, épandage d'engrais, sarclages et buttage, traitements phyto-sanitaires, récolte, stockage, transport sur des kilomètres selon la distance point de récolte-marché pour la commercialisation primaire du coton graine, construction d'apathams pour stocker le coton acheté par la SO.TO.CO. en attendant son évacuation sur les usines d'égrenage. Toutes ces opérations montrent à coup sûr que pour la culture du coton il doit falloir une disponibilité permanente en main-d'oeuvre, car que ce soit dans l'aire du sorgho ou dans celle du maïs, la culture vivrière est prioritaire pour les paysans (subsistance). Faire donc du coton est d'abord un choix minutieux que les paysans font. Le coton étant une culture en plus (selon les régions), ils se basent sur le nombre de bras valides pour les aider dans les différentes activités champêtres et qu'ils soient mobilisables. Les années où on enregistre une anomalie climatique tel un retard de pluie, il y a télescopage entre la mise en place du vivrier et celle du coton.

En tout état de cause, parmi les différentes composantes de la main-d'oeuvre agricole familiale, la plupart des travaux sont exécutés par les femmes, les cadets et les enfants scolarisés ou non (cf. tableau n°16).

De ce tableau il en découle les observations suivantes:

- d'une façon générale, les épouses, cadets et enfants font la plupart des activités dans ces exploitations.
- La préparation du sol reste la préoccupation des chefs d'exploitations et des cadets; cependant dans certaines zones on

TABLEAU N°16 - Nature des activités agricoles exécutées par les différents éléments humains sur l'exploitation agricole (toutes cultures confondues):

Nature des opérations	Aire du sorgho				Aire de l'igname				Aire du maïs			
	C.E.	Epouse	Cadets dépendants	Enfants	C.E.	Epouse	Cadets dépendants	Enfants	C.E.	Epouse	Cadets dépendants	Enfants
1.Préparation sol.	+++	++	+++	++	+ (*)	-	+ (*)	-	+++	+++	+++	++
2. Semis	+	+++	+	+++	+	+++	+	++	+	+++	+++	+++
3. Démariage	+	+++	+	+++	+	+++	+	+++	+	+++	+++	+++
4. Fumure	++	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++
5. Sarclages	+++	-	+++	+++	+++	-	+++	++	+	+++	+++	+++
6. Traitements	++	-	+++	-	++	-	+++	-	+	++	+++	+
7. Récolte	+	+++	+++	+++	+	+++	+++	+++	+	+++	+++	+++
8. Transport	+	+++	+++	+++	+	+++	+++	+++	+	+++	+++	+++

(*) Utilisation de tracteurs - Source : De nos propres expériences professionnelles.

Lagende:

+ Faible contribution

++ Contribution moyenne

+++ Forte contribution

- Contribution nulle.

C.E: Chef d'exploitation (ou chef de famille).

assiste plutôt à l'utilisation des tracteurs comme dans l'aire de l'igname (Centrale) et pour certaines aires, on fait appel à l'utilisation de la culture attelée: aire du sorgho plus précisément dans les Savanes. Dans ce cas les femmes et les enfants participent intensément à la préparation du sol en guidant la charrue et les boeufs de traft.

- Les semis vivriers comme du coton, le démariage, la fumure restent exclusivement la tâche des femmes et des enfants.
- Alors que les traitements et les sarclages restent celles des hommes adultes, les enfants participent un peu aux sarclages.
- La récolte reste la tâche principale assignée aux femmes et enfants. Il convient tout de même de rappeler que les enfants de 6 à 12 ans constituent un potentiel énorme en main-d'oeuvre d'appoint pour la récolte du coton.

Les chefs d'exploitation sont plus ou moins fantômes sur l'exploitation au moment de certains travaux principaux. Les travaux qui nécessitent de fournir beaucoup d'énergie sont confiés aux hommes adultes. Alors que ceux ne faisant pas entrer trop d'énergie en jeu sont attribués aux femmes et enfants. Cependant, ces travaux de deuxième ordre quoiqu'apparemment simples, sont pourtant compliqués. Dans un champ de coton bien entretenu, au moment de la récolte, les femmes et les enfants souffrent énormément du fait que vous restez plus ou moins sur place, faisant promener votre vue de bas en haut et en sens inverse, cherchant les dernières capsules ouvertes, cachées sous d'inextricables ramifications des cotonniers. On ne doit pas oublier les petits insectes qui bourdonnent autour de vos oreilles, rentrant quelquefois dans les yeux des cueilleurs de ces capsules ouvertes.

Par ailleurs certaines opérations sont plus ou moins interdites aux femmes et enfants tels les traitements insecticides de plants de cotonniers, ceci pour deux raisons:

- Les femmes après cette opération délicate et dangereuse peuvent oublier, comme tout être humain, d'exécuter les consignes en matière de précautions à prendre après les traitements (se laver les mains avec du pétrole sur place au champ, se doucher à grande eau à la maison, les vêtements portés au moment des traitements devant être lavés aussitôt arrivés à la maison); or ce sont elles qui font la cuisine au champ comme à la maison et surtout leur contact avec les tout petits en famille, sans ces précautions peut être source d'accidents mortels dans les campagnes.
- Les enfants un peu à l'âge d'aider les parents dans certains travaux légers, ne sont pas autorisés à faire les traitements phyto-sanitaires, car, dès qu'ils se sentent un peu menacés par la faim au champ, au moment de cette opération dangereuse, ils n'hésitent pas de porter la main souillée de produit insecticide aux tubercules d'ignames grillés à la braise. Cet acte est extrêmement dangereux même pour les adultes. "Quel souvenir triste de ce jeune homme "Kokomba", à quelques mois du mariage, espérant le fruit de son labeur après la vente du coton, qui, intoxiqué, n'a pas eu la chance d'atteindre le dispensaire de "Naware", secteur Kabou!"

Ces accidents durant la campagne 1979-80 ont démotivé certains producteurs de coton qui, en dehors de la pénibilité des travaux pour répondre aux exigences du cotonnier, ont abandonné sa culture, virant intégralement ainsi à leurs anciennes spéculations: les cultures vivrières. Mais cette situation n'a pas tardé à recouper l'ancienne voie car le coton est l'unique

produit pouvant être vendu avec garantie dans ces aires de culture et engendrer un revenu d'appoint apparemment substantiel et qui peut aider ces braves paysans à résoudre certains problèmes cruciaux.

La culture du coton reste inserrée dans le système d'exploitation traditionnel dans les différentes aires de cultures au Togo, grâce surtout à l'élargissement de la main-d'oeuvre à d'autres membres de la communaute tels les "dépendants" qui sont soit des enfants de parents décédés ou des gens qui peuvent exercer à la fois un travail gratuit au sein de la famille ou salarié agricole occasionnellement; on peut observer également la présence d'enfants extérieurs à la famille, mais pris en charge par le chef de famille pour des besoins de scolarité ou autres.

Les relations étroites entre les différents groupes au sein de la communauté villageoise peuvent se concrétiser par des travaux de groupe sous forme d'entraide ou d'invitation. L'entraide au Togo revêt deux formes comme l'a constaté A.SCHWARTZ: Le groupe de travail restreint et le groupe de travail élargi.

Le premier est composé de personnes (2, 3, 5 ou plus) ayant des affinités tels des liens de parenté, camaraderie, voisinage, etc... ce que H. DUPRIEZ appelle des "groupes de matchettes", qui décident de mettre en commun leur force de travail et répartissant de façon égale le temps de travail à tour de rôle sur l'exploitation de chacun des membres du groupe. Cette première forme d'organisation pour pouvoir subvenir aux exigences imposées pour la culture cotonnière et de certains vivriers est apparemment simple mais au fond complexe. Beaucoup de paramètres y interviennent:

- Le facteur temps: tous les membres du groupe n'arrivent pas

au champ à la même heure.
- Les cas d'empêchement ou surtout de maladie de la personne intéressée ou d'un membre de sa famille peuvent contribuer au retard de l'exécution du travail en retour chez les voisins. Or, supposons qu'on soit en période de traitement: un traitement insecticide manqué sur le cotonnier a un effet très néfaste sur le rendement.
- Le problème de pluie se pose dans ce domaine sous deux angles:

  * Quand une pluie survient au beau milieu de la journée, alors que le groupe est en train de travailler sur la parcelle d'un de ses éléments; ceci fausse la programmation arrêtée par ces derniers; faut-il revenir un autre jour pour compléter le reste du temps à ce dernier, et comment, étant donné qu'ils ne raisonnent pas suivant l'horaire d'une montre ?

  * Quand c'est la première pluie, la pluie des semailles qui tombe après une longue sécheresse, ce que les paysans dénomment communément sous l'appellation "l'accouchement du ciel", le calendrier pré-établi par les membres du groupe ne sera plus respecté, car chacun prendra sa direction et vaquera ainsi à ses occupations personnelles.

Ce type d'organisation n'est surtout possible que pour les opérations d'entretiens culturaux, en l'occurrence pour les sarclages, mais le degré d'enherbement de certains champs n'encouragent pas certains membres du groupe à continuer dans ce sens.

Le second groupe de travail élargi est communément appelé "invitation de culture" réunissant un nombre important de personnes (plus d'une dizaine). Cette organisation pour le

travail fait fi des affinités citées dans le groupe précédent. Elle émanait des chefs traditionnels célèbres dans les différentes aires de cultures; dans l'aire du sorgho cela peut être tout un village qui se déplace; les travaux sont accompagnés le plus souvent de sons mélodieux de tambours, de griots, tout ceci aidant à diminuer la pénibilité du travail. La fin des travaux est surtout sanctionnée par un pot de bière de sorgho ou de mil "Tchukutu" en pays Kabyé et "Tchakpalo" chez les Moba à Dapaong (extrême nord du pays). La nourriture n'est pas obligatoire alors que pour le premier cas la nourriture accompagnée de boisson est obligatoire; mais dans l'aire du maïs, la boisson n'est pas obligatoire.

L'invitation a été adoptée par certains paysans plus ou moins riches disposant de stocks importants de vivres (sorgho, igname, maïs) selon l'aire de culture. C'est surtout l'occasion où on peut dire que les paysans se retrouvent pour célébrer une fête agricole, en dehors des petites rencontres au sein du noyau familial pour les cérémonies et libations en mémoire aux mânes des ancêtres. "Le soir, on entend plus le chant des coqs et le cri des chèvres et surtout le grognement des porcs qui font également le déplacement jusqu'au champ". Ces lourdes dépenses feront l'honneur de celui qui lance l'invitation. S'il ne veut pas procéder de cette façon, sans main-d'oeuvre familiale, l'unique formule est d'avoir recours à des ouvriers agricoles.

La main-d'oeuvre agricole salariée est une forme d'organisation du travail en culture cotonnière et vivrière. Ce salariat agricole peut être permanent (cas des Plateaux) ou occasionnel (Plateaux et les autres régions). Les travaux ne sont pas rémunérés à l'heure mais par contre à l'hectare. Mais pour

certaines opérations culturales, les tarifs sont basés sur le nombre, telles les buttes pour l'igname ou comptabilisés par kilogramme (la récolte du coton). Entre autre il faut compter la nourriture que fournit le propriétaire aux bénéficiaires.

Quelle que soit la nature de la main-d'oeuvre utilisée, la pénibilité du travail agricole reste le même, ceci montre que les forces matérielles servant à l'exécution des travaux restent limitées; les paysans continuent par exploiter leurs parcelles à l'aide des moyens vétustes sauf dans certaines régions où l'opération culture attelée semble bien enracinée: les Savanes, dans l'aire du sorgho; mais fixons-nous une idée sur la nature des exploitations dans ces zones cotonnières.

c) La nature des exploitations: taille, nombre des parcelles.

Nous nous appuierons sur des données et les résultats de l'Unité de Suivi et d'Evaluation du Projet SO.TO.CO.II, basés sur la concrétisation de nos activités sur le terrain.

Méthodologie:

L'enquête était menée dans les cinq régions . Mais ici particulièrement nous opposerons deux cas:

- un dans l'aire sorgho, celui des Savanes,
- un autre dans l'aire du maïs, celui des Plateaux-Sud.

On a estimé à 300 chefs d'exploitation le minimum des chefs d'exploitation à enquêter par région, pour obtenir des résultats avec une précision satisfaisante. Ces 300 paysans de l'échantillon régional sont répartis en 200 producteurs encadrés par la SO.TO.CO. et 100, non encadrés. Pourquoi inserrer les paysans non encadrés par la SO.TO.CO au sein de l'échantillonnage ? Cela nous permettra tout simplement de nous fixer comme point de référence permanent et annuellement ajusté, pour une comparaison avec les paysans encadrés, car le

suivi de l'incidence du projet sur la production agricole n'implique pas seulement de suivre l'évolution des paysans encadrés par la SO.TO.CO.

Les résultats suivants ont été enregistrés : (tableaux 17 et 18, page 119-120).

N.B. : Il y aura une difficulté de comparaison des données des deux régions, car les données des Savanes ne différencient pas les producteurs et les non-producteurs de coton.

Cependant on peut tirer de ces tableaux les renseignements suivants:

- La superficie moyenne des exploitations est de 3 hectares (tous producteurs confondus) pour les Savanes alors que dans les Plateaux, cette moyenne chez les producteurs de coton est deux fois supérieure à celle des non-producteurs (1,9 ha contre 1 ha). Cette superficie moyenne des exploitations est plus élevée dans les Savanes que dans les Plateaux-Sud (3 ha contre 1,9 ou 1 ha).
- Pour les Savanes, les exploitations entre 1 et 2 ha, 2 et 3 hectares sont les plus représentées; chacune des deux catégories d'exploitation occupe 24% de l'ensemble des exploitations de l'échantillon. La première catégorie (1 à 2 ha) et la seconde (2 à 3 ha) exploitent respectivement 12 et 20% . La taille d'exploitation la plus grande est de 6,4 ha représentant les 36% des superficies cultivées, soit 17% de l'ensemble des exploitations.
- Pour les Plateaux-Sud, chez les producteurs de coton, les grandes exploitations (au-dessus de 7 ha) sont négligeables; elles couvrent 4,6% des surfaces et ne représentent que 1% des exploitations. Les exploitations les plus fréquentes :37% du total ont une superficie de 0,7. Par contre la classe

TABLEAU N°17 -

Savanes: Répartition des exploitations et de leurs superficies cultivées selon leur taille (tous producteurs confondus).

Taille des exploitations	Exploitations		Superficie cultivée en ha		Superficie moyenne cultivée par exploitation
	Nombre	%		%	
Moins de 1 ha	43	14	27,8	3	0,6
1,1 à 2	72	24	110,7	12	1,5
2,1 à 3	71	24	175,8	20	2,5
3,1 à 4	36	12	128,8	15	3,6
4,1 à 5	28	9	125,4	14	4,5
5,1 et plus	50	17	319,6	36	6,4
Ensemble	300	100	888,1	100	3,0

Source: Document SO.TO.CO. Enquête sur producteurs et non producteurs de coton.U.S.E. 1984.

TABLEAU N°18- Répartition des exploitations et de leur superficie cultivée et selon leur taille. Producteurs du coton).

Taille des exploitations	Nombre d'exploitations		Superficie cultivée		Superficie moyenne cultivée par exploitation
	Effectifs	%	Hectares	%	
0,1-1 ha	78	37,1	54,8	14,1	0,7
1,1 - 2	71	34,0	108,3	27,8	1,5
2,1-3	29	13,9	69,9	18,0	2,4
3,1-4	11	5,3	37,2	9,6	3,4
4,1-5	6	2,9	25,8	6,6	4,3
5,1-6	6	2,9	34,8	8,9	5,8
6,1-7	6	2,9	40,6	10,4	6,8
7,1-8	-	-	-	-	-
8,1-9	1	0,5	8,5	2,2	8,5
9,1-10	1	0,5	9,2	2,4	9,2
Total	209	100	389,1	100	1,9

Non-producteurs de coton:

0,1-1 ha	51	61	26,2	31	0,5
1,1-2	25	30	38,7	46	1,5
2,1-3	4	5	9,3	11	2,3
3,1-4	3	4	10,4	12	3,5
4,1-5	-	-	-	-	-
5,1 et plus	-	-	-	-	-
Ensemble	83	100	84,6	100	1,0

Source: Document SO.TO.CO. Enquête sur producteurs et non producteurs de coton. U.S.E. 1984.

Des 1,1 à 2,0 hectares regroupe la superficie cultivée la plus grande: 27,8% du total avec 34% des exploitations.

Chez les non producteurs, tout est déplacé vers les tailles d'exploitations les plus faibles. Il n'y a pas d'exploitation au-dessus de 4 ha. Une très forte proportion 61% de ces exploitations ne mesure que 0,5 ha: un morcellement important des exploitations.

Comment expliquer ces différences observées ?

La supériorité de la taille d'exploitation des Savanes à celle des Plateaux-Sud (3 contre 1,9) s'explique par la double saison de culture par an sur la même sole dans les Plateaux-Sud alors que dans les Savanes le coton est pratiqué en culture pure.

Au sein de la même région (Plateaux-Sud) cet écart de superficie moyenne cultivée par exploitation (1,9 ha contre 1 ha) peut s'expliquer par des données concernant par exemple la main-d'oeuvre et les personnes supportées par le chef d'exploitation.

Mais, en général on peut raisonner par le fait de l'utilisation du matériel de travail, les outils étant pour la plupart des cas aratoires.

d) Les forces matérielles productives :

Nous nous consacrerons essentiellement aux problèmes posés par l'utilisation du matériel de travail, habituellement, et l'introduction de la culture attelée dans ces zones.

Les outils traditionnels utilisés:

Les paysans de toutes les zones cotonnières se servent des outils suivants pour leurs opérations culturales (cf. tableau n°19 page 122).

L'efficacité de certains de ces outils surtout en matière de travail du sol pour le cotonnier et autres est limitée, car le cotonnier exige une profondeur des sols labourés pour un meilleur développement du système racinaire. Par ailleurs, pour une amélioration de la structure et l'approfondissement des sols, les houes et les dabas ne sont pas intégralement efficaces, d'où un recours à une autre technique du travail du sol.

TABLEAU N°19. Quelques outils traditionnels et leur utilité dans les zones cotonnières au Togo:

Opérations culturales	Outils utilisés (traditionnellement)	Observations
1. Défrichement	-Une houe -Coupe-coupe ou matchette	Terrains très herbeux. Terrain faiblement herbeux
2. Labours: -Billonnage - Buttage	-Une daba (*) "	Toutes les régions "
3. Semis:	-Talon pour certains vivriers -Un pieu (bâton à une ou deux extrémités taillées)	aire du maïs pour la trouaison (poquets)
4. Sarclages:	-Une houe	Toutes les régions
5. Récolte: -Coton -Maïs -Niébé -Arachide - Sorgho mil - Riz - Igname	-Panier(tresses de palmes) -Récipients ou vase -Corbeille ou grande calebasse. -Tissus en pagne -Sacs en raphia -Coupe coupe -Corbeilles, vase -Un faux ou une faucille -Une houe	Coton et niébé: cueillette. Maïs:on coupe d'abord la tige avec un coupe-coupe puis on arrache l'épi. Arachide:à l'aide d'une houe.On laisse les panicules le plus souvent sur des troncs d'arbres après les avoir coupés de la tige (sorgho)

(*) Une daba: une houe à lame plus grande et large.

N.B. La forme de ces outils varie selon les régions (cf. Schéma n°3, de certains de ces outils).

SCHEMA N°3 : Outils traditionnels utilisés pour le travail du sol et les entretiens culturaux dans les zones cotonnières Togolaises.

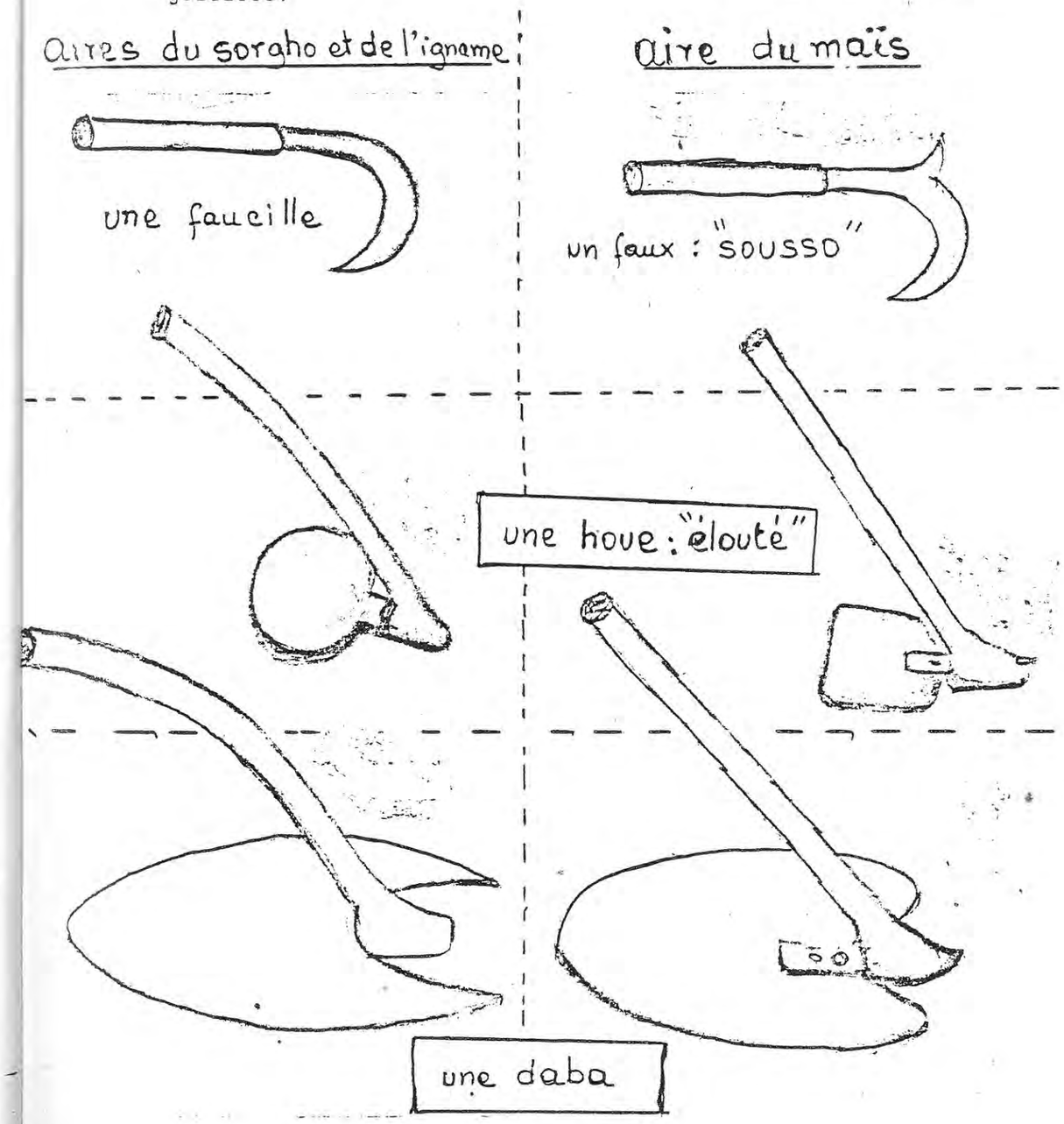

La culture attelée dans les zones cotonnières togolaises :

Deux phases sont à considérer dans l'exécution de cette activité dont la première est celle de SO.TO.CO.I.; deux objectifs avaient été fixés:

- Organiser des centres de démonstration de culture attelée dans la plupart des régions cotonnières (23 prévus),
- Aider 350 exploitants à acquérir le matériel de culture attelée nécessaire, ce, dans la région des Savanes.

Les résultats suivants ont été enregistrés:

- Dans les régions du Nord, ces centres de démonstration ont eu une activité modeste, leur impact n'a guère dépassé les agriculteurs auprès desquels avaient été placés les animaux.
- Dans les Plateaux, le résultat a été négatif par suite, soit de la mort des animaux non acclimatés ou du désintéressement des paysans. Ces derniers méconnaissent les techniques d'approche, de soins et d'alimentation aux animaux. La peur d'approcher les animaux amplifie cette attitude.

La deuxième phase semble avoir un succès sensible en culture attelée quoique l'opération ait accusé un retard d'un an (retard de la mise en application du plan de financement Etat togolais-Caisse Nationale de Crédit Agricole:CNCA).

Les résultats pour la première année (84-85) quoique peu satisfaisants, font ressortir des disparités énormes entre les différentes régions(*):

- Dans l'aire du sorgho, les Savanes constituent une région à vocation naturelle pour l'élevage; le problème de développement de la culture attelée ne se pose pas surtout en matière de fourniture d'animaux; par contre celui des techniques pour

(*) Rapport Direction technique, campagne 1984-85

la culture attelée se pose: les paysans sont habitués à faire du billonnage alors que les techniciens de la SO.TO.CO. en cette matière, conseillent plutôt le labour à plat .

- Pour Kara, en dehors des opérations ponctuelles (Projet FED-Nord Togo) la culture attelée est peu développée bien que certaines localités soient reconnues en matière d'élevage villageois de bovins: Kabou, Guérin-Kouka, Bassar. Les quelques tentatives de mise en place d'attelages sous le premier projet de développement rural (P.D.R.I. ou SO.TO.CO.I) n'ont pas eu l'impact recherché. Ceci n'est pas dû seulement à l'insuffisance d'informations et de formation des paysans mais surtout lié à un problème culturel tout comme les paysans des Plateaux. Les paysans Kabyé ont peur des boeufs:" M'approcher d'un boeuf, c'est un tabou!" ainsi me parlait un des paysans installés dans le cadre du Projet FED Agbassa -Kara, en 1978.

Le même cas s'observe dans l'aire du maïs (Plateaux). Le traditionnel élevage des taurins dans ces régions ne permet pas de fournir des animaux de trait (boeufs); il faut donc les faire venir de l'extérieur. L'élevage traditionnel des boeufs, quasi inexistant ne forme pas des paysans éleveurs habitués au contact des animaux. La peur des animaux est un handicap que le paysan volontaire doit vaincre. Le climat influe sur l'état sanitaire des animaux importés: les buissons et les galeries forestières constituent un gîte très apprécié de la mouche tsé-tsé (Glossima palpalis) engendrant des cas de trypanosomiase; il faudra donc un suivi plus poussé.

Par ailleurs, la nature, zone boisée et montagneuse par endroits peu propice à la culture attelée, sans dessouchage préalable, demande un travail supplémentaire aux paysans.

- Dans l'aire d'igname (Centrale), en dehors des activités du

Projet allemand GTZ, la culture attelée est inexistante.

En observant l'effectif du cheptel vivant togolais, on remarque que les Savanes seules maîtrisent l'élevage de bovins. Ceci peut être dû à des raisons historiques, ces peuples d'extrême-Nord ayant un lien historique avec ceux du Sahel, gros éleveurs de bovins et de petits ruminants (Tableau n°20, page 127).

Outre la culture attelée certaines régions connaissent l'introduction et l'utilisation de mini-tracteurs comme motorisation intermédiaire: Projets techniques sociaux basés à Hihéatio (Plateaux) dans le cadre de l'Eglise Evangélique du Togo et de la Mission de l'Eglise Unifiée du Christ des Etats-Unis d'Amérique, de marque Power King et d'une puissance de 14 CV et d'une valeur de 2.300.000 F; CFA en 1983 soit 46.000 Francs français; les tracteurs de GEMAG ex: SO.TEX.MA (Société Togolaise d'Exploitation du Matériel) ont connu peu de succès car les paysans ne pouvaient pas supporter ces coûts et frais de location:

- Labour simple: 16.000 F. CFA (Prix 1983)
- Labour croisé: 22.000 F. CFA
- Pulvérisation: 6.000 F.CFA
- Semis : 4.000 F.CFA.

Nous verrons plus loin l'attitude des paysans vis-à-vis de ces matériels qui leur sont proposés.

Pour clore ce chapitre d'outils et de matériel utilisés, fixons nous une idée sur les superficies cultivées selon le matériel utilisé (cf.Tableau n°21, page 128).

TABLEAU N°20 . Effectif du cheptel vivant national 1979-80:

Espèces / Régions	Bovins		Caprins+Ovins		Porcins	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Savanes	91.000	41	482.000	32	72.000	23
Kara	33.000	15	205.000	14	31.000	10
Centrale	54.000	24	228.000	15	52.000	17
Plateaux (maillage)	31.000	14	125.000	8	23.000	8
Maritime	14.000	6	470.000	31	131.000	42
Total	223.000	100	1.510.000	100	309.000	100

Source : Direction de la santé animale (1979-80).

TABLEAU N°21. Travail du sol: nature du labour (coton 1984-85):

Régions	Superficie prévue	Superficie recensée	Superficie réalisée et retenue	Labour					
				Manuel		Cult.attelée		Mécanique	
				Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Savanes	8000	9246	7102	4625	65	2477	35	-	-
Kara	6000	7660	6626	6589	99,5	37	0,5	-	-
Centrale	1500	2890	2413	2212	92	72	3	129	5
Plateaux-Nord	5500	9000	7959	7782	97,8	165	2	12	0,2
Plateaux-Sud	11000	16207	15523	16072	(*)	9		135	0,9
TOTAL PDR.II.	32000	47003	39623	37280	94%	2760	6	276	0,7%
Maritime	1200	3649	2917	2988	(*)	-	0	71	
FED Savanes	500	553	553	553	100	-	0	-	0
FED Kara	450	564	403	403	100	-	0	-	0
Projet vivrier Kara	50	59	66	58	89	8	12	-	0
Total SO.TO.CO.	34200	51828	43562	41282	95%	2768	6%	347	-

(*) Certaines superficies emblavées en coton ont été frappées par la sécheresse et donc rejetées c'est ce qui montre la différence des chiffres sur cette ligne.

Observations : Pour l'encadrement SO.TO.CO. 94% des superficies emblavées en coton durant la campagne 84-85 sont labourées manuellement et 6% en culture attelée; alors que les Savanes totalisent 35% de leur superficie cultivée en culture attelée, les autres ne semblent même pas décoller.

A travers les différents éléments discriminants du système de culture et du système d'exploitation, nous essaierons de présenter maintenant l'aboutissement de leur combinaison et voir les contraintes qui se posent pour la production de matériel végétal.

1.2. LES PAYSANS ET LES PRODUCTIONS VIVRIERES ET COTONNIERES DANS LES ZONES D'ENCADREMENT SO.TO.CO.

La problématique que nous posons dans cette rubrique s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une corrélation entre le niveau de production des cultures vivrières et celui de la culture cotonnière eu égard les facteurs agro-écologiques cités plus haut et l'efficacité du système d'encadrement de la SO.TO.CO. Un certain nombre de questions doit être posé à cet effet:

- D'abord, quelle est l'évolution du niveau de la production vivrière (certaines cultures de base) dans les zones cotonnières ?
- Ensuite, quant aux zones cotonnières, l'introduction du coton a-t-il eu de l'influence sur le niveau de cette production vivrière ?
- Enfin, les facteurs agro-écologiques et la nature d'intervention des agents de la SO.TO.CO. auprès des paysans sont-ils les seuls facteurs de modification du niveau de ces productions végétales ?

En matière de production cotonnière durant le PDRI, les superficies sont passées de 6.470 ha en 1977 à 26.440 en 1982, traduisant par le quadruplement des surfaces le bien-fondé de l'analyse de factibilité. La production est passée de 7.025 tonnes en 1977 à 27.483 tonnes en 1982-83.

Pendant ce temps la production des céréales se chiffrait de la façon suivante:

- pour le sorgho: 599 ha en fin de projet,
- pour le maïs: 4.503 ha en fin de projet.
- pour l'arachide: 701 ha en fin de projet.

Par défaut de chiffres les renseignements en matière de production ne seront pas présentés dans ce document, du moins pour la première phase du Projet.

Cependant à la seconde phase 1982-83-1987-88, nous nous donnerons la peine de donner certains chiffres précis en matière de productions vivrières et cotonnières.

Les chiffres précis en l'absence d'une unité de suivi et d'évaluation sont difficilement appréhendables depuis le début du Projet P.D.R.I. Cependant nous nous contenterons de nous référer ici aux résultats de la campagne 1984-85, oeuvre de toutes les couches technico-socio-économiques de la SO.TO.CO.

TABLEAU N°22 . Stade 0: Superficie en hectares (campagne 1984-85):

Régions	Sorgho mil	Maïs	Arachide	Riz	Niébé	Total vivriers
Savanes	49.256	1.838	5.790	1.364	5.811	64.059
Kara	10.970	2.865	4.416	-	1.217	19.468
Centrale	4.910	3.895	1.639	850	2.113	13.407
Plateaux-Nord	5.322 (1)	6.469	890	354	3.399	16.434
Plateaux-Sud	2.271 (*)	9.272	1.287	-	873	13.703
Total SO.TO.CO.	72.729	24.339	14.022	2.568	13.413	127.071

Rappel Stade 0:

- Les surfaces sont estimées.
- Variétés locales, sans engrais, non semées derrière coton chez un paysan producteur de coton.

(*) Dont: en deuxième saison:

	Sorgho	Maïs	Arachide	Riz	Niébé
Plateaux-Nord	3549	505	624	354	1452
Plateaux-Sud	2265	-	1287	-	873

De façon analogue visualisons les résultats des autres stades de cultures vivrières:

TABLEAU N°23 . Superficies en hectares (Stade I)(1).SO.TO.CO. 1984-85:

Régions	Sorgho mil	Maïs	Niébé	Total
Savanes	6.741	353	495	7.589
Kara	2.744	1.189	289	4.222
Centrale	448	844	21	1.313
Plateaux-Nord	1.977 (2)	6.598	3.064	11.639
Plateaux-Sud	-	10.092	-	10.092
SO.TO.CO.	11.910	19.076	3.869	34.855

(1): Rappel Stade I:
- Les surfaces sont estimées.
- Variétés locales, sans engrais, mais semées derrière coton.

(2) Plateaux-Nord: deuxième saison de culture:
Sorgho: 1.977 ha
- Maïs: 1205 ha
- Niébé: 1.513 ha.

Ici on suppose que ces cultures vivrières bénéficieront de l'arrière-effet des engrais ayant servi à fumer le coton.

Le stade suivant (Stade II) au contraire, rentre dans une logique d'encadrement plus complexe; voyons plutôt les résultats:

TABLEAU N°24. Superficies en hectares (Stade II):

Régions	Sorgho mil	Maïs	Arachide	Riz	Niébé	Total vivrier
Savanes	3986	324	850	45	467	5672
Kara	218	1140	288	-	18	1664
Centrale	2	1171	4	-	124	1301
Plateaux-Nord	(*)	953	34	74	312	1373
Plateaux-Sud	-	1399	-	-	36	1435
SO.TO.CO.	4206	4897	1176	119	957	11445

Source: Document SO.TO.CO. 84-85.

(*) Dont en deuxième saison:

	Plateaux-Nord	Plateaux-Sud
Sorgho	-	-
Maïs	184	-
Arachide	-	37
Riz	74	-
Niébé	164	36

Rappel notion de Stade II:
- Les surfaces sont mesurées.
- Les thèmes de vulgarisation sont respectés: date et densité de semis, sarclage, etc..
- Variétés locales avec engrais (pour éviter toute confusion ces engrais doivent provenir de la SO.TO.CO).
- Fumure et 1 ou 3 traitements insecticides pour niébé.

Quant aux cultures de Stade III, les résultats se présentent de la façon suivante:

TABLEAU N°25. Superficies en hectares (Stade III)* :

Régions	Sorgho	Maïs	Arachide	Niébé	Total
Savanes	70	37	758(1)	10	875
Kara	-	445	13	62	520
Centrale	-	88	-	36	124
Plateaux-Nord	-(2)	313	-	-	313
Plateaux-Sud	-(2)	65	-	7	72
SO.TO.CO.	70	948	771	115	1904

Source: Document SO.TO.CO.1984-85.

(1) Arachides 2° et 3° multiplication au niveau paysan, encadrées par SO.TO.CO.

(2) Deuxième saison de cultures:

	Plateaux-Nord	Plateaux-Sud
Maïs	11	-
Niébé	-	7

(*) Rappel Stade III:

- Les surfaces sont mesurées.
- Les thèmes de vulgarisation sont respectés comme au stade II.
- Utilisation de variétés améliorées (sélectionnées) de cultures vivrières avec davantage d'engrais qu'au stade précédent (semences et engrais de la SO.TO.CO.).

-Fumure:

Maïs, sorgho, mil: 150 Kgs 15-15-15 au semis,
50 Kgs d'urée eu buttage.

Arachide: 200 Kgs de super simple au semis.

Niébé: 200 Kgs de super simple au semis et/ou 3 traitements insecticides.

Observations:

A partir des tableaux résumant les quatre stades de cultures nous remarquons que les superficies emblavées baissent considérablement du stade 0 au stade III(cf.schéma n°4, page 136).

Ceci montre d'une part:

- la méfiance de certains paysans vis-à-vis des variétés sélectionnées comme évoqué en début de chapitre,
- les difficultés qu'ils rencontrent en matière de pénibilité dans les entretiens culturaux, faute de main-d'oeuvre agricole;

et d'autre part:

- la non adoption par certains des techniques et des normes en matière de vulgarisation préconisées par la SO.TO.CO. pour les cultures vivrières,
- les problèmes climatiques surtout des zones à une seule saison de culture par an, obligeant d'autres à se cantonner sur leurs variétés locales jugées dans leur logique, plus adaptées aux conditions climatiques de leur aire de culture, ou tout simplement pour leurs qualités organoleptiques et par voie de conséquence, acceptent la culture cotonnière à titre de culture à l'essai, même s'ils la font il y a trois ans; la culture cotonnière étant considérée comme une culture en plus.

Parallèlement aux cultures vivrières sélectionnées dont le niveau de production semble décoller à peine (Stade III), la production cotonnière pour sa part galope (voir tableau n°26, page 137).

Notons en outre que l'estimation en terme de production pose un problème surtout pour les cultures vivrières où

SCHEMA N°4 . Réaction des paysans selon les stades de cultures (campagne 1984-85).

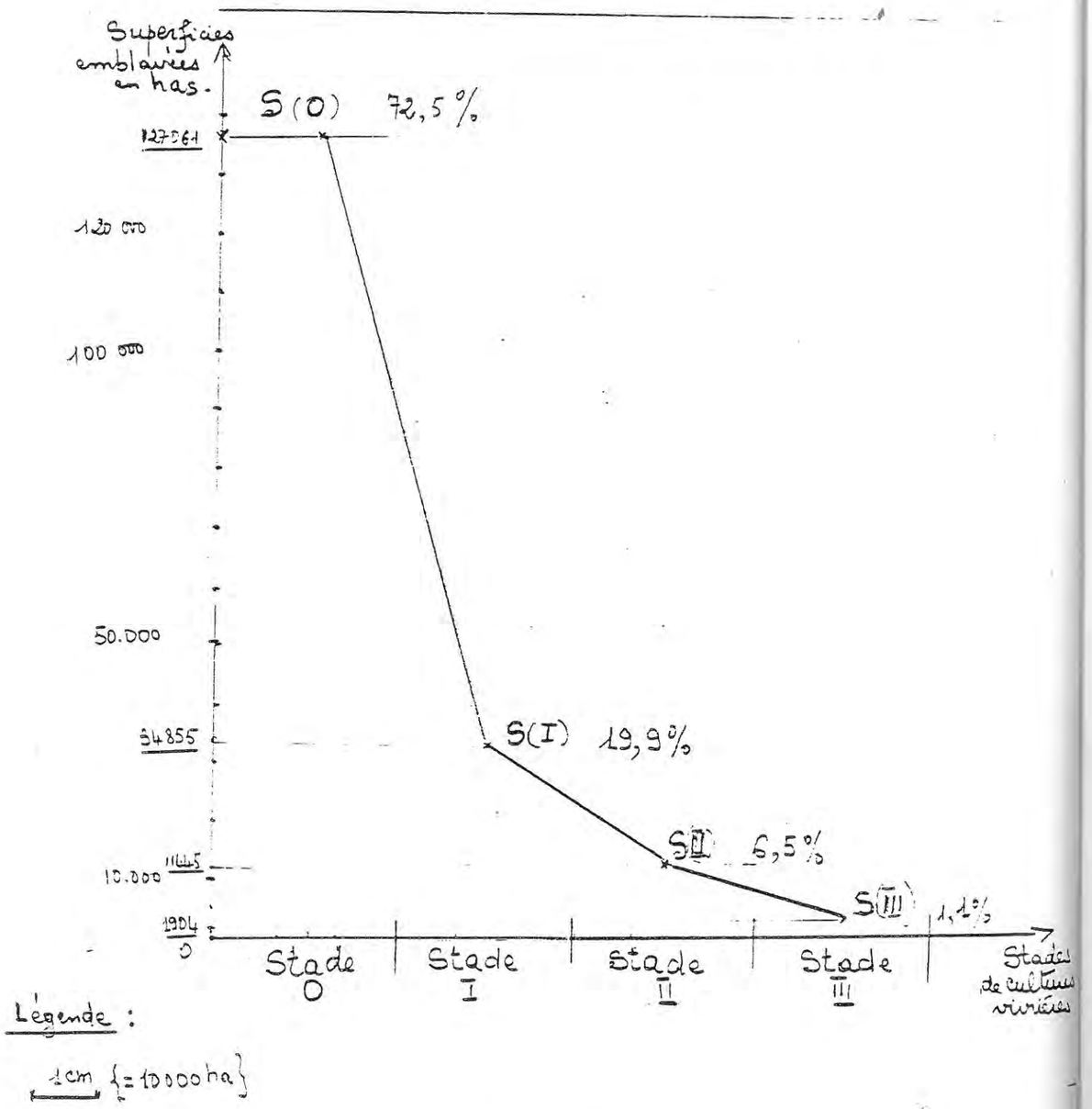

Source : Synthèse à partir des tableaux sur les stades de cultures vivrières SO.TO.CO.

(*) Superficie totame toutes cultures confondues: 175.265 ha.

TABLEAU N°26 . Evolution des superficies cotonnières (en hectares):

Régions	Prévisions PDR II(ha)	Réalisations SO.TO.CO. 84-85		Réalisations 83-84	
		Ha semés retenus	Nbre exploitants-	Ha semés retenus	Nbre exploitants
Savanes	8.000	7.650	30.764	7.733	16.119
Kara	6.000	7.025	14.742	5.916	12.341
Centrale	1.500	2.413	4.994	1.549	3.391
Plateaux-Nord	5.500	7.959	10.792	5.193	7.526
Plateaux-Sud	12.200 (*)	18.440	20.165	10.092	14.165
Périmètres SO.TO.CO.		123		122	
	33.200	43.610	71.457	30.605	53.542

Source: Document technique SO.TO.CO.

(*) Dont 1.200 ha prévus pour la Maritime qui a réalisé 2.917 ha. La réalisation a été de plus de 30% par rapport aux prévisions P.D.R. II ou SO.TO.CO. II.

le paysan est le seul maître de sa production en matière de vente et de gestion, pire encore, leurs femmes n'ont aucune idée des produits de vente; pour le coton nous avons essayé de présenter seulement les résultats détaillés de quelques deux campagnes du P.D.R.II. pour la simple raison que la mise sur pied d'une cellule d'évaluation et de suivi du Projet a permis leur disponibilité en chiffres relatifs aux productions.

La problématique que nous nous posons maintenant est de savoir si les facteurs agro-écologiques seuls suffisent pour expliquer et surtout interpréter la prise de décision des

agriculteurs de ces trois aires de cultures, quant à la culture cotonnière, et indirectement à l'adoption du système d'encadrement de la SO.TO.CO.? Etant donné que ces zones ne sont pas autarciques, nous pensons que d'autres facteurs interviennent et donc les motivent en matière de décisions et de choix.

II. CONSIDERATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Dans cette rubrique nous nous pencherons tout d'abord sur la stratification des producteurs de coton et les problèmes qui découlent de la rémunération de la main-d'oeure agricole, ensuite des rentes agricoles dans ces zones et enfin les différentes formes d'organisations en vue de promouvoir l'activité cotonnière et vivrière.

2.1. LA STRATIFICATION DES PRODUCTEURS DE COTON ET LA REMUNERATION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE DANS LES ZONES COTONNIERES DU TOGO.

a) Comment se présentent les producteurs de coton au Togo, mieux encore qui sont les participants à l'opération SO.TO.CO. dans les exploitations ?

La liste nominative des producteurs par zone présentée dans le cahier encadreur ne permettant pas d'identifier avec précision les producteurs de coton par des renseignements sociaux: l'appartenance ethnique, l'âge, quelquefois le sexe et la situation familiale de ces derniers. SCHWARTZ (*) au cours de la campagne 1981-82 a essayé d'élucider cet aspect à partir des renseignements collectés auprès de nos encadreurs et quelques responsables de Directions régionales et surtout de certains de nos chefs d'exploitations.

(*) Le paysan et la culture du coton au Togo (Schwartz).

Sur les 2.625 producteurs de coton des 34 zones de l'enquête, il a fait ressortir des informations qui ont permis d'esquisser le profil du producteur de coton au Togo sous un quadruple éclairage comme évoqué plus haut:

- appartenance ethnique (producteur pris globalement, autochtone ou allochtone),
- personnalité juridique,
- le sexe,
- la situation matrimoniale.

Les résultats sont résumés dans le tableau N°27 :

TABLEAU N°27 : Stratification sociale des producteurs SO.TO.CO:

Profil du producteur SO.TO.CO.	Producteur pris globalement en %	Producteurs(*) autochtones en %	Producteurs(*) allochtones en %
Hommes mariés	74,4	71,3	82,9
Hommes célibataires	18,6	20,9	15,6
Femmes mariées	5,6	6,4	0,3
Femmes célibataires	0,3	0,4	-
Personnes morales	1,1	1,0	1,2

Source : Synthèse à partir des renseignements chiffrés par Schwartz dans " Le paysan et la culture du coton au Togo", campagne agricole 1981-82.

(*) Pour les producteurs autochtones, l'échantillon est de 1.660 producteurs enquêtés.

(*) Pour les producteurs allochtones, l'échantillon est de 566 producteurs répartis sur 14 zones: ce sont en général des Kabyé et Losso, émigrés.

A partir de ce tableau, on remarque que le profil du producteur pris globalement reflète dans ses grandes lignes celui du producteur autochtone; par contre on enregistre des différences sensibles entre le producteur autochtone et celui du producteur allochtone. Comment s'explique ce phénomène ?

Producteur autochtone:

On note une forte participation des femmes, en particulier des femmes mariées, expliquant que dans les zones de forte émigration masculine, ces femmes mariées suppléent souvent leur mari absent: cas de certaines zones des Plateaux où les hommes émigrent quelquefois vers le Nigéria attirés par le boum pétrolier dans ce pays, mais contrairement à leur attente, l'unique échappatoire en matière de revenu pour y subsister est de se passer pour un métayer agricole (1) . Ce phénomène s'observe dans les aires de l'igname et du sorgho où pour le premier cas, les paysans attirés par le goût et le mythe urbain, quittent leurs femmes pour certaines villes ou carrément vont s'implanter à la capitale (Lomé) augmentant ainsi l'effectif des éléments exerçant une activité dans le secteur informel. Pour le second cas (aire du sorgho) c'est un véritable courant migratoire à deux sens importants: émigration vers les Plateaux à disponibilité en terres et de fertilité la meilleure, et l'autre à partir de la région des Savanes vers les plantations de café et cacao en Côte d'Ivoire; la plupart sont attirés par des lieux tel Abengourou et s'y installent: les "Dawa"(2).

Certaines de ces femmes utilisent la culture du coton pour leur autonomie économique à l'intérieur de la cellule familiale; ceci est d'autant plus important que cette autonomie peut quelquefois conduire à des cas de divorce spontanément, l'homme ayant perdu son pouvoir de chef de famille sur ces

(1) Le plus souvent quand ces gens quittent leurs villages, ils ont comme objectif d'aller travailler dans des usines;or n'ayant aucune formation professionnelle le seul débouché auquel ils ont accès pour survivre est le métayage agricole.

(2)Appellation affectée aux métayers dans les cacaoyères par les

dernières. Par ailleurs cette autonomie économique peut se traduire par une suprématie en matière de statut familial d'une femme mariée face à sa ou ses co-épouses (n'oublions pas que dans toutes les zones cotonnières, la polygamie est de tradition). Ces cas d'autonomie économique sont moins fréquents dans les aires du sorgho et de l'igname mais très fréquents dans l'aire du maïs.

On note également une forte participation des hommes célibataires, car d'une part, comme l'a bien constaté SCHWARTZ, " ils suppléent l'absence d'adultes mariés (cas des sous-secteurs de Niamtougou dans le secteur de Kéran-Doufelgou, peuplé de Losso à forte propension migratoire) et d'autre part, parce que fortement intégrés à leur société, ils préfèrent jouer le jeu des aînés plutôt que de partir en migration (cas des Konkomba du secteur de Guérin-Kouka").

Producteurs allochtones:

On note une forte participation des hommes mariés; ces derniers ayant migré pour se chercher un revenu substantiel à partir du travail de la terre, sont contraints (surtout ceux qui ne se sont pas installés dans les zones caféières et cacaoyères, comme leurs frères) de faire outre les cultures vivrières, le coton, qui pour le moment demeure une source de revenu sûre et garantie de ces paysans allochtones. Pour leur part les femmes allochtones participent moins aux activités champêtres outre le semis, la fumure et la récolte, que les femmes autochtones. Pour leur part les femmes célibataires allochtones n'existent pas car les migrants sont pour la plupart des cas de couples donnant ainsi une sécurité à la jeune fille qui quitte ses parents.

Pour nous résumer le statut de chef d'exploitation

dans ces zones obéit à un certain nombre de règles dont nous ne citerons que les plus importantes:

- Produire des biens utiles pour l'auto-subsistance.
- Constituer des stocks alimentaires pour assurer la sécurité inter-annuelle du groupe et les gérer.
- Chercher à régulariser et répartir les revenus monétaires tout au long de l'année.
- Agir en vue d'assurer l'autorité et le prestige du groupe familial.
- Assurer sa cohésion et son autonomie par rapport aux autres groupes voisins.
- Satisfaire aux dépenses considérées comme socialement impératives, telles la dotation d'un enfant, l'organisation des funérailles.
- Défendre certaines prérogatives foncières.

Si nous nous référons au tableau n°16, la majeure partie des travaux dans ces zones cotonnières est exécutée par la femme, les dépendants (cadets ou autres) et les enfants, alors qu'en matière de décision pour ces activités et la répartition du revenu agricole, c'est le chef d'exploitation qui détient ce pouvoir. Que fait ce dernier et que doit-il faire pour ne pas faire partir son groupe familial, pivot en matière de main-d'oeuvre sur l'exploitation agricole ?

b) Le processus de rémunération de la main-d'oeuvre agricole et les difficultés éventuelles qu'on y rencontre :

Nous présenterons cette rubrique sur deux aspects comme évoqué précédemment:

- La rémunération de la force de travail externe sous forme d'invitation ou de salariat agricole.
- La rémunération de la main-d'oeuvre familiale agricole au

sein de l'exploitation.

En première position fixons-nous une idée sur le coût d'une journée d'invitation en pays Bassar (aire du sorgho), plus précisément dans le sous-secteur de Kabou, en 1982(*), pour le billonnage d'une parcelle de 1,50ha, avec 32 intervenants de sexe masculin:

- 30 Kgs (2"estagnons") de sorgho pour la fabrication du "dolo" ou "Tchukutu" ou "bière" locale à base de sorgho à 50 F le Kg= 1500 F.CFA
- 12,5 Kg (5 "bols") de sorgho pour la préparation de la pâte à 50 F.CFA le Kg = 625 F.CFA
- Un peu de farine de cossette qu'on mélange à la pâte.
- Une chêvre d'une valeur de : 5000 F.CFA
- 2 coqs d'une valeur globale de : 1900 F.CFA
- 1 pintade d'une valeur de : 1000 F.CFA.

Soit environ 10.000 F.CFA au total. Cette forme de rémunération (invitation de culture) reste certes moins onéreuse que le recours à la main-d'oeuvre salariée. Pendant la campagne agricole 1981-82 les tarifs moyens pratiqués à l'hectare d'opération culturale cotonnière étaient les suivants:

- Labour-billonnage sur friche: 12000 F.CFA
- Labour-billonnage sur terre cultivée: 6000 F.CFA
- Rebillonnage sous maïs: 6000 F.CFA
- Semis : 3000 F.CFA
- Epandage d'engrais: 2500 F.CFA
- Sarclage-démariage (1er sarclage): 6000 F.CFA
- Sarclage-buttage (2ème sarclage): 6500 F.CFA
- Sarclage simple (3ème sarclage): 5500 F.CFA

(*) Schwartz: Le paysan et la culture du coton au Togo, p.24.

144.

- Récolte (*) 9000 F.CFA.

Remarques: Ces chiffres sont variables d'une région à une autre et surtout en fonction de la disponibilité en main-d'oeuvre. De surcroît cette dernière doit être nourrie par le propriétaire nécessiteux durant la prestation de travail. Ceci montre que pour faire face aux exigences de la culture vivrière et de la culture cotonnière, en période de pointe, le bénéficiaire doit être financièrement capable de pouvoir mobiliser ce type de travail.

Pour leur part, les chefs d'exploitation, face à la main-d'oeuvre ont des logiques plus ou moins particulières quant à sa rémunération. Essayons de chiffrer les coûts de production comparés par hectare dans les trois aires de cultures selon la nature de la main-d'oeuvre utilisée (cf.tableau N°28, page 145.

L'utilité de ce tableau est de faire ressortir la valeur monétaire de la main-d'oeuvre familiale utilisée dans les exploitations des zones cotonnières togolaises.

Le problème que nous posons peut se formuler de la façon suivante: "Les différents éléments constituant cette main-d'oeuvre agricole familiale, outre le chef d'exploitation sont-ils réellement rémunérés eu égard à la force de travail fournie? C'est là un des points-clés pour la résolution du problème de maintien de la force de travail autour des chefs d'exploitation dans ces zones à système de production traditionnel, mais qui s'ouvrent progressivement de nos jours sur le marché extérieur que ce soit national ou international.

(*) L'estimation des frais de récolte à un taux/ha n'est pas commode. Nous préconisons que cela se fasse au kg, le plus souvent 15 F. le kg, et défalqué à la vente du coton. Pour le vivrier le problème n'est pas pareil

TABLEAU N°28 . Coût de production et valeur monétaire de la main-d'oeuvre familiale coton en F. CFA (1983):

Nature de la main-d'oeuvre agricole	Régions des Plateaux+Maritime			Régions Kara+Centrale			Région des Savanes		
	Coût/Rendement Kg/ha			Coût/Rendement Kg/ha			Coût/Rendement Kg/ha		
	1500	1100	900	1100	900	700	1100	900	700
Main-d'oeuvre familiale	41.000	41.000	41.000	41.000	41.000	41.000	39.600	36.400	33.200
extérieure	18.000	10.000	6.000	13.000	9.000	5.000	-	-	-
Frais culturaux	12.000	9.000	6.000	10.000	9.000	8.000	10.000	9.000	8.000
Frais fixes	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Total coût de production	74.000	63.000	56.000	67.000	62.000	57.000	52.600	48.400	44.200

Source : Synthèse à partir des calculs économiques tirés du document: "Etude des prix agricoles. Rapport final, vol.2. Coton par Louis Berger, International INC (OPAT-TOGO), juin 1983.

Nous pouvons nous référer à l'organisation socio-économique des paysans de ces zones (en début du chapitre précédent) pour y trouver quelques éléments d'explication.
Dans ces zones à sociétés traditionnelles, le problème de rémunération peut s'appréhender à deux niveaux et c'est bien le cadre de notre étude:

- au niveau des productions vivrières,
- au niveau de la production cotonnière.

Le premier niveau ne pose pas trop de problèmes, mais présente quand-même une limite en matière de répartition de la production. Dans les milieux polygames dans l'aire du maïs, et surtout en milieu Akposso (moitié igname, moitié maïs), le partage se présente de deux façons:

* La première année de culture sur un terrain en friche est pour la plupart des cas consacrée à la culture d'igname. Toute la famille, tous profils confondus, travaille sur cette plantation d'igname. A la récolte, le chef de famille ici confondu au chef d'exploitation récolte les tubercules à mâturité et donne à ses femmes selon leur "tour de cuisine"(*) et selon le nombre d'enfants à la charge de la femme jusqu'à la fin de la campagne agricole.
* La deuxième année, cette parcelle ayant reçu l'igname l'année d'avant est partagée au prorata du nombre de femmes; ces dernières la mettent en valeur en l'emblavant le plus souvent de maïs et niébé, la récolte est à ce moment-là destinée strictement aux femmes. Cependant, si elles font la cuisine avec les produits de leurs champs, leur mari chef d'exploitation en

(*) Les femmes peuvent faire la cuisine hebdomadairement ou biquotidiennement et à tour de rôle.

bénéficient à part entière.

Parallèlement aux champs individuels des femmes, l'homme fait mettre en valeur de façon commune une partie de la parcelle de première saison à son profit strictement pour assurer la soudure et la sécurité alimentaire de la famille en cas de mauvaise récolte. Ceci explique la notion de planification traditionnelle dont l'élément concret et caractéristique est le grenier familial dont la gestion n'incombe qu'au chef de famille. Il peut utiliser quelquefois une partie de ce stock pour vendre et subvenir aux exigences sociales de sa cellule familiale (funérailles, mariage de dépendants), aux besoins scolaires des enfants ou en épousant encore une jeune femme pouvant grever la situation financière du noyau familial initial.

Si le premier niveau apparemment ne pose pas de problème de répartition, il n'er est pas moins du second qui est directement commercialisé après la récolte. En effet, la rémunération des membres de la famille constituant la main-d'oeuvre agricole est tout à fait autre chose. Nous ne pouvons pas avancer des chiffres pour élucider ce problème crucial, mais nous nous efforcerons d'évoquer certains des problèmes de terrain dans ce domaine qu'on a pû rencontrer du moins jusqu'à la campagne cotonnière 1983-84.

En nous référant au schéma n°2 (cycle de reproduction d'une U.P.A.) et au Tableau N°16 (Nature des activités agricoles par les différents éléments humains sur l'exploitation agricole) nous pouvons dire que la trilogie terre-moyens de production-main-d'oeuvre n' aboutira à la production que par un processus de travail; or ce dernier n'est exécuté pour la plupart du temps que par les femmes, les cadets et dépendants et les enfants. Le niveau de production sera d'autant plus élevé que la

force de travail est disponible, motivée et surtout encouragée par une rémunération de n'importe quelle nature. Cet encouragement émanant de certains chefs d'exploitation a pour conséquence l'élargissement du système de production; cet élargissement se traduit par une production importante dont les utilisations peuvent varier selon les trois aires de culture:

- Une production nécessaire pour la reproduction de la force de travail par auto-consommation (alimentation et renouvellement d'énergie), par achat de biens de consommation (sel, sucre, tabac, pagne...) ou pour la reproduction des moyens de production (achat du matériel d'équipement: houe, matchette ou coupe-coupe).
- Une partie servant de surplus mobilisable sur l'unité de production (stocks de sécurité alimentaire, thésaurisation, consommations sociales (*), accumulation par le biais du marché, et surtout un stock de semence pour la campagne suivante.
- Une partie de la production est destinée au surplus prélevé en aval et en amont (nous y reviendrons).

Pour pouvoir faire face à ces différentes charges, le chef d'exploitation doit entretenir ses actifs agricoles:

- Pour les femmes, le plus souvent après la vente du coton, leur mari leur achète du pagne (communément "3 mesures de bras" ou 6 yards); dans certaines régions après le premier passage de récolte de coton, le glanage (derniers passages selon les cas) est laissé aux femmes aidées de leurs enfants.
- Pour les cadets et autres dépendants, pour pouvoir les maintenir sur l'exploitation, l'achat de poste-radio ou d'un vélo suffit pour apaiser les tensions et conflits aînés/cadets.

(*)Les consommations sociales sont considérées comme du gaspillage mais dans les sociétés traditionnelles elles contribuent à la re-

Une faille en matière de rémunération de la force de travail familiale de la part du chef d'exploitation peut entraîner selon les cas à :

- Une migration partielle ou définitive, se traduisant par un départ et un abandon du lieu d'origine vers une région où il y a une disponibilité en terre pour ceux qui désirent continuer à cultiver la terre (cas des jeunes paysans surtout de l'aire du sorgho vers les Plateaux).
- Un exode rural ou une déprise rurale, se traduisant par un départ ou un abandon de la campagne en quête d'un travail le plus souvent dans le secteur informel en ville.
- Des cas de divorce s'observent surtout dans les Plateaux où certaines femmes cherchent à affirmer leur indépendance économique.

Dans tous les cas, la force de travail s'effrite et l'on observe soit des champs individuels se développer en dehors de l'exploitation familiale, soit un départ définitif du village. Les aînés, chefs d'exploitation, le plus souvent âgés, ne peuvent plus continuer à mettre en valeur l'exploitation: on assiste en ce moment à un rétrécissement du système de production, et dans les cas extrêmes de vieillesse, carrément à une disparition de l'exploitation.

Mais l'élément force de travail seul peut-il être le leit-motiv pour la reproduction simple , élargie ou rétrécie des systèmes de production ? Bref, en terme clair, la main-d'oeuvre est-elle l'unique facteur motivant les paysans à faire du coton et indirectement à pratiquer les techniques culturales préconisées par la SO.TO.CO sur les cultures vivrières ? Nous pensons qu'il existe d'autres facteurs agissant dans le même sens, telles les rentes agricoles.

2.1.1. Les rentes agricoles dans ces zones cotonnières:

Dans cette rubrique nous essaierons de montrer les niveaux de revenus agricoles qu'il s'agisse du coton ou des principales cultures vivrières dans les zones cotonnières togolaises et voir si le revenu tiré du coton est l'élément déterminant et donc motivant l'afflux des masses paysannes à pratiquer cette culture. Avant d'en arriver là, nous nous pencherons sur deux préalables: l'organisation du circuit de commercialisation et le mécanisme du système des prix agricoles pour les deux spéculations (vivrier-coton).

a) Organisation du circuit de commercialisation :

Le but de notre étude n'étant pas d'étudier intégralement et de façon verticale la commercialisation du coton ou du vivrier, nos préoccupations ne se limiteront qu'à des réflexions sur les problèmes qu'on y rencontre. Faisons appel d'abord à certains faits historiques.

La commercialisation du coton était assurée dans le temps par deux structures: le Fonds de régularisation des cours des produits Outre-mer créé le 14 octobre 1957 par décret de la République française, n°54/1021.

Ce Fonds est alimenté par des prélèvements opérés sur les exportations. Ce Fonds a cédé la place à quatre caisses de Stabilisation des Produits Agricoles du Togo dont celle du coton (Décret n°55/1232 RF du 30 septembre 1955.

Ces Caisses de Stabilisation bien qu'elles aient accumulé d'importantes réserves comportaient bien des insuffisances; la plus saillante étant constituée par le fait que les maisons de commerce étrangères installées au Togo (UAC, SCOA, Cie FAO, SCIA, SGGG..) étaient maîtresses de la commercialisation des produits, les Caisses n'intervenant qu'au seul niveau de l'exportation et du

prélèvement aux fins de réserves ou remboursement aux acheteurs agréés.

C'est pour pallier à ces insuffisances et aussi pour permettre à l'Etat togolais d'amorcer le contrôle de l'économie agricole d'exportation que les études de l'expert CROFTS aboutirent à proposer en 1962 aux autorités gouvernementales d'alors, à la place des Caisses de Stabilisation, un seul et unique Office pour la commercialisation des principaux produits d'exportation du Togo (OCPAT ou OPAT). Ce dernier vit le jour le 22 juin 1964 par la loi n°64/9(*) qui reprit les attributions anciennement dévolues aux Caisses de Stabilisation, à savoir:

- Fixation des marges à payer aux acheteurs agréés pour l'accomplissement de leurs fonctions (personnes physiques et morales telles les coopératives d'antan).
- Détermination des périodes pendant lesquelles l'achat des différents produits est autorisé ou prohibé.
- Fixation des prix à payer aux producteurs.
- Désignation des acheteurs agréés et détermination des conditions de cette désignation.

La nouveauté du système est que désormais l'OPAT a le monopole de l'exportation et de la vente des produits placés sous son contrôle.

Mais ce système de contrat avec les acheteurs agréés a fini par disparaître car beaucoup de problèmes se sont présentés en matière de collecte du coton auprès des paysans et de sa livraison aux usines d'égrenage de l'OPAT.

Pour pallier à ces problèmes, (l'organisation de la commercialisation, la collecte du coton, le stockage primaire du

---

(*) Document OPAT: Loi n°64/9 portant création d'un Office des produits agricoles du Togo.

coton) bref la commercialisation primaire a été confiée à la SO. TO.CO? Société-mère encadrant les paysans pour la production cotonnière.

La SO.TO.CO. procède de la façon suivante:

- Dès l'ouverture de la campagne cotonnière, un calendrier d'achat est établi par région et selon l'avancement de l'ouverture des capsules et la récolte, en collaboration avec le Service du conditionnement.
- Des équipes d'achat sont formées et opèrent en fonction du calendrier d'achat et par zone.
- A la vente du coton, le paysan empoche le montant correspondant à sa production après lui avoir défalqué les divers frais d'intrants agricoles.

Dans le cas précis de la commercialisation du coton, la distance domicile-marché est réduite dans la plupart des cas car les points de rencontres sont choisis par l'encadreur de zone en concertation ou non avec les paysans à telle enseigne que ces marchés sont plus ou moins équi-distants des lieux d'habitation et ceci bien sûr à l'abri du feu et des animaux domestiques tels les porcs, les petits ruminants et les bovins en divagation. Aussitôt la vente finie, la paye est effectuée au prorata de la production des uns et des autres, comme évoqué plus haut. Les chefs d'exploitation empochent le fruit de leur labeur familial.

Contrairement à la vente du coton, l'essentiel de la commercialisation des produits vivriers et alimentaires est assuré par les femmes des producteurs. Les lieux de vente de ces produits sont de véritables marchés hebdomadaires..., selon les cas. Ils sont différents des marchés de coton. Ces types de marchés présentent une spécificité car c'est un véritable forum où plusieurs vendeuses non organisées rencontrent des acheteurs

organisés et qui revendent les produits par la suite. Un certain nombre de problèmes méritent d'être évoqués:

- Le marchandage pratiqué couramment sur ces places de marché ne favorise pas les femmes de producteurs, car la fixation des prix est fonction de l'expérience de l'acheteur et de diverses pratiques de domination des revendeuses sur ces dernières (femmes des producteurs). De ce fait, les produits sont vendus à un prix dérisoire parce que d'une part le producteur a un besoin pressant d'argent et que, d'autre part les techniques de conservation étant déficientes il y a une crainte de ramener ces produits invendus à la maison.
- Ce phénomène est aggravé par l'absence d'entente et d'organisation au niveau des producteurs, car il y a des cloisons entre les différents producteurs: absence de renseignements sur le nature des cultures végétales pratiquées par les voisins à une dizaine de kilomètres. A la fin de la campagne agricole, les producteurs se retrouvent avec la même nature de produits vivriers sur la place du marché.
- Certaines zones de production sont enclavées et l'accès aux marchés est très difficile: le cas du fleuve Mono dans le temps qui ne permet pas aux paysans de l'Est-Mono de vendre leurs produits du côté togolais (Plateaux-Sud).
- La pénibilité des transports par les femmes qui font des dizaines de kilomètres à pied , faute de marchés locaux adéquats, pour aller vendre leurs produits aux "marchés centraux" (chefs lieux de canton, sous-préfectures, etc...).

Par ailleurs ce circuit de commercialisation devait subir à son tour des modifications avec la création de l'Office de Commercialisation des Produits vivriers (céréales, légumineuses) sous la dénomination TOGOGRAIN, créé en 1974 pour pallier aux

fraudes et à l'oppression des masses rurales productrices, par les acheteurs et commerçants malhonnêtes.

Comment cet Office procédait-il ?

Les jours de marchés locaux, TOGOGRAIN en un premier temps mobilise ses agents pour la collecte des céréales auxquelles s'ajoutent les grains de légumineuses comme le niébé (haricot); il achète le kilogramme de ces produits au prix d'achat au producteur fixé par l'Etat (cf. Tableau N°29, page 155).

Cependant il convient de rappeler que cette première phase (achat par contact entre agents TOGOGRAIN-Paysans producteurs ou leurs femmes) a connu moins de succès, car , il y a eu rupture brutale des liens producteurs-commerçants privés. Bref, cette forme de collecte des produits vivriers, selon la logique paysanne, s'est avérée coercitive. Il a fallu trouver une autre formule plus souple.

Comment a-t-il procédé par la suite ?

Togo Grain a essayé de passer des contrats avec les femmes revendeuses de céréales ayant des liens très étroits avec les paysans producteurs de produits vivriers, tant au niveau national que dans les zones cotonnières. Le rôle de ces dernières est de collecter les produits auprès des femmes des producteurs, sur la place des marchés, et confier tout le stock ainsi récupéré aux agents Togo Grain qui sont eux aussi présents dans le même marché, mais n'achète pas.

D'aucuns se demandent si le travail de ces commerçantes est rémunéré ou non ? En effet, rien n'est gratuit dans un circuit commercial; elles touchent une commission au kilogramme et selon l'importance du stock acheté.

D'autres peuvent se poser le problème de métrologie ? En fait, il se pose bel et bien, car le prix d'achat aux

TABLEAU N°29. Evolution des prix d'achat comparés aux producteurs . Céréales-Coton (F.CFA/Kg):

Années	Céréales			Coton
	Maïs	Mil-Sorgho	Riz	
1966	21	27	41	32
1967	14	23	37	32
1968	14	23	33	32
1969	28	33	43	35
1970	22	32	49	35
1971	21	27	32	35
1972	32	35	52	35
1973	26	29	64	35
1974	20	25	71	35
1975	29	39	82	35
1976	41	51	91	50
1977	76	87	121	60
1978	29	42	125	60
1979	36	44	127	
1980	62	59	103	60
1981	70	69	120	60

Source : Direction des statistiques agricoles.

producteurs est fixé à base du kilogramme, alors que ces femmes contractuelles mesurent les produits à l'aide des bols. Quoique le poids de ces bols puisse équivaloir au kilogramme poids, la valeur du contenu, pour des raisons d'habitude et surtout psychologiques, peut être contestée par les producteurs. Bref ce circuit de commercialisation des produits vivriers au Togo se heurte à trois problèmes fondamentaux:

- Le marché parallèle qui officiellement tend à disparaître.
- Le stockage et la conservation.
- Le système de prix d'achat aux producteurs de céréales tant au niveau national , qu'international.

La marché parallèle (commerçants frauduleux de céréales) a longtemps perturbé le circuit de commercialisation de céréales. En dépit de l'insuffisance de production du maïs, du manioc et dérivés, il existait des exportations clandestines malgré l'arrêté n°158/PR/MCI TP/BCI du 30 octobre 1988 interdisant ces transactions qui étaient souvent axées sur le Bénin, le Nigéria..

L'Etat progressivement a réussi à pallier d'une manière ou d'une autre à ce mal quant aux fuites des produits exportés clandestinement par les commerçants tous sexes confondus. Cependant si l'Etat arrive à cerner ces problèmes de collecte de céréales surtout, d'autres handicaps surgissent, en l'occurrence les difficultés de stockage et de conservation. En effet, Togo Grain à ses débuts ne disposait pas de magasins et locaux de stockage. Ceci s'est aggravé par le fait que le peu de stock collecté qui a trouvé abri dans les silos construits par l'Etat dans les différentes régions du pays, se retrouve avant les périodes de soudures, moisi, écharançonné, pourri.., faute de techniques adéquates de conservation (pré-séchage, traitements, aération par ventilation..); à peine ces silos fonctionnent

Quelques éléments caractéristiques du circuit de commercialisation :

Désignation des caractéristiques	Coton	Vivrier
1.Plusieurs vendeurs/ 1 acheteur	+++(SO.TO.CO.)	+
2. Plusieurs vendeurs/ plusieurs acheteurs	+++ (avant SO.TO.CO).	+++
3. Prix officiel fixé (par an)	++	+/++/+++(variable selon la logique paysanne et la loi de l'offre et de la demande.
4. Problèmes de métrologie (instruments de mesure)	Kilogramme-Poids	TOGOGRAIN:Kg ou bol correspondant. Paysan: bols, estagnons, épis, tubercules.
5. Eloignement domicile- marché.	+/++	++/+++
6. Garantie de revenu	+++	+/++

Source : Synthèse des réflexions évoquées (circuit de commercialisation coton/vivrier.

Légende :

+++ Fort, grand, élevé
++ Moyen
+ Faible
/ Soit l'un, soit l'autre

actuellement dans les différents points de collecte avec des aires de séchage à proximité de ces magasins; bref, il procède maintenant à une forme de stockage et de conservation semi-traditionnelle. Cependant le prix d'achat du kilogramme de céréales peut-il stimuler les paysans à continuer à produire davantage ?

b) Le système des prix des produits agricoles dans les zones cotonnières :

L'organisation de la commercialisation des produits d'exportation, en l'occurrence du coton est organisée depuis belle lurette, a permis de régulariser plus ou moins le revenu du paysan par le soutien des prix et des subventions, ce qui donne une plus grande sécurité aux paysans producteurs de coton. Les prix depuis la création de la SO.TO.CO. ont cessé de progresser; parallèlement à cela, des estimations ont montré que ceux des produits vivriers qui ont subi une évolution jusqu'à un moment donné où une stagnation s'est observée et jusqu'à présent cela patine toujours (cf.tableau n°29).

Sans trop entrer dans les détails nous attirons l'attention des uns et des autres en matière du prix d'achat des produits vivriers, vu sa dégradation depuis la moitié des années 70. En terme clair, c'est un problème au centre des politiques administratives et économiques; ce problème est à double tranchant car il concerne à la fois la promotion du monde paysan et le pouvoir d'achat des fonctionnaires surtout dans les villes. Ceci peut se traduire de la façon suivante: "Si l'Etat augmente le prix d'achat des produits agricoles, ceci implique d'emblée une augmentation des salaires pour éviter des tensions sociales dans le pays". Or, les réalités actuelles montrent que la crise économique qui n'épargne aucun pays ne permet plus des possibilités d'augmentation des salaires . Si le fonctionnaire peut faire face aux prix galopants des produits manufacturés et d'autres biens de consommation, quel sera le sort du paysan des zones cotonnières . En un mot, le fait d'avoir embrassé la culture cotonnière peut-il être la source de revenu la plus substantielle pour la reproduction économique et sociale des producteurs de coton ?

c) Le revenu coton et celui des principales spéculations vivrières dans ces zones cotonnières :

Le problème de concurrence en terme monétaire entre la culture du coton et autres cultures, en particulier les cultures vivrières dont les principales ici sont le maïs, le sorgho, l'igname et quelquefois le riz, est crucial et mérite d'être minutieusement cerné. En fait, depuis 1979, il n'y avait pas une véritable concurrence: les cours du marché vivrier subissent certes des fluctuations, mais leur niveau global reste relativement bas. Avec la demande accrue du Nigéria en produits alimentaires durant les années 1979-81, ces cours ont connu une véritable flambée; mais il faut tout de même ajouter la demande interne de la population togolaise qui n'est pas négligeable.

En terme de rapport monétaire brut à l'hectare (frais de production non déduits), le problème de la concurrence entre "culture vivrière traditionnelle" (variétés non sélectionnées) et culture cotonnière se présente de la façon suivante à la fin de l'année 1982 (cf. Tableau n°30, page 160).

Observations : Sur le plan du seul rapport monétaire brut à l'hectare, le coton ne soutient donc la concurrence ni avec l'igname,ni avec le riz, ni avec le haricot; même avec le maïs et le sorgho si on considère le niveau de production des variétés sélectionnées recommandées par la SO.TO.CO. par le biais de l'I.R.A.T. à rendement plus élevé, le coton en terme de rapport monétaire se classe en dernière position. Nous ne devons pas oublier que l'arachide à la fois culture vivrière et d'exportation joue un très grand rôle dans l'aire du sorgho.
Dans l'aire de l'igname, la culture du coton semble occuper la place la moins importante; dans l'aire du maïs, la place la plus

TABLEAU N°30. Rapport monétaire coton/vivrier(en CFA, à l'hectare):

Spéculation	Rendement moyen Kg/ha	Prix au producteur/kg	Rapport en F.CFA à l'hectare	Observation
Igname	10.000	15	150.000	
Riz	1.500	80	120.000	
Haricot	800	120	96.000	L'igname, le riz, le haricot et même le maïs concurrencent le coton
Coton	900	65	58.500	
Sorgho-mil	800	70	56.000	
Maïs	800	60	48.000	
Arachide/ coques	700	50	35.000	

Source : De Schwartz dans : "Le paysan et la culture du coton au Togo", à partir des renseignements qu'il a collectés auprès des responsables SO.TO.CO et autres.

importante. L'igname est la culture à même de concurrencer le coton le plus fortement quand les conditions écologiques et de commercialisation sont favorables. Cependant la culture de l'igname s'avère quelquefois très dangereuse surtout quand les campagnes agricoles connaissent une mauvaise pluviométrie, la récolte est souvent catastrophique: pourriture, excroissance des boutures en milliers de tubercules de taille très réduite et ne pouvant être commercialisés.

A titre de curiosité, jetons un coup d'oeil sur le revenu net moyen par exploitant durant la campagne cotonnière 1984-85 :

*Aire du sorgho :

- Savanes 26.181 F.CFA
- Sous-région Bassar 50.207 F.CFA
- Kara 42.595 F.CFA

* Aire de l'igname:

- Centrale 48.506 F.CFA

*Aire du maïs

- Plateaux-Nord 66.036 F.CFA
- Plateaux-Sud 97.919 F.CFA

Soit un revenu net moyen national de 58.091 F.CFA/exploitant et 94.788/ha.

Il a été acheté 54.750 tonnes de coton. Plus de 4.700.000.000 F. CFA soit 95.000.000 francs français ont été distribués à l'ensemble des paysans producteurs; d'une façon comparative, les résultats suivants ont été enregistrés durant la campagne 1974-75 soit 10 ans avant:"L'achat de coton graine sur l'ensemble du Togo a permis de verser dans le monde rural togolais 448 millions de francs CFA soit environ 9 millions de francs français pour une production de 10.736 tonnes. Le revenu moyen par hectare et par paysan s'élevait à 14.703 F.CFA pour l'Hirsutum pour une superficie moyenne de 57 ares. Par hectare, ce revenu, déduction faite des frais de moyens de production, a été de 25.888 Francs pour un rendement de 660 Kg/ha(*), soit 27% du revenu par hectare 10 ans après; ceci montre le niveau de variabilité de la valeur marchande du coton.

Pour quelles raisons alors les paysans togolais font-ils du coton quoique non rentable ? Cette question nous amènera à réfléchir sur la tendance en matière d'effectifs ou de % de producteurs se penchant soit sur la production du coton depuis de longue date et les nouveaux producteurs qui s'y lancent et pourquoi

(*) Source: Rapport annuel campagne agricole 1974-75. SO.TO.CO. Direction Générale.

pas la situation des non-producteurs de coton dans ces zones cotonnières.

2.1.2. Producteurs de coton et non-producteurs de coton dans les zones d'encadrement SO.TO.CO. :

Cette analyse est basée sur les résultats de l'enquête menée par l'Unité de Suivi et d'Evaluation SO.TO.CO. durant la campagne 1984-85. Cette enquête distinguait deux sous-groupes de producteurs de coton:

- Les producteurs habituels de coton, c'est-à-dire ceux qui produisaient du coton depuis au moins deux ans.
- Les nouveaux producteurs de coton de la campagne.

L'échantillon est constitué par 200 producteurs par région ou presque. Les dépendants producteurs de coton, les commerçants et les artisans étaient éliminés de la liste. De plus, il n'a pas été possible de réunir le nombre visé de producteurs dans certaines zones.

a) Les producteurs habituels 1984-85 par rapport à 1983-84:

Le problème posé ici est de savoir la tendance à une augmentation, une maintenance ou à une réduction des superficies emblavées par rapport à l'année précédente et leurs intentions de culture pour la campagne 1985-86. Les résultats suivants ont été enregistrés (cf. Tableau n°31, page 163).

Au vu des résultats du tableau n°31 on constate que par rapport à la campagne 1983-84, 50% des producteurs avaient augmenté leur surface, 14% l'avaient réduite et 36% l'avaient maintenue. La tendance à l'augmentation des srufaces avait été la plus forte dans les Plateaux-Nord et Sud avec 76 et 83%.

TABLEAU N°31. Modification des surfaces en coton par paysan, en 1984-85 par rapport à 1983-84 (en %). (La région = 100):

Régions et sous-régions / Tendance à la modification	Supérieures (%)	Inférieures (%)	Identiques (%)
Savanes	25	20	55
Kara	33	14	53
Bassar	35	12	52
Centrale	25	19	56
Plateaux-Nord	76	9	15
Plateaux-Sud	83	9	8
Maritimes (*)	62 *	6*	12
Moyenne pondérée	50	14	36

Source: Document U.S.E. (SO.TO.CO), 1985.

(*) Maritime: l'échantillon n'étteint pas 100, ceci entraîne que la moyenne pondérée est obtenue par ajustement.

Pour mieux cerner les raisons de cette augmentation, quatre possibilités ont été suggérées:

- augmentation du prix du coton,
- saison des pluies plus favorable,
- prix des produits vivriers plus bas,
- la disponibilité en main-d'oeuvre.

L'augmentation des prix du coton a été déterminante chez 60% des producteurs interrogés qui ont augmenté leur surface; la meilleure saison des pluies a été évoqué par 27% d'entre eux, surtout dans les régions Centrale (61%) et Plateaux-Nord (32%); par contre 7% rapportent un surplus de main-d'oeuvre et 3% pour diverses raisons dont éventuellement le prix des produits

vivriers plus bas.

En ce qui concerne les réductions de surfaces , elles ont été les plus sensibles dans les Savanes et la Centrale (20 et 19%); par contre ces deux régions ont la plus forte proportion de surfaces inchangées (55 et 56%).

Les réductions de surface s'expliquent dans le cas étudié par un manque de main-d'oeuvre (raisons de santé et vieillesse). Voyons plutôt tout cela au clair sur le Tableau n°32; page 165 .

Devant cette multitude de raisons en matière de décision des paysans à produire du coton, l'encadrement SO.TO.CO ne cesse d'accroître ses actions en faveur du monde rural cotonnier. La concrétisation de ses actions se traduit par les chiffres intéressants relatifs aux prévisions de superficies pour 1985-86, campagne qui vient de s'achever tout récemment; malheureusement nous ne pouvons pas être en mesure d'avancer des chiffres quant à la réalisation exacte des objectifs de cette dernière campagne agricole 1985-86 dont la commercialisation a pris fin le 31 mars 1986, par faute de document.

Cependant il convient de repréciser que les producteurs habituels en 1984-85 ont prévu de modifier leurs surfaces en coton pour la campagne 1985-86, de la manière suivante:

- augmentation des surfaces: 43%
- maintien des surfaces initiales: 36%
- réduction des surfaces : 1%
- indécis : 20%.

Nous remarquons ici que 79% des producteurs habituels de coton 1984-85 ont prévu soit de maintenir soit d'augmenter leurs surfaces. Les raisons avancées par les paysans interrogés

TABLEAU N°32 . Raisons aux modifications des surfaces des producteurs habituels en 1984-85 (le sous-groupe régional= 100):

Régions et sous-régions	Augmentation des surfaces				Réduction des surfaces		
	Augmentation du prix du coton	Saison de pluies favorable	Surplus de main d'oeuvre	Autre (prix vivrier plus bas)	Manque main-d'oeuvre (santé, vieillesse)	Manque terres	Autres
Savanes	76	10	10	4	45	10	45
Kara	61	28	2	9	33	11	56
Bassar	73	24	-	3	58	-	42
Centrale	27	61	4	8	82	3	15
Plateaux-Nord	42	32	21	5	61	11	28
Plateaux-Sud	75	19	2	4	39	17	44
Maritime(*)	(90)	(51)	(2)	(3)	(50)	(17)	(33)
Moyenne pondérée SO.TO.CO.	60	27	8	5	55	7	38

Source : Document U.S.E. (SO.TO.CO.) 1985.

(*) Maritime : Pour les deux secteurs de Maritime , l'échantillon avait été triplé de manière à mieux étudier la situation de cette nouvelle région.

se regroupent de la façon suivante:

- exécution d'un projet d'investissement : 32%,
- profiter d'une augmentation de main-d'oeuvre: 15%,
- satisfaction de la dernière récolte: 42%,
- autres raisons: 11%.

Le tableau n°33 (page 166) nous le confirme.

TABLEAU N°33. Raisons des producteurs habituels 1984-85 d'augmenter leurs surfaces 1985-86.

Régions	Raisons			
	Exécution d'un projet d'investissement	Surplus de main-d'oeuvre	Satisfaction de la récolte 84-85	Autres
Savanes	5	39	43	13
Kara	34	10	27	29
Bassar	3	5	81	11
Centrale(*)	-	35	57	8
Plateaux-Nord	43	4	44	9
Plateaux-Sud	65	9	21	5
Maritime	(61)	(5)	(32)	(2)
Moyenne pondérée	32	15	42	11

Source: Document U.S.E. (SO.TO.CO.), 1985.

(*) La comparaison entre les régions pour ce cas, est difficile. Les agents d'enquête ont des problèmes d'interprétation du questionnaire sur le terrain: la région Centrale affiche 0% pour la raison "d'exécution d'un projet d'investissement alors que Plateaux-Sud enregistre 65%. Ceci ne signifie pas qu'à la région Centrale les producteurs de coton n'ont pas un projet d'investissement.

La deuxième phase du Projet SO.TO.CO.II n'a pas connu que des producteurs habituels de coton; une autre vague de producteurs a contribué et continué par contribuer au développement de la culture cotonnière.

b) Les nouveaux producteurs de coton, campagne 1984-85 :

Leur nombre a été estimé à 19.635 soit 26% des producteurs de la campagne 1984-85. Le tableau n°34 ci-dessous nous élucidera mieux ces données:

TABLEAU N°34. Les nouveaux producteurs de coton de la campagne 1984-85:

Régions et s-régions	Producteurs 84-85 (Nbre)	Producteurs 83-84 (Nbre)	Nouveaux producteurs Nbre)	% par rapport à la région (%)	% par rapport au total (%)
Savanes	20763	16119	4644*	22	25*
Kara	6149	4574	1575	26	8
Bassar	8593	6717	1876	22	10
Centrale	4994	3391	1603	32	9
Plateaux-Nord	10463	7526	2937	28	16
Plateaux-Sud	20165	14165	6000*	30	32*
Total	71127	52492	18635	26	-

Source : Document SO.TO.CO.

(*) Les Savanes et Plateaux-Sud fournissent en nombre absolu le plus gros contingent de ces producteurs: 25% et 32%.

Afin de pouvoir suivre de près la tendance à faire ou à réduire, ou encore à abandonner la culture cotonnière, un autre questionnaire a été élaboré pour connaître les intentions de culture des nouveaux producteurs pour la campagne 1985-86. Ces données sont résumées dans le tableau n°35 (page 168).

Pour connaître et évaluer les raisons des nouveaux producteurs de coton, de débuter dans cette culture, un autre questionnaire a été formulé; en voici en bref les éléments-clés:

- Précocité et régularité des pluies.
- Prix trop bas pour la culture de rente habituelle.
- Augmentation du prix du coton par rapport à l'année précédente.

TABLEAU N°35. Les intentions des nouveaux producteurs de coton pour la campagne 1985-86 :

Régions et s-régions	Les surfaces seront:			Indécis (sans réponse) (%)	Abandon (%)
	Augmentées (%)	Réduites (%)	Maintenues (%)		
Savanes	46	-	38	15	1
Kara	41	1	17	38	3
Bassar	54	-	34	11	1
Centrale	38	2	40	20	-
Plateaux-Nord	80*	-	10	9	1
Plateaux-Sud	75*	2	10	13	-
Maritime	(66)	(4)	(10)	(20)	-
Moyenne des répondants	57	1	26	16	1
Moyenne pondérée	60	1	23	15	1

(*) Les Plateaux se distinguent par leur volonté de développer la culture cotonnière.

- Facilité de crédit pour les intrants.
- Les producteurs de coton font de bons revenus.
- Autres raisons.

Les résultats suivants ont été enregistrés au dépouillement (cf.Tableau n°36, page 169).

Au niveau national le facteur prix a été déterminant (34% rapportent l'augmentation du prix du coton), surtout si on lui ajoute l'appréciation plus subjective des prix du coton de la colonne :"Les producteurs font de bons revenus" (17%). Ceci ramène le niveau d'explication à 51% (34+17).

TABLEAU N°36. Les raisons des nouveaux producteurs 1984-85 de cultiver le coton (la région= 100):

Régions	Précocité et régularité des pluies	Prix trop bas pour la culture de rente habituelle	Augmentation du prix du coton	Facilité de crédits pour les intrants	Facilité de mise en marché	Les producteurs font de bons revenus	Autres
Savanes	-	11	14	29	2	30	14
Kara	11	5	61	1	9	-	13
Bassar	1	8	17	27	37	8	2
Centrale	34	16	21	11	12	5	1
Plateaux-Nord	8	3	15	-	25	37	12
Plateaux-Sud	10	9	63	2	1	7	8
Maritimes	-	(10)	(72)	(1)	-	(10)	(7)
Moyenne pondérée	8	9	34*	12	10	17*	10

Source: Document U.S.E. SO.TO.CO.1985.

(*) Le facteur prix (revenu du coton) est déterminant.

Une anomalie quant aux réponses à ces deux questions qui pouvaient être formulées ensemble, mérite d'être évoquée, surtout à la région de la Kara où la raison: "les producteurs font de bons revenus" enregistre 0% alors que celle relative à "l'augmentation du prix du coton"affiche 61%, pourcentage relativement très élevé par rapport aux autres régions à l'exception de Plateaux-Sud.

Quoi qu'il en soit, ces deux réponses (un peu semblables) représentent les deux principales raisons évoquées par les nouveaux producteurs de coton. Est-ce qu'on ne pouvait pas imaginer que des cultures vivrières concurrentes puissent influencer le niveau de réponse et de décisions de ces nouveaux producteurs?

En effet, une question aux nouveaux producteurs concernait les cultures de rente habituellement pratiquées. Une proportion élevée des répondants ne déclaraient aucune culture de rente:

Aire du sorgho : Savanes : 23%
Kara : 54%
Bassar : 18%

Aire de l'igname;
Centrale : 41%

Aire du maïs:
Plateaux-Nord: 48%
Plateaux-Sud: 12%
Maritime: 16%.

Il s'est avéré après vérification auprès des agents de l'Unité de Suivi et d'Evaluation que les enquêtés étaient bien des chefs d'exploitation et non de simples dépendants et qu'effectivement ils vendent quelque chose au marché. Cette variation dans la proportion de paysans ne déclarant aucune culture de

rente pourrait peut-être s'expliquer:

- Par des niveaux de monétarisation (associés à la culture de rente), différents.
- Par des proportions variables entre l'arachide (peut-être du haricot) et le maïs ou le sorgho qui sont moins associés dans la logique paysanne au concept de culture de rente.
- Par la méfiance, plus ou moins grande suivant les régions de déclarer une source de revenus monétaires à une personne étrangère (fonctionnaire, agent de développement) associé à l'Etat.
- Par la perception de l'argent de l'extérieur (dons et aides d'un fils ou parent exerçant une activité en dehors de l'exploitation familiale agricole).
- Ou simplement par une instance variable entre les équipes régionales sur la question.

Néanmoins le nombre de paysans ayant déclaré leur culture vivrière de rente varie entre 80 et 180. Le tableau n°37 (page 172) le montre bien.

Observations : Il ressort du tableau les observations suivantes:

- L'arachide est la culture qui risque le plus d'être affectée par l'extension du coton: 20% (moyenne pondérée) de nouveaux producteurs déclarent de l'arachide comme unique culture de rente et 22% avec d'autres cultures; elle est la plus importante dans les Savanes où 67% des nouveaux producteurs la cultivent.
- Dans les Plateaux le maïs apparaît comme l'unique culture de rente où 30% des nouveaux producteurs (moyenne pondérée) le pratique et 55% de nouveaux producteurs si on lui ajoute les autres cultures.
- Dans les Plateaux-Nord, le haricot comme unique culture de rente est rapporté par 39% des nouveaux producteurs.

TABLEAU N°37 . Les principales cultures vivrières et commerciales (de rente) des nouveaux producteurs de coton 1984-85 (la région = 100):

Région	Arachide	Arachide riz	Arachide sorgho	Arachide haricot	Arachide haricot maïs	Maïs	Sorgho	Maïs sorgho	Haricot	Igname	Igname maïs manioc
Savanes	49	18									
Kara	33					13	24				
Bassar	37		27				11				
Centrale	20			31				12			
Plateaux-Nord						34			39		
Plateaux-Sud					38	28					
Maritime										44	26

Source : Enquête U.S.E. SO.TO.CO. 1985.

Ces cultures sont uniquement les principales cultures commerciales (de rente).

- Dans les Maritimes, l'igname est rapportée à 44% des cas comme unique culture de rente.

Le questionnaire ne permettait pas d'évaluer l'effet de l'introduction de la culture du coton sur ces cultures vivrières de rente. L'enquête sur les surfaces et les rendements de 1985-86 doit rendre possible la comparaison de l'utilisation du sol entre les producteurs de coton et les non-producteurs de coton.

Mais en fait, qui sont ces non-producteurs de coton au sein des zones cotonnières ?

c) Les non-producteurs de coton :

Ils représentent 49% des chefs de ménage couverts par la SO.TO.CO. à la campagne 1984-85 (cf.Tableau N°5 sur la population agricole nationale et la SO.TO.CO.).

L'échantillon des non-producteurs de coton comprend une centaine d'exploitants par région choisie , par comodité, dans les zones de l'échantillon de base pour l'enquête sur les surfaces et les rendements. Les résultats de la première enquête sur "leurs intentions de faire du coton à la campagne 1985-86" ont montré que 72% parmi eux ont accepté de faire du coton alors que 28% préfèrent rester non-producteurs de coton. Ceci montre à coup sûr qu'en l'an 2000 toutes les zones cotonnières risquent de n'être constituées que par des paysans producteurs de coton.

Cependant il convient tout de même de savoir les raisons qui ont poussé certains non-producteurs de coton à cultiver du coton et d'autres à ne pas en faire. Ces données sont présentées dans les tableaux n°38 et n°39 (page 174).

TABLEAU N°38. Raisons des non-producteurs à produire du coton en 1985-86: (La région = 100)

Région	Prix du coton intéressant (%)	Les producteurs font de bons revenus (%)	Autres raisons
Savanes	18	50	32
Kara	55	36	9
Bassar	26	70	4
Centrale	50	42	8
Plateaux-Nord	31	60	9
Plateaux-Sud	14	79	7
Maritime	(21)	(76)	3
Moyenne pondérée	32	58	10

Source: Résultats enquêtes U.S.E. SO.TO.CO.1985.

TABLEAU N°39. Raisons de non-producteurs de ne pas produire du coton en 1985-86 (la région = 100):

Région S-région	Main-d'oeuvre limitée	Insuffisance de terre	Autres raisons
Savanes	70	10	20
Kara	96	2	2
Bassar	83	7	10
Centrale	77	-	23
Plateaux-Nord	65	12	23
Plateaux-Sud	32	-	68
Maritime	45	10	45
Moyenne pondérée	74	5	21

Deux questions semblables ont été suggérées pour ceux qui veulent faire du coton: ("Prix du coton intéressant et l'impression que les producteurs font de bons revenus") et deux raisons de ne pas en faire du tout: "main-d'oeuvre limitée et insuffisance de terre". Le point saillant de la réponse aux questions est la volonté générale des non-producteurs de coton de faire du coton dans les années à venir à commencer par la campagne 1985-86 qui vient de s'achever.

Cette volonté de faire du coton est la plus forte dans les Plateaux-Sud et Nord (79 et 60%) qui présentent déjà une forte concentration de non-producteurs (38.000) soit 55% de l'ensemble national. Dans les deux secteurs de la Maritime on y trouve là aussi une volonté tout aussi nette de produire du coton: 76%. Par contre la détermination la moins forte se trouve dans Kara (36%).

Bien que les deux raisons proposées pour faire du coton ne soient pas suffisamment discriminantes, les "autres raisons" ne recueillent que 10% des réponses (tableau n°38).
De plus, les deux mêmes raisons sont principalement évoquées par les producteurs habituels et nouveaux; On peut donc conclure à défaut, que le prix du coton est le facteur déterminant de ce choix.

Par ailleurs une question fondamentale mérite d'être évoquée si on veut réellement, par un système d'encadrement adéquat, aider le paysan producteur du coton à améliorer ses conditions de vie; nous pensons à la manière d'organiser le monde rural et aux possibilités d'octroi de crédit agricole soit en intrants, soit en espèces, pour accroître la production et à mieux comprendre et gérer le circuit de commercialisation des productions vivrières et cotonnières. La SO.TO.CO. n'est pas restée passive devant ce problème crucial que connaissent beaucoup de pays d'Afrique Noire.

2.1.3. Les organisations rurales et le Crédit Agricole dans ces zones cotonnières :

Le crédit sous ses formes était l'"élément fondamental" servant de trait d'union entre les commerçants privés, usuriers dans les milieux ruraux et les paysans producteurs de biens alimentaires locaux. L'avènement des organismes de développement tels le Service de "Crédit du Togo" et les SO.RAD. aujourd'hui D.R.D.R (Direction Régionale du Développement Rural) a été une occasion pour certains paysans au Togo d'accéder pour la première fois au Crédit agricole. Les procédures d'octroi du crédit d'alors furent moins formelles et avaient comme inconvénient le refus de remboursement des montants perçus, sous plusieurs formes (déménagement volontaire pour éviter les contrôles annuels pour le paiement de l'échéance, problèmes de santé, décès..., pour ne citer que celles-là) car les prêts étaient individualisés.

Le "Crédit du Togo" fut remplacé par une structure plus formelle sous l'appellation de la C.N.C.A. (Caisse Nationale de Crédit Agricole) qui en réalité a pour attributions prioritaires de promouvoir les activités du monde rural par l'octroi de crédits aux paysans; ceci ne l'empêche pas de procéder à d'autres transactions, étant un organisme d'octroi de crédit, comme toutes institutions financières.

Alors que ses crédits étaient aussi individualisés au début, la C.N.C.A. a adopté depuis 1980 une politique de moralisation de l'octroi de crédits en s'intéressant prioritairement aux groupements villageois. Afin de favoriser le regroupement et de réduire ses difficultés de recouvrement, la C.N.C.A. dirige elle-même une action de création de groupements qu'elle enregistre à son niveau.

Cependant comme la C.N.C.A. n'oeuvre pas directement avec les paysans dans les zones cotonnières, en matière d'encadrement mais plutôt d'enregistrement et d'apport financier, elle travaille en étroite collaboration avec le Service de la Coopération SO.TO.CO. par lequel transitent les dossiers de prêt.

Pour sa part, le rôle assigné au Service de Coopération SO.TO.CO. (S.P.G.V.) est d'encourager la création à titre d'expérience pilote de petits groupements; l'objectif recherché est double:

- Responsabiliser et impliquer les paysans à la gestion de leur production agricole et même non-agricole en y incluant le conditionnement, le stockage et la commercialisation.
- Déplacer vers les groupements villageois un ensemble d'opérations actuellement gérées par la SO.TO.CO.

Si les anciennes coopératives telles les huit de la préfecture de Haho et celle de Cambole (COOPAC) ont opéré dans un "cafouillage" en faveur des premiers dirigeants (Présidents et Secrétaires de Coopératives) accusant des déficits considérables, il n'en est plus le cas, du moins pour la nouvelle formule préconisée par la SO.TO.CO.

De la même façon la SO.TO.CO. entretient des liens étroits avec les mutuelles déjà existantes (Elavaguo Est-Mono..) et surtout avec les marchés auto-gérés dans les Plateaux, quoiqu'il y ait eu des incidents graves durant la campagne 1983-84 en matière de conditionnement.

La rémunération des groupements est basée sur le système de ristourne qui est une prise par tonne pour les opérations de manutention durant la commercialisation du coton: pesage, entreposage du coton graine ainsi que son chargement dans les camions pour l'évacuation sur les usines d'égrenage. Pour

la campagne 1982-83, la prime payée s'établissait à 5.600 F.CFA la tonne pour un prix de coton arrêté à 65.000 F.CFA/tonne, soit 5,6 F.CFA le kg de frais de manutention. Ainsi donc, la prime pour la campagne 1983-84, pour un prix coton arrêté à 75.000 F. CFA/tonne devrait s'établir à :

$$\frac{5.600 \text{ F.CFA} \times 75.000}{65.000} = 6.461 \text{ F. CFA/tonne}$$

Ce système a stimulé beaucoup de paysans à se regrouper et ensemble à projeter des voies et moyens pouvant résoudre certains de leurs problèmes cruciaux tels l'eau potable par le forage de puits, l'amélioration des conditions sanitaires par la construction d'un local pour abriter les bureaux du dispensaire ou de stockage de produits pharmaceutiques pour les premiers soins. Le tableau n°40 (page 179) présente des données relatives au niveau des ristournes et aux projets en matière de leur gestion dans les zones cotonnières durant la campagne 1984-85.

Observations : D'une façon générale, nous constatons que tous les projets retenus par les groupements ont un caractère social: problèmes de santé et d'eau potable. Donc, en matière des projets de développement intégré, on doit insister sur la résolution de certains préalables (eau, santé...) avant de s'aventurer dans les notions de rentabilité économique. Dans le même sens, le problème des productions vivrières doit aller de pair avec le développement des cultures d'exportation.

Ainsi, pour favoriser et encourager le transfert d'opérations actuellement gérées par la SO.TO.CO. vers les groupements villageois l'identification et l'évaluation dont on ne fera plus cas ici, de certaines opérations, ont été faites. Le but poursuivi est d'alléger la structure administrative de la SO.TO.CO. et de responsabiliser les paysans à la gestion de

TABLEAU N°40. Niveau des ristournes et projets retenus par les groupements (campagne 1984-85):

Aires de culture	Nom des groupements	Montant des ristournes F.CFA	Projets retenus par les membres des groupements
Aire du Sorgho — Savanes	G.de Kourientré	403.253	-Aménagement du dispensaire.
	G. de Bogou	1.999.060	-Construction d'une maternité. - Pharmacie villageoise
	G. Nassigou	316.549	-Pharmacie villageoise
	G.Pana	825.449	-Pharmacie villageoise -Aménagement du dispensaire.
	G.Kountoiré	176.153	-Construction d'un centre d'alphabétisation.
Kara	G. Adjaité	459.331	-Réparation de la pompe du village(forage).
	G.Koulfiékou	525.481	-Forage d'un puits.
Aire de l'igname — Région Centrale	G.Dereboua	390.887	-Forage d'un second puits. -Construction d'un dispensaire.
	G.Niam Goulam	474.861	-Pharmacie villageoise -Réparation de la pompe (forage).
Aire du maïs	G.Djanta-Kopé	289.834	
	G.Kadousso-Kopé	646.116	- Forage d'un puits
	G.Tchiguili Kopé	481.574	

Source : Synthèse à partir du rapport d'activités du Service de Promotion des Groupements Villageois. SO.TO.CO. Septembre 1985.

leurs activités de production et de commercialisation. Ces opérations sont identifiées à la fois pour :

- la production cotonnière,
- et la production vivrière.

a) Pour la production cotonnière :

Les frais des rubriques suivantes sont à la charge des groupements :

- pulvérisateur (traitements insecticides),
- bascule (pesées),
- bachettes (emballage du coton),
- apatham (stockage du coton),
- personnel (équipe d'achat).

A titre d'exemple, le pulvérisateur revient à 564 F.CFA/tonne et la bascule 225 F.CFA/tonne et les bachettes 311 F.CFA/tonne (*).

b) Pour la production vivrière :

Outre les dispositions prises pour la production cotonnière, un accent particulier est mis sur la promotion du stockage des cultures vivrières et de leur commercialisation par les groupements sur la commande des facteurs de production et sur la culture attelée (Rapport d'évaluation du P.D.R.I. septembre 82). Le groupement villageois de la SO.TO.CO. devra gérer sa production, stocker les réserves qui lui sont nécessaires et commercialiser le surplus de sa production vivrière.

L'encadrement au Crédit Agricole :

Cet encadrement doit être pris sous deux angles:

- le crédit pour la production cotonnière,
- et le crédit pour la production vivrière.

La première forme revêt un caractère simple en matière

(*) Source: L'encadrement des groupements villageois (Document SPGV-SO.TO.CO. août 1983).

de gestion car les intrants sont cédés aux paysans en début et durant toute la campagne agricole, à crédit (engrais, pesticides). Le recouvrement de ce crédit ne pose pas de problème -sauf si la campagne cotonnière est mauvaise- car les frais engagés par la SO.TO.CO. pour ces différents intrants sont défalqués du montant du coton vendu par exploitant, au moment de la commercialisation. Il est à noter que les impayés sont quasi inexistants dans ce cas, car la SO.TO.CO. est l'unique Organisme qui détient le monopole en matière de commercialisation (achat, collecte) et de la transformation primaire du coton (égrenage) sur toute l'étendue du territoire. Pour nous donner une idée du niveau de recouvrement de crédit coton, campagne 1984-85(cf.Tableau n°41,page 182).

La deuxième forme de crédit (culture vivrière) est la plus complexe car le recouvrement est aléatoire. Le noeud du problème se situe au niveau de la commercialisation des produits vivriers. Etant donné que les paysans vendent leurs produits à TOGO GRAIN, soit à d'autres que ce soit des commerçants privés, parallèlement au marché officiel, il est donc difficile de contrôler la production vivrière au moment de la commercialisation.

Face à cette contrainte en matière de recouvrement de crédit, la Direction Générale a été obligée d'instituer une vente au comptant pour les semences vivrières (maïs, sorgho, arachide, niébé) de même que les intrants y afférant .. Les prix des différents intrants sont chiffrés de la façon suivante (campagne 1984-85):

-Engrais vivrier 50 F. le kg
- Produits de traitement pour niébé: 1.200 F. le litre.
- Produits de protection de récolte:
  * Actellic poudre : 70 F. CFA: sachet de 50 grammes
  *K. Othrine idem

TABLEAU N° 41 . Recouvrement crédit-coton 1984-85 (en F.CFA)

Régions	N.P.K.S.B. - UREE - KCl - Piles		
	Montant total	Somme récupérée	Somme restante
Savanes	155.021.000	153.689.245	- 1.331.755
Kara(*)	145.447.500	141.497.650	- 3.949.850(1)
Centrale	49.425.500	49.308.400	- 117.100
Plateaux-Nord	151.591.500	151.998.625	+ 407.125
Plateaux-Sud	261.663.500	261.796.415	+ 132.915
Total SO.TO.CO.	763.149.000	758.290.335	- 4.858.665

Source: Rapport annuel 1984-85 SO.TO.CO. Direction technique.
(*) Les redevances Projet FED et vivrier ne sont pas régularisées 4.834.500 F. Les différences en plus proviennent des récupérations de dettes antérieures de la campagne 1983-84.

- Herbicide coton 3.360 F./litre

Un sachet de ces deux produits traite 100 Kgs de graines de céréales.

Semences vivrières:

- maïs N14 140 F.CFA/Kg
- Maïs La Posta : 120 F.CFA/Kg
- Sorgho 120 F.CFA/Kg
- Arachide 130 F.CFA/Kg
- Niébé 200 F.CFA/Kg

La vente au comptant de ces intrants a été contestée au début par les paysans, mais avec une sensibilisation accrue par les agents sur le terrain, ils ont fini par accepter la formule qui leur est proposée.Ce qui est intéressant -en matière de planification rurale- est que certains paysans s'approvisionnent

à l'avance en intrants agricoles lors de la vente du coton sur la place du marché même (au moment de la commercialisation). Le tableau n°42 (page 184) en témoigne. Ce système résoud le problème de disponibilité des intrants en temps opportun.

Par ailleurs, rappelons qu'il y avait une formule de crédit qui était pratiquée avant, pour aider les paysans: il s'agit des prêts de campagne pour aider les paysans ne disposant pas assez de main-d'oeuvre, à pouvoir faire face aux entretiens culturaux.

Cette expérience a été vouée à l'échec, car cela alourdissait les charges financières des paysans, engendrant ainsi des impayés considérables. Cette formule a disparu au profit de l'unique, actuellement mise en place et qui est le crédit pour la culture attelée.

Les différents éléments appréhendés à travers les considérations agro-écologiques d'une part et socio-économiques d'autre part, ne forment pas une entité séparée de la stratégie globale de développement. Ainsi les divers résultats enregistrés dans ces deux chapitres peuvent avoir leurs origines en dehors des exigences des facteurs aléatoires (climat...) et économiques au sein des unités de production. Ces origines peuvent émaner de la politique agricole mise en place par les pouvoirs publics, elle-même inserrée dans la politique globale du pays. Vu sous cet angle, essayons de voir ce qui a poussé l'Etat a opter pour un double objectif dans le domaine du développement:

- le développement des cultures vivrières,
- le développement des cultures industrielles tel le coton.

TABLEAU N°42. Vente à l'avance des intrants sur les marchés de coton 1984-85 (en kilogrammes):

Région	NPK	Urée	S.S	Maïs	Arachide	Niébé
Savanes	154.300	9.400	12.300	24	360	60
Kara	41.700	17.450	1.500	9	700	141
Centrale	13.250	4.950	500	95	-	-
Plateaux Nord	136.000	130.000	1	537	164	318
Plateaux-Sud	99.400	58.900	350	331	860	176
Total SO.TO.CO.	444.650	220.700	14.651	996	2.084	695

III. CONSIDERATIONS SOCIO-POLITIQUES DE LA CULTURE COTONNIERE AU TOGO .

Nous pouvons y envisager quelques hypothèses quant au développement de la culture cotonnière au Togo. Ces hypothèses ne peuvent s'exclure de l'origine de l'introduction de cette culture. En effet l'action coloniale cotonnière se circonscrivait dans une perspective géo-politique de conquête de l'espace et dans un cadre strict d'exploitation du produit coton, les pouvoirs publics locaux, après l'"indépendance politique-association" du pays, ont prolongé le développement de la culture du coton sur deux voies:

- Le coton, culture d'exportation, tout comme le café et le cacao, est considéré comme un élément de lien entre le pays producteur et la métropole pour des raisons de commercialisation,

compte tenu des contrats historiques existants entre les deux parties.

- Par le biais de la culture cotonnière, l'Etat d'une manière ou d'une autre cherche à résoudre certains problèmes internes, dont:

  * La résorption de l'écart probable entre la situation économique des planteurs des zones naturellement fertiles et propices à certaines cultures de rente engendrant des revenus très élevés (café, cacao) et le reste des zones cultivables du territoire n'offrant aucune possibilité de culture à revenu équivalent, sauf le coton.

  * L'investissement et l'aménagement en milieu rural, d'une façon indirecte, par l'ouverture des pistes et le forage des puits pour l'approvisionnement de la population en eau potable et pourquoi pas un relèvement du niveau d'appréhension des orientations politiques du gouvernement par une alphabétisation des producteurs concernés et par tache d'huile, des masses rurales globales.

  * La réduction de l'exode rural et la création d'emplois de toutes sortes tout en offrant des possibilités de revenus monétaires.

  * L'adjonction du programme vivrier au projet de culture cotonnière, d'une part, pour répondre aux objectifs fixés dans les orientations du 4ème Plan quinquennal en matière de politique d'auto-suffisance alimentaire, et d'autre part pour un maintien de la main-d'oeuvre locale dont la contribution indirecte en rentrée de devises (coton) n'est pas négligeable.

  * La redistribution du revenu national au niveau du plus grand nombre de population (suppression de la taxe civique depuis 1975, subventions aux différents intrants agricoles).

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que le coton, tout en faisant rentrer des devises pour le pays, contribue pour une part non négligeable à la balance des paiements.

mais cette contribution doit être ajustée de telle sorte qu'elle ne diminue pas la capacité d'investissement du pays, surtout dans le monde rural au service des paysans.

T R O I S I E M E P A R T I E

****

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR SUR LES ELEMENTS DU BINOME CULTURE VIVRIERE-COTON.

I. DIFFICULTES POUR LA MISE EN OEUVRE DES DEUX PHASES DU PROJET SO.TO.CO.

II. EFFETS INDUITS PAR LA CULTURE DU COTON.

III. QUELQUES MOYENS A METTRE EN OEUVRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

Nous consacrerons cette troisième et dernière partie aux réflexions personnelles sur les difficultés dans la mise en oeuvre des deux phases du projet (SO.TO.CO.I et SO.TO.CO.II), les effets induits par la culture cotonnière au Togo, certaines propositions et perspectives en matière de moyens à mettre en oeuvre pour subvenir aux besoins alimentaires et monétaires des populations productrices de coton. Que faire pour leur faire procurer un revenu annoel agricole substantiel pour se procurer les biens de consommations, pour la reproduction de la force de travail humaine, les biens d'équipement pour l'élargissement du cycle de production-reproduction; bref, pour élever le niveau de vie de ces braves paysans que sont les producteurs de coton au Togo.

I. QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES ET INSUFFISANCES DANS LA MISE EN OEUVRE DES DEUX PHASES DU PROJET (SO.TO.CO.I et SO.TO.CO.II: 1982-87).

Ces difficultés peuvent se classer en quatre catégories:

- Difficultés issues des phénomènes naturels (aléas climatiques: sécheresse, inondations...);
- Celles liées à la logique paysanne de production vis-à-vis de l'introduction d'une nouvelle spéculation impliquant de nouvelles technologies.
- Les difficultes et insuffisances de la nature, du système d'encadrement de la SO.TO.CO.
- Enfin les difficultés issues des facteurs politico-économiques entraînant les orientations de l'Etat en matière de politique agricole et de l'insertion de ces dernières dans la

politique nationale et internationale.

1. Difficultés issues des phénomènes agro-climatologiques et écologiques :

L'agriculture pratiquée dans les zones cotonnières togolaises étant semi-intensive, nous assistons avec le rythme actuel d'occupation des sols par les paysans à une diminution des temps de jachères en général, et pire encore dans certaines régions à une absence totale de la jachère.

Devant cette situation, les exploitants encore réticents pour l'utilisation des intrants agricoles préconisés par la SO.TO.CO. tels les engrais, pour les cultures vivrières, ne feront qu'enregistrer de faibles rendements en matière de productions végétales.

L'absence de jachère peut aussi contribuer à un déséquilibre de l'éco-système en place, de la dégradation des sols (érosion...) car le sol est presque tout le temps nu.

Par ailleurs les caprices pluviométriques (provoqu _ en partie par l'absence du couvert végétal dans les différentes régions à laquelle vient s'ajouter la déforestation abusive, sont également une des causes fondamentales de la chute des rendements tant en culture cotonnière qu'en culture vivrière.

Il est important pour des communautés agraires comme celles des zones cotonnières togolaises, ne disposant pas de capitaux considérables, de pouvoir utiliser des méthodes de culture permettant de protéger leurs sols et d'améliorer l'économie hydrique, tout en augmentant la productivité alimentaire. A ce propos, R. ROOSE parle en ces termes: "Quelles que soient la pente, les techniques culturales et l'agressivité climatique, un couvert -peu importe son architecture et sa nature botanique,

pourvu qu'il soit complet- assure une excellente conservation de l'eau et du sol. Son influence prime celle de tous les autres facteurs. C'est donc aux méthodes biologiques assurant ce couvert végétal qu'il faut s'adresser en priorité pour assurer l'économie de l'eau et la conservation du sol, avant de penser aux aménagements anti-érosifs de type mécanique (terrassements), lesquels sont généralement peu rentables, difficiles à entretenir et parfois d'efficacité douteuse".

D'une manière générale l'agriculture togolaise depuis quelques années, cesse d'être itinérante et devient plutôt cyclique avec un temps de jachère réduit, ceci non plus à cause des anciennes spéculations vivrières pratiquées, mais surtout et pour les paysans de l'aire du sorgho (Kara, Savanes), de l'introduction de la culture cotonnière; celle-ci devant se pratiquer en culture pure (Gossypium hirsutum) et donc nécessitant une sole différente de celle des cultures vivrières pratiquées dans la même année; Cette considération agro-climatique et écologique n'est pas la seule source de problèmes dans cette aire cotonnière togolaise.

2. Difficultés liées à la logique paysanne de production dans ces zones :

L'agriculture en Afrique et plus particulièrement au Togo, est confrontéeà une gamme de technologies qui lui sont offertes par les sociétés de développement en matière de modernisation des unités de production agricole et de projet de relance de l'économie du pays. En fait, il est amené à faire un choix entre divers modes de production, en fonction des conditions ambiantes; de même qu'il peut choisir de cultiver telle espèce plutôt que telle autre, il choisit de pratiquer tel mode de production ou tel autre, selon les circonstances et l'environnement.

On a tendance à faire remarquer que les paysans ne réagissent pas aux propositions de modernisation faites par les services et à mettre en cause leur absence de formation ou leur incapacité à innover. Cependant le modèle moderniste qu'on leur propose constitue une alternative technique unique qui s'intègre peu dans le cadre global du système agraire: nous n'en voulons pour preuve que la suppression pure et simple des associations de cultures vivrières, dans les zones cotonnières. Si la variété de coton introduite dans cette aire de culture (Bou Stam) est pratiquée en culture pure, cette rigueur ne peut pas se transposer sur des champs emblavés par exemple de maïs ou d'igname, à l'exception du niébé qui nécessite des traitements phyto-sanitaires et pouvant engendrer des risques d'intoxication. Si le niveau de l'activité agricole est déterminé selon le principe de la loi des minima, la volonté des paysans de réaliser le développement dépend du caractère attrayant et incitatif de celui-ci.

Qoique mal connues des institutions de développement, les incitations ayant motivé l'effort des paysans sont nombreuses et diversifiées:

- Satisfaction des besoins alimentaires.
- Accroissement des ressources monétaires souvent en fonction d'objectifs précis: obligations sociales, voire de santé, frais scolaires, habitats, etc...
- Amélioration des pouvoirs d'achat.
- Diminution des charges de travail.
- Prestige social.
- Contrôle des ressources économiques: terre et main-d'oeuvre en particulier.

Elles diffèrent selon les catégories sociales et les niveaux de décision micro-économiques.

Cependant ces incitations sont souvent inadaptées aux réalités sur le terrain, voire inexistantes.

La satisfaction des besoins alimentaires: l'accroissement des ressources monétaires et l'amélioration des pouvoirs d'achat du paysan forment une trilogie dont les éléments sont indissociables. Cette trilogie aura sa raison d'être si les paysans accroissent leurs superficies, leurs rendements avec une utilisation rationnelle des intrants qui doivent être subventionnés par l'Etat; cette production doit être valorisée monétairement par une politique adéquate de prix sous deux angles:

- Une augmentation des prix d'achat aux producteurs des produits vivriers et du coton, associé à :
- un freinage des prix des produits manufacturés (bien de consommation humaine, biens d'équipement...), car l'allure actuelle à laquelle galopent ces derniers n'est ni favorable aux fonctionnaires, ni aux paysans; ces fonctionnaires, de surcroît s'approvisionnent en produits alimentaires venant des campagnes à des prix très bas, engouffrant de plus en plus les producteurs directs de ces produits vivriers (paysans) dans un abîme éternel de misère.

Par ailleurs, pour un maintien du niveau convenable des éléments de cette trilogie, il faut maintenir ou augmenter selon les cas, le niveau de la production; or cette dernière est assurée par une force de travail qui dans le cas précis de notre aire d'étude est constituée en grande partie des femmes aidées des enfants et quelquefois de certains dépendants.

L'augmentation de la production dans ce cas-là dépendra de l'effort fourni par cette force de travail familiale et surtout de sa rémunération sur laquelle nous insistons tout particulièrement car elle est à la base de la polygamie qui se

pratiquait pour des raisons socio-culturelles, mais qui de nos jours prend une connotation plutôt économique: avoir plus de bras valides sur l'exploitation (femmes et enfants). Aucun travail dans le système économique actuel n'est gratuit. La femme sur l'exploitation agricole doit être rémunérée au même titre qu'un "bras valide masculin adulte"(1).

Nos propos ne s'orientent pas dans un cadre de "discours de féministe" mais plutôt sur les réalités vécues sur le terrain qui nous poussent à relater certains faits observés dans ces milieux ruraux: à la campagne, comme dans nos villes, les "femmes ont à supporter le triple fardeau de leurs responsabilités de production, de reproduction et de famille"(2).

- La femme pourvoyeuse de nourriture: elles participent à tous les travaux agricoles (plantation, semis, quelques défrichements, sarclages, fumure, récolte) pour la production primaire; elles s'occupent peu du petit élevage dont les produits sont destinés à la consommation familiale ou à la vente au marché.
- La femme s'occupe de la transformation et la préparation des produits alimentaires, de même que la commercialisation des produits agricoles (surtout les produits vivriers); parallèlement à ces travaux, elle n'est pas absente au travail de ménage. Tout ceci entraîne un lourd fardeau pour ces dernières qui tirent peu d'avantages pour beaucoup de peines. Méconnaître le travail des femmes dans les zones cotonnières togolaises reviendrait à rétrécir la reproduction du cycle de production

(1)Un homme physiquement normal=un bras valide; critère de dénomination des actifs sur une exploitation dans les zones cotonnières au Togo. SO.TO.CO.

(2) Le Département de l'Information de la FAO-Rome) cité in: le courrier, n°91, mai-juin 1985, pp.52-58.

des unités de production. Outre ces facteurs internes il existe d'autres facteurs externes aux différentes communautés productrices de coton, liés soit à l'organisme d'intervention dans ces zones en matière d'encadrement des paysans, soit aux facteurs politico-économiques nationaux ou internationaux.

3. Difficultés et insuffisances du système d'encadrement SO.TO.CO.

Cette rubrique ne fera pas l'objet d'un procès au système d'encadrement SO.TO.CO. mais plutôt de faire partiellement le point sur son efficacité. Poser le problème en terme d'efficacité du système d'encadrement SO.TO.CO. serait mal venu; car la SO.TO.CO. est une structure connue dans les pays en voie de développement sous l'appellation :"Projet de développement". La question n'est pas de savoir si le projet est efficace, mais de savoir si le pays dans son ensemble est sur la voie du développement. Or, le sujet de développement n'est pas le projet mais le milieu dans lequel évolue le projet. L'évaluation du projet SO.TO.CO.I. laisse voir quelques failles au niveau de l'encadrement qu'il convient ici de rappeler:

- La politique variétale (variétés de vivriers améliorées) s'est heurtée à un problème sérieux d'"acceptabilité" par les producteurs -consommateurs particulièrement exigeants quant aux caractéristiques technologiques des variétés qui leurs étaient proposées en substitution (pour cause de rendement) des variétés locales auxquelles ils étaient habitués.
- Le projet s'est aussi heurté pour la production vivrière en rotation avec le coton à un problème délicat de "marketing", car la SO.TO.CO. ne s'occupe pas de la commercialisation des vivres.

- Divorce entre un appareil de gestion et d'encadrement lourd et centralisé, organisé autour de la promotion d'un discours technique universel, et un monde paysan très hétérogène, dans ce discours, des réponses à des problèmes variétaux et surtout économiques.
- Divorce entre des objectifs de maximisation d'une production et une politique des prix guère incitative pour les paysans.
- Absence d'une "unité de suivi et d'évaluation" durant le premier projet dont les travaux pourraient aider concepteurs, planificateurs et vulgarisateurs à adopter de nouvelles attitudes plus performantes à l'égard de la population productrice de coton.
- Le fossé intellectuel qui existe entre vulgarisateurs de base (encadreurs en contact direct avec les paysans) et concepteurs et techniciens agricoles est très grand; Notre inquiétude se circonscrit dans le cadre de la fidélité de transmission des messages de tous ordres en vulgarisation.

Mais il convient de préciser que quoique la SO.TO.CO.I. ait eu des difficultés à mettre en oeuvre cette première phase car tout début est difficile, des résultats assez satisfaisants ont été quand même enregistrés. Parallèlement à la production cotonnière, les objectifs de production vivrière améliorée pour la première phase (SO.TO.CO.I. de 1977 à 1982) ont été atteints à :

- 75% pour le maïs,
- 6% pour le sorgho,
- 22% pour l'arachide.

La nouvelle équipe SO.TO.CO.II (1982-1987) a sû bénéficier de cette base constituée par les résultats de la SO.TO.CO.I. pour mettre sur pied une stratégie de développement plus

cohérente tout en mettant un accent particulier sur les cultures vivrières au même titre que la culture cotonnière, et sur la formation des agents qui est primordiale pour l'augmentation de la productivité et pour une meilleure survie de la société de développement.

Cependant les actions d'un organisme d'encadrement comme la SO.TO.CO. ne peuvent être menées de façon dissociée des orientations de l'Etat. Ce dernier est l'institution suprême qui décide donc du sort des organismes de conception, de planification et de vulgarisation (bref des organismes de développement) et de toutes les couches sociales du pays, de même le pays est à son tour soumis aux facteurs extérieurs internationaux.

4. Difficultés issues des facteurs politico-économiques nationaux et internationaux .

Nous analyserons dans ce paragraphe les problèmes de commercialisation et des systèmes de prix. En fait on constate au Togo d'une manière générale:

- Un divorce entre une filière officielle de commercialisation "déficitaire" et une filière traditionnelle qui affiche des résultats nettement satisfaisants; la preuve en est le retour à la collecte traditionnelle des produits vivriers des agents de TOGO GRAIN par l'intermédiaire des commerçantes-revendeuses privées de céréales.
- Un divorce entre une politique nationale de rigueur budgétaire et des activités dont le coût pour l'Etat n'a pas de commune mesure avec la richesse nette supplémentaire qu'elle crée.
- Le prix d'achat au producteur est très faible et ne permet pas aux paysans de faire face à la crise actuelle qui s'accentue de jour en jour.

Faut-il appréhender ce problème de prix de produits

agricoles, en l'occurrence celui du coton où la seule faveur de l'Etat (Office de commercialisation des produits agricoles, TOGO GRAIN, Budget de l'Etat)? Nous pensons que le Togo entretient des liens économiques avec bon nombre de pays et en matière commerciale. De même il n'échappe pas aux influences du marché international des produits agricoles d'exportation. Il sera anormal de le mettre alors seul au pilori. Ce marché international agit beaucoup sur les pays exportateurs de produits agricoles et par voie de conséquence sur les producteurs directs, mais de quelle façon ?

Les prix du coton brut ne sont pas administrés au niveau mondial et il n'existe pas ce que l'on pourrait appeler un cours mondial du coton . Cependant les cours du coton sont suivis par diverses cotations et on peut repérer certains des facteurs influant sur leur évolution (*).

En matière de cotation il n'existe qu'un seul marché à terme du coton : Le "New-York Cotton Exchange". Celui-ci publie régulièrement les cours du coton présentés sur le marché. Cependant, la valeur de ces cotations est assez relative, puisque seuls les cotons américains ont le droit de s'y présenter.

D'autre part les "Indices de Liverpool" reflètent quotidiennement les offres sur les marchés cotonniers. Là aussi ces indices ont une valeur relative puisqu'ils sont élaborés à partir des offres et non des marchés réalisés et surtout parce qu'ils cotent les provenances aux prix les plus bas du jour. Ces indices, s'ils ne sont pas à prendre en valeur absolue sont

---

(*) Séminaire "Le coton en méditerranée et en Moyen-Orient" 3-7 mars 1986 . La production et les échanges de coton en méditerranée par Véronique Quinton et Pierre Campagne. Développement Rural.I.A.M. Montpellier.

cependant de bons indicateurs de l'évolution des cours.

Malgré la différence dans leurs moyens d'élaboration, les indices de New-York et de Liverpool subissent globalement les mêmes fluctuations.

Les prix du coton sont influencés par plusieurs facteurs:

- Les coûts de production.
- Les rapports entre l'offre et la demande.
- La concurrence des fibres chimiques.
- Les taux de change.

De ces divers facteurs il semble que le rapport entre l'offre et la demande soit le plus déterminant.

Après avoir été longuement inférieur aux prix du coton, ces dernières années le prix élevé des fibres chimiques était un facteur d'entraînement des prix (bien que la concurrence avec celles-ci semblent s'exercer moins par les prix que par les problèmes de qualité).

Les taux de change agissent à un double niveau:

- En haussant le coût des importations (en produits phyto-sanitaires, engrais, matériel...), ils contrinuent à augmenter les coûts de production.
- Les échanges de coton se faisant en US $ pour la majeure partie d'entre eux, le prix du coton brut pour les importateurs est fonction du cours du dollar. Eu égard la suprématie de cette monnaie par rapport à celles des pays exportateurs d'Afrique Noire Francophones (CFA) dont le Togo fait partie intégrante, ces derniers ne feront que s'engouffrer dans une situation alarmante de dettes; A titre d'exemple , en France en 1984, le prix du coton exprimé en dollars a baissé de 17,59% tandis que le prix du coton exprimé en francs n'a baissé

que de 9,23%(*).

La situation en ce qui concerne les fluctuations du prix du coton sur le marché mondial est inquiétante surtout pour des pays comme le Togo à économie fragile et basée sur l'exportation de certains produits agricoles tel le coton, et ces fluctuations accentuent son endettement et développent ainsi son sous-développement.

Ceci conduit à s'interroger sur l'intérêt du projet pour l'économie nationale. Il existe, mais il est faible d'abord pour l'Etat et très très faible pour les paysans producteurs directs. L'intérêt d'une telle culture ne réside pas dans un gain de devises immédiat, mais plutôt par les effets de diffusion dans l'économie, de la tentative d'augmentation du revenu monétaire (augmentation apparente) des paysans concernés et par ses possibilités d'intégration dans une filière agro-industrielle nationale.

II. QUELQUES EFFETS INDUITS PAR LA CULTURE COTONNIERE AU TOGO

Notre propos, ici, n'est pas d'établir une liste exhaustive de ces effets issus de la culture cotonnière, mais de montrer qu'à partir d'une culture d'exportation, quoi qu'économiquement non rentable pour les paysans, on assiste à :

- Une amélioration des techniques culturales dans le système traditionnel de production existant: ici apparaît la valeur

(*) La production et les échanges de coton en méditerranée. V.Quinton et P.Campagne. Développement rural I.A.M. Montpellier, février 1986.

pédagogique de la culture cotonnière; Très exigeante en technicité (densité, désherbage, fumure, traitement), elle se révèle une école pour faire saisir l'intérêt de la maîtrise des facteurs non aléatoires de la production. Les paysans de ces zones ont sû en tirer les enseignements pour leurs cultures vivrières. Dans certaines régions comme les Savanes, le travail du sol et les tailles d'exploitation ont sensiblement évolué grâce à la généralisation de la culture attelée.

- Une gestion du temps plus ou moins rationnelle en milieu rural; le calendrier agricole dans ces zones cotonnières ne permet plus aux paysans de consacrer de longs moments aux activités sociales telles la célébration des funérailles, les cérémonies, les mariages...; mais nous nous demandons si cela n'agit pas psychologiquement sur les individus et donc sur leur productivité étant donné que les valeurs culturelles et sociales doivent être prises en compte dans la mise en oeuvre d'un projet ?
- Un désenclavement des zones rurales concernées par l'action cotonnière par l'entretien, l'aménagement et l'ouverture des pistes rurales, axes qui relient les principales localités à potentialités en terres importantes et également pour favoriser l'évacuation du coton et indirectement faciliter les transactions commerciales des produits vivriers.
- Une promotion du développement du monde rural par la mise à disposition aux paysans de ces zones d'une certaine facilité d'accès aux intrants agricoles, d'ouvrages et infrastructures à travers les organisations rurales; en fait, par l'intermédiaire des groupements villageois certaines localités arrivent à résoudre les problèmes de santé (forages de puits pour avoir de l'eau potable enrayant un grand nombre de cas de cécité, de

filaires et surtout de vers de guinée qui peuvent paralyser les sujets atteints durant toute une campagne agricole); les problèmes de gestion de leurs intrants et revenus à travers l'encadrement du Service de Promotion des Groupements Villageois SO.TO.CO., par une alphabétisation fonctionnelle en cours, nous ne devons pas oublier leur accès au Crédit agricole par l'intermédiaire du même service.

- La création d'emplois non agricoles: la tâche assignée à la SO.TO.CO. fait de cette société un véritable bassin d'emplois qui à juste titre a attiré beaucoup de travailleurs de différents profils, à savoir:

* Les routiers pour le transport des intrants, du coton graine et du coton fibre.
* Les mécaniciens de tous ordres pour les garages et parcs auto.
* Le personnel local embauché pour le génie civil, la brigade routière (pistes).
* Le personnel local d'administration et les fonctionnaires payés sur le budget SO.TO.CO.
* Et surtout le personnel tous azimuts des usines d'égrenage de Kara et Notsé.

Ces quelques effets induits par la culture cotonnière méritent d'être préservés compte tenu des taux de chômage actuel sans cesse croissant dans les pays. Ainsi serait-il souhaitable de proposer un certain nombre de moyens à mettre en oeuvre pour la survie de cette société dont la réputation au niveau national n'est plus à démontrer.

III. QUELQUES MOYENS A METTRE EN OEUVRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR UNE MEILLEURE CONTINUATION DE L'ACTION COTONNIERE AU TOGO .

Les moyens mis en place par le projet doivent concourir à la réalisation des objectifs fixés. Ces objectifs peuvent être d'une part un accroissement de la productivité de l'agriculture et d'autre part une diversification de l'économie. Ces moyens peuvent faire l'objet d'une stratégie globale sur laquelle se baseront les décideurs nationaux en vue de promouvoir le développement du monde agricole, pour pouvoir accroître la production cotonnière et résoudre le problème des cultures vivrières au sein de ces zones.

1. Mettre un accent sur la recherche :

L'effort important de recherche technique déja engagé dans les domaines du cotonnier et du vivrier doit être renforcé au niveau national. Le Service de la Recherche Agronomique national, dont la restructuration mérite d'être révisée en étroite collaboration avec les organismes de recherche déjà opérationnels de façon efficace avec la SO.TO.CO. (IRCT, IRAT) peut étendre son champ d'action au niveau national. La création d'un Institut Africain de Recherche Agronomique (article 88 des accords de Lomé) devant coordonner toutes les stations existantes et diffuser leurs résultats, permettrait des progrès considérables(*) . Les résultats issus des réactions des destinataires de ces progrès (Feed back ou action en retour à partir des

(*) L'impératif de l'auto-suffisance alimentaire par M.Guernier, in:"L'ordre alimentaire mondial",Economica,1982,pp.241-243.

paysans) serviraient d'éléments d'ajustement en matière d'orientations nouvelles plus adaptées aux "exigences" des populations agricoles concernées.

2. Développer les structures rurales :

Le système que nous préconisons pour les structures rurales des zones cotonnières peut se reposer essentiellement sur quatre principes:

- Pour qu'il y ait progrès agricole, il faut qu'il y ait progrès du monde rural. Cela veut dire que le monde rural doit progresser sur le triple plan de l'éducation (alphabétisation-fonctionnement, santé, dispensaires..) pour les premiers soins), des techniques rurales adaptées (adéquation entre technologies et systèmes sociaux).
- Pour que le monde rural progresse il faut qu'il se mette lui-même en progrès et pour cela il faut qu'il puisse disposer de connaissances, de méthodes et de conseils bien appropriés.
- La cellule de base du monde rural -dans tout le tiers-monde- comme le témoigne Maurice Guernier :" Ce n'est pas l'exploitation individuelle, c'est le village, c'est la communauté villageoise. Cette communauté villageoise doit acquérir sa propre personnalité morale, comme une entreprise, comme une coopérative. C'est une coopérative de développement. C'est l'autogestion et l'auto-développement des villages".
- Pour que chaque communauté puisse disposer de connaissances et de moyens de se développer, nous proposons un encadrement par une équipe de techniciens pluridisciplinaires mais avec cohérence, sur le même terrain.

Ces quatre points évoqués ne constituent pas la liste exhaustive des moyens pouvant contribuer à la résolution du

double problème posé en début de chapitre (coton/vivrier); d'autres éléments interviennent également: la protection contre les pertes de récolte aux champs, le stockage et la conservation des récoltes, la révision du circuit de commercialisation, les systèmes des prix, le Crédit agricole. Passons brièvement en revue ces différents points cités.

3. Les problèmes relatifs aux récoltes :

Ces problèmes seront appréhendés sous deux angles: la récolte quand elle est aux champs et quand elle est arrivée au village:

- Aux champs, les oiseaux pillards, certains mammifères et rongeurs sont source de grandes dévastations de récoltes. Ce problème est surtout prononcé au cours du semis et a pour conséquence la faible densité de plants de certains champs de céréales, car les perdrix, tourterelles et pintades sauvages n'hésitent pas à ouvrir les poquets et à se régaler du contenu. Le port du fusil et la pose des pièges à gibier étant interdits sur toute l'étendue du territoire, l'unique solution à laquelle font appel les paysans est le traitement des semences à l'aide de produits insecticides avant de les semer. Cependant, ces produits sont toxiques tant pour ces oiseaux que pour l'homme. Nous préconiserons qu'une sensibilisation et une éducation des populations soient faites par la SO.TO.CO. en matière de précautions à prendre avant et après l'utilisation de ces produits qui s'acquièrent sur des centres commerciaux privés et surtout frontaliers.
- Au village, une sensibilisation accrue doit être mise sur pied non pas seulement pour la construction de greniers ou de silos traditionnels et de leur renforcement, car la production

par endroits ne cesse d'augmenter, mais surtout pour la protection de ces récoltes dans les greniers par l'utilisation des produits de conservation tel Actellic poudre vulgarisé par la SO.TO.CO. contre les Curculionidés (charançons).

La valorisation de la récolte ne doit pas s'arrêter aux simples moyens de protection aux champs et de conservation dans les greniers à la maison. Une partie comme le montre notre schéma n° , passera par le marché d'où elle sera monétarisée. Ce procédé de valorisation de récolte n'aura sa raison d'être que si le marché est bien organisé.

4. Circuit de commercialisation et système de prix:

La rémunération du travail est le critère selon lequel les agriculteurs apprécient les politiques économiques et les actions menées par les Institutions du développement (*). Cette rémunération ne peut après la satisfaction des besoins alimentaires et sociaux des paysans qu'être la satisfaction monétaire. Pour que cette dernière assertion ne soit vérifiée, les pouvoirs publics devront se pencher à une libéralisation du marché des produits vivriers et surtout à un relèvement des prix d'achat aux producteurs pour que les paysans puissent avoir un pouvoir d'achat raisonnable et faire face à la crise internationale actuelle.

Par ailleurs, les revenus issus de cette rémunération du travail ne doivent pas être gaspillés par les paysans mais plutôt servir de base pour d'autres investissements et non attendre tout de l'Etat tel le Crédit agricole.

(*) Hugues Dupriez: "Paysans d'Afrique Noire".

5. Encourager l'investissement en milieu rural par un meilleur encadrement dans la gestion du patrimoine des populations rurales et du Crédit agricole. Pour cela les femmes rurales doivent être associées aux cycles de réunions de formation dans les villages, car elles sont doublement mieux placées pour faire face de façon efficace aux travaux sur l'exploitation et la gestion du revenu familial mais à condition qu'on ne soit pas dans des cas de polygamie.

Pour nous résumer, les politiques de développement doivent viser à l'élargissement du marché des produits agricoles en favorisant la construction d'infrastructures qui permettront de désenclaver les régions restées à l'écart, en rétablissant les règles du jeu (concurrence) qui inciteront à la création de réseaux de distribution d'intrants et autres dans les campagnes, en rémunérant les produits agricoles à leur juste prix.

Parallèlement les villes devront être dynamisées, des emplois devront être créés pour engendrer un pouvoir d'achat qui rendra possible l'acquisition des productions rurales.

La création d'emplois en ville comme le souligne Cl. FREUD (*)" passe obligatoirement par l'industrialisation, qui dit industrialisation , dit politique d'industrialisation et protection de l'industrie naissante".

Pour mener à bien cette organisation il faut redonner tout son sens au processus de planification avec réorientation permanente.

(*) Projets de Coopération ou Aide aux politiques de développement, in: Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire, 1985, Karthala. CIFACE.

Nous venons ainsi de faire un tour d'horizon sur le thème coton/vivrier dans les zones cotonnières au Togo. Nos réflexions quasi-ambitieuses sur ce problème brûlant qui persiste dans bon nombre de pays en développement d'Afrique Noire Francophone dont le mien, sont loin d'être exhaustives. Néanmoins elles peuvent servir de pistes de départ pour appréhender plus à fond la politique agricole d'un pays qui est orienté d'une part sur l'auto-suffisance alimentaire de sa population par le développement de la production vivrière; et d'autre part sur la recherche des sources de devises par le développement et la promotion des cultures d'exportation tel le coton dans notre cas précis. Nous abordons ainsi la dernière partie du travail qui est la Conclusion Générale.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

****

Les différentes considérations à travers notre analyse sur le binôme coton-vivrier nous ont conduit à l'examen des conditions naturelles de la production, des formations économiques et sociales traditionnelles, à l'étude des structures et moyens de production; et enfin, aux conséquences de la production du coton sur les systèmes de production des zones concernées et sur l'économie nationale.

Les éléments d'appréhension du problème relatif à ce binôme nous ont permis de dégager la compatibilité ou non des deux spéculations (coton et vivrier) dans les différentes aires de culture du pays.

Cependant si des résultats quoique globalement peu satisfaisants ont été enregistrés, cela a été dû à la politique agricole togolaise mise en place depuis 1966 à travers les plans quinquennaux(Plans de développement économique et social).

Cette politique en matière d'orientation pour la production cotonnière, vise à :

- Accroître les productions vivrières de façon à dégager des excédents transférables dans les zones déficitaires internes ou externes au pays; cet accroissement devant être fait par effet d'entraînement de la culture cotonnière.
- Assurer le financement de l'économie nationale (industrialisation, budget de l'Etat, balance de paiement) et améliorer les revenus de toutes les populations des zones cotonnières grâce au passage progressif de l'économie de subsistance à l'économie d'échange.

La politique cotonnière telle qu'elle est conçue par les administrations successives et mise en oeuvre par les structures d'encadrement devait permettre la reproduction élargie

des exploitations agricoles afin de contribuer efficacement à un processus de développement économique et social auto-entretenu:

- Industrialisation: usines d'égrenage et textiles.
- Bon circuit de commercialisation, prix des produits agricoles incitatifs.

bref, la culture cotonnière devait conduire à un bon couplage agriculture-industrie et à une bonne relation ville-campagne.

Une telle politique comme le souligne Baromi EDOH(*): "s'inscrivait bien par ailleurs dans le cadre d'une géo-politique agricole tant nationale qu'internationale visant à développer les cultures les mieux placées dans des zones géographiques qui sont favorables à certaines cultures. Le développement de la culture cotonnière devait permettre selon cette politique, un accroissement satisfaisant des principales cultures céréalières (maïs, sorgho...) et légumineuses (haricot, arachide) entrant en rotation avec le coton".

A travers l'analyse des productions cotonnières et vivrières, il apparaît que cette politique dans cette deuxième phase du projet (SO.TO.CO.II) a eu des résultats spectaculaires en ce qui concerne la production cotonnière et peu satisfaisants quant aux productions vivrières.

1. SUCCES DE LA CULTURE COTONNIERE ET QUASI STAGNATION DE LA PRODUCTION VIVRIERE.

Ainsi on a assisté à une extension des superficies du

(*) Baromi Edoh:Le système d'encadrement de la culture cotonnière dans la région des Plateaux au Togo et son incidence sur les systèmes productifs. Mémoire de fin d'étude.Master of Science, juin 1985.

coton hirsutum (230 ha en 1961-62, 9.600 en 1974-75 à 43.610 hectares en 1984-85) et la production est passée de 10.700 tonnes en 1974-75 à 54.750 tonnes en 1984-85. Cette dernière production étant la prévision pour la campagne agricole 1992-93, cette extension de superficie est suivie d'une intensification de plus en plus croissante: le rendement coton est passé d'environ 200Kg/ha en 1961-62 à 1.250 Kg/ha en 1984-85; devant cette allure galopante qu'à prise la culture cotonnière, la SO.TO.CO. a été même obligée de limiter les surfaces d'ensemencement à partir de la campagne 1984-85 par suite des problèmes de disponibilité de magasins de stockage du coton et surtout de la faible capacité d'égrenage des deux usines (d'égrenage) SO.TO.CO.

Pour sa part le vivrier n'a pas connu tellement de succès. Les résultats escomptés ne sont pas atteints surtout à la première phase du projet (SO.TO.CO.I.); ces résultats connaissent de nets progrès durant cette dernière phase (SO.TO.CO.II, 1982-87) où un accent particulier est mis sur le vivrier. L'autosuffisance alimentaire est atteint par endroits mais il sera aberrant d'affirmer qu'elle a atteint tous les coins du territoire national car la répartition des ressources naturelles (telle la terre), et surtout de la production est inégale. Dans certaines régions (Savanes, Kara) les grands producteurs de coton, non seulement augmentaient leurs superficies cotonnières mais en plus apportaient beaucoup d'intrants et de travail sur cette culture. Les céréales étaient cultivées surtout pour les consommations familiales.

Le comportement des paysans en matière de productions

vivrières et les résultats auxquels ils conduisent comme le souligne p.Célestin BELEM(*): "S'expliquent par les contradictions et les contraintes de la politique économique du pays. En effet, nous sommes en face de paysans de plus en plus responsables, ayant vécu beaucoup d'expériences de mévente de produits céréaliers, dont les réponses aux politiques agricoles mises en oeuvre dépendent des conséquences que les mesures économiques concrètes d'accompagnement auront sur les conditions de vie. Ces mesures d'accompagnement sont essentiellement la prise en charge en amont et surtout en aval des productions céréalières, comme cela est le cas pour le coton". La réussite cotonnière sur les cultures vivrières est le fait de considérations économiques d'une part au niveau de l'exploitation (revenu monétaire du paysan apparemment élevé) et d'autre part au niveau de l'Etat (accroissement de recettes d'exportation, prélèvement de surplus financiers sur cette culture). Ces considérations économiques conduisent à l'expansion et à l'intensification de la culture cotonnière. Les conditions techniques et matérielles auxquelles s'ajoute un système d'encadrement efficace (SO.TO.CO) sont bien réunies pour la production d'excédents céréaliers dans ces zones cotonnières, mais tant qu'il ne sera pas mis en place une politique de prix et une organisation du circuit de commercialisation comme cela est le cas pour le coton, la production des céréales risque dans l'avenir de stagner, voire baisser.

Cependant, si la production du coton n'a pas eu d'effet immédiate très satisfaisant sur les cultures vivrières, elle

---

(*)P.C.Belem:Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso. Thèse de Doctorat 3°sycle.Spécialité Géographie de l'Aménagement. Option: Espace rural, novembre 1985.

a entraîné d'autres effets que nous qualifierons de direct ou d'indiret ou effets induits.

2. LES EFFETS DIRECTS: CARACTERISES PAR LES TRANSFORMATIONS DES FORMES D'ORGANISATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES ET DES SYSTEMES DE PRODUCTION .

Ces effets s'observent à travers :

- L'éclatement de la grande famille patriarcale et la dégradation de l'autorité des anciens et même la non considération des "chefs ou rois de terre" (cas du Roi de terre de Tado dans l'ex-secteur de Tohoum, actuellement dans le Projet FIDA Notsé; la population ne contribue pratiquement plus à la cotisation des produits de la terre soit en nature ou en "espèces", et ce dernier, pour se nourrir est obligé de "sortir en plein jour" pour aller au champ cultiver de lui-même, ce qui n'est pas le cas du moins avant 1960.
- Les nouvelles méthodes d'occupation de l'espace et nouvelles stratégies par rapport à la terre. Pour des raisons d'ordre technique en matière de traitements phyto-sanitaires (coton), les champs qui au départ entouraient l'habitation (aire du sorgho et certaines fermes allochtones dans l'aire du maïs), donc des champs de case, sont déplacés à une certaine distance des villages; de plus, ils sont regroupés pour faciliter les traitements; mais au niveau de la parcelle, il y a un phénomène d'individualisme car chacun cherche à valoriser l'arrière-effet de l'engrais. Certains chefs d'exploitation conscients de la valeur marchande du coton n'acceptent plus de donner des portions de terre à un membre extérieur à la famille, même pour les cultures vivrières.

-Transformations et développement des moyens matériels et techniques de production :

* La généralisation de la culture attelée et l'utilisation de charettes (surtout dans la région des Savanes) en sont la preuve concrète.
* La maîtrise des techniques culturales en est une autre car certains paysans ont sû tirer des enseignements efficaces dans le domaine de la culture cotonnière et les appliquent également pour leurs cultures vivrières (semis en ligne, densité, fumure).

-Ces effets directs s'observent aussi dans la transformation des conditions de vie et l'introduction d'un nouveau mode de consommation:

* Le revenu monétaire du paysan tiré du coton sert pour certains à améliorer leur habitat (cases en tôle) et le "régime alimentaire".
* Dans certaines localités telle la sous-région de Bassar, on assiste à un développement des moyens de transport (vélos,scooters du genre Yamaha, Suzuki...) et même des voitures pour les taxis (région des Plateaux-Sud); les moyens de communication constituent une autre vague de biens d'équipement dont se procurent certains paysans après la vente du coton (radio, magnétophones).
* Le développement de certains vices mérite d'être dénoncé: consommation exagérée de bière, liqueurs de type Whisky, Rhum St.James.
* Le développement des dépenses de prestige: mariages abusifs à des âges très avancés (hommes) aux jeunes filles.

3. LES EFFETS INDIRECTS OU EFFETS INDUITS PAR L'ACTION COTONNIERE comme développés au chapitre précédent, concernent les infrastructures collectives tant sociales qu'économiques (écoles, dispensaires, maternités, puits et forages, pistes de desserte).

Outre ces considérations une question mérite tout de même d'être posée: " La culture cotonnière profite plus à qui ?"

Le plus grand bénéficiaire de la culture cotonnière, à moyen et long terme est surtout l'Etat à qui elle procure les devises. La part du coton dans les exportations globales nationales est très importante 8,73% en 1963 0,95% en 1974 et 6,5% en 1981 (*). Le coton joue ces dernières années un rôle primordial dans la recherche de l'équilibre commercial. Les devises tirées du coton à la longue ne doivent pas seulement servir à contribuer à la diminution des redevances de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur mais plutôt à renforcer la capacité d'investissement du pays. Ces investissements seront orientés sur le développement du monde rural et surtout sur l'industrialisation qui a partiellement démarré (égrenage du coton). Sa poursuite permettra encore mieux à l'Etat de résorber le chômage en créant des usines modestes d'alimentation humaine (huileries) et animale (graines sans Gossypol, tourteaux), valorisant ainsi les sous-produits du coton. Cette considération nous amène à dire que le coton n'est pas seulement une culture de rente pouvant générer des revenus monétaires (paysans) et des devises (Etat) mais peut être aussi considérée comme une culture vivrière, comme l'a confirmé

(*) Source :Annuaire statistique commerce extérieur. En 1974 (0,95%), le commerce des phosphates a été florissant (flambée des cours) au détriment des cultures vivrières.

Michel BRAUD: "Le coton se mange"(1).

4. PROPOSITION EVENTUELLE POUR UNE VALORISATION ARTISANALE OU INDUSTRIELLE DES CEREALES LOCALES .

La différence de prix entre les céréales nationales et les céréales importées est importante. D'une manière concrète dans les pays africains, Michel LABONNE (2) parlait en ces termes:" Les subventions aux produits alimentaires importés devront tendre à disparaître en même temps qu'une augmentation modérée et régulière du prix des céréales locales sera poursuivie. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le riz et le pain possèdent des facilités de préparation et de consommation qui leurs confèrent un avantage réel dans les conditions de vie urbaine . Le problème de la transformation des mils, sorgho et maïs suivant des filières artisanales ou industrielles, conditionne le succès d'une politique visant à accroître de façon durable la consommation de ces céréales en milieu urbain. Il en est de même pour les tubercules qui peuvent être transformés (gari, atiéké)".

Pour pouvoir arriver à la phase industrielle il faut depuis la base une bonne production (coton/vivrier). Deux conditions fondamentales régissent cette production:

- Formation des cadres, formation des paysans et leur participation.
- Gestion rationnelle des ressources naturelles.

---

(1) M. Braud, Dr.technique de l'IRCT. Cultures de rente contre cultures vivrières. Mythe ou réalité ? in :Faim et politique.

(2) M. Labonne in: Les causes internes du déficit alimentaire en Afrique de l'Ouest. Série Etudes et recherches, n°83, mai 1984.

La formation des cadres appelés à intervenir dans les actions de dévelopement rural doit être adaptée aux réalités sur le terrain. L'insertion des sciences sociales au sein des programmes de formation doit être une priorité pour mieux comprendre le "paysan" dans son milieu.

Les populations paysannes doivent être formées et également participer de façon active aux opérations de développement. "Le terme "participer" dans le langage courant, veut dire: "prendre part à..." (aspect créatif); "faire part de..."(aspect d'identification); "partager" (aspect de justice distributice). Il y a trois dimensions enfermées dans l'expression "participation des populations au développement": une dimension "créative", une dimension de "prise de conscience" et l'identification socio-culturelle et une "dimension de partage" (1).

En matière de gestion des ressources naturelles, un effort doit être fait en faveur de la protection des éco-sysyèmes pour éviter la dégradation des ressources physiques sur lesquelles repose l'économie du pays: les forêts s'amenuisent, les sols sont soumis à l'érosion et le niveau des nappes phréatiques ne cesse de baisser. Cette dégradation est alarmante pour l'ensemble du continent africain comme le constate Robert S.Mc. NAMARA(2):"L'épuisement des ressources ligneuses a obligé les familles à prendre pour combustible la bouse de vache et les résidus des récoltes, privant ainsi la terre d'éléments nutritifs d'une importance vitale, ce qui a pour effet de réduire le

---

(1)J.L.Salinas.Formation, participation et développement rural, in:Eléments pour l'élaboration de programmes de vulgarisation agricole.Cours IAMM,1984-85, pp.119-120.

(2) L'Afrique sub-saharienne:un avenir difficile(conférence à la mémoire de Sir John Crawford.Washington DC,1er nov.1985, p.25.

rendement des récoltes et la capacité de charge des pâturages. Stimulés par une démographie explosive, ces forces de dégradation écologique semblent prendre de la vitesse".

Il précise en plus que : "Chaque stade de détérioration écologique semble précipiter l'apparition du suivant. Lorsque la végétation disparaît, l'érosion des sols s'accélère et l'eau de pluie s'écoule par ruissellement vers les océans au lieu de s'infiltrer dans la terre. Moins il reste d'eau dans la terre, moins il en est réintroduit dans l'atmosphère par évaporation, moins il se forme de nuages et la pluviosité diminue. La terre se dessèche et l'avance du désert déjà grave, se poursuit".

La formation des cadres, des paysans et leur participation, la gestion des ressources naturelles, comme nous venons de le voir, doivent être accompagnées d'une politique soutenue de prix des produits agricoles incitatifs qui sont des éléments-clés pour pouvoir améliorer les conditions de vie des paysans. La culture cotonnière doit être pratiquée de façon harmonieuse avec les cultures vivrières pour éviter la dépendance alimentaire d'autres pays étrangers. Dans l'aire du sorgho (Savanes, Kara), le coton apparaît comme une culture en plus car c'est une zone à une seule saison de pluie, donc à une seule saison de culture par an (absence d'ouvrages d'irrigation); dans l'aire de l'igname, le paysan est perdant en faisant du coton, car l'igname concurrence économiquement le coton. Sauf dans l'aire du maïs (Plateaux-Nord et Sud) à deux saisons de pluies, la culture du coton semble s'intégrer de façon rationnelle et spontanée dans le système de production traditionnel, entrant en brève cohabitation avec le maïs (21 jours) et bien en rotation avec les cultures vivrières.

Malgré l'intérêt actuel de la culture cotonnière, nous certifions que sa progression à long terme dépendra dans une large mesure de l'augmentation de la productivité des cultures vivrières entrant en rotation avec elle afin de résoudre les problèmes alimentaires et d'amorcer l'industrialisation au niveau national.

Ainsi, pour justifier cette possibilité, la SO.TO.CO. n'a-t-elle pas sû à juste titre trouver son slogan : "La SO.TO.CO. au service du paysan: se nourrir, se vêtir, se soigner" ?

LISTE DES TABLEAUX

****

N°1. Objectifs de production 1981-1985.

N°2. Evolution de la part du secteur primaire dans l'économie nationale.

N°3. Découpage administratif et zonage SO.TO.CO.

N°4. Pluviométrie comparée des régions (1977-78 à 1981-82).

N°5. La population agricole nationale et la SO.TO.CO.

N°6. Les principaux marchés traditionnels dans les zones cotonnières.

N°7. Les usines d'égrenage au Togo.

N°8. Concurrence coton-fibres synthétiques.

N°9. Production de coton graine dans quelques pays de l'Afrique de l'Ouest(campagnes 1966-67 et 1972-73).

N°10. Caractéristiques et performances des variétés de sorgho vulgarisées par SO.TO.CO.

N°11. Résultats des superficies emblavées de cultures vivrières durant SOTO.CO.I (1977-82) en hectares.

N°12. Précédents culturaux.

N°13. Résultats de la comparaison des rendements du cotonnier en cohabitation avec deux variétés de maïs.

N°14. Fumure minérale (coton).

N°15. Travaux et soins d'entretien.

N°16. Nature des activités agricoles exécutées par les différents éléments humains sur l'exploitation agricole.

N°17. Savanes.

N°18. Plateaux Sud :Répartition des exploitations et de leur superficie cultivée selon leur taille des exploitations.

N°19. Outils traditionnels et leur utilité dans les zones cotonnières.

N°20. Effectif du cheptel vivant togolais 1979-80.

N°21. Travail du sol: nature du labour, superficie coton 1984-85.

N°22. Superficie en ha Stade 0, 1984-85.

N°23. Superficie en ha. Stade I, 1984-85.

N°24. Superficie en ha. Stade II, 1984,85.

N°25. Superficie en ha. Stade III, 1984-85.

N°26. Evolution des superficies cotonnières.

N°27. Stratification sociale des producteurs SO.TO.CO.

N°28. Coût de production et valeur monétaire de la main-d'oeuvre familiale en F.CFA (prix 1983).

N°29. Evolution des prix d'achat comparés aux producteurs céréales/coton,

N°30. Rapport monétaire coton/vivrier à l'hectare en F.CFA.

N°31. Modification des surfaces en coton par paysan en 1984-85 par rapport à 1983-84 (en %).

N°32. Raisons aux modifications des surfaces de production habituels en 1984-85.

N°33. Raisons des productions habituelles 1984-85 d'augmenter leur surface, 1985-86.

N°34. Les nouveaux producteurs de coton, campagne 1984-85.

N°35. Les intentions des nouveaux producteurs de coton, campagne 1985-86.

N°36. Les raisons des nouveaux producteurs 1984-85 de cultiver du coton.

N°37. Les principales cultures vivrières et commerciales (de rente) des nouveaux producteurs de coton 1984-85.

N°38. Raisons des non-producteurs à produire du coton 1985-86.

N°39. Raisons des non-producteurs à ne pas produire du coton 1985-86.

N°40. Niveau des ristournes et projets retenus par les groupements villageois SO.TO.CO (campagne 1984-85).

N°41. Recouvrement crédit coton.

N°42. Vente à l'avance des intrants sur les marchés de coton, campagne 1984-85.

— A N N E X E S —

Tableau 1

Récapitulatif rendements moyens principales Cultures (1972 - 82)

En Tonnes par Ha

Régions / Produits	Savanes	La Kara	Centrale	Plateaux	Observations
COTON	0, 751	0, 816	0, 895	0, 996	Obtenu à partir des achats sur 3 ans
Sorgho/MIL	0, 700	0, 650	0, 800		
ARACHIDE décortiquée	0, 500	1, 200		0, 800	
Maïs	1, 550	1, 350		1, 350	
IGNAMES	7, 050	7, 800	9, 950	9, 700	
HARICOT	0, 150			0, 550	
MANIOC		10, 000	9, 500	16, 500	
	0, 950	1, 200	1, 250	1, 150	

* Source : Direction des Statistiques Agricoles (TOGO)

Tableau N° 2 — Evolution des surfaces cotonnières (hectares Hirsutum)

	1961/62	1971/72	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86[3]
Burkina-Faso	22 925	74 056	68 005	79 245	68 767	71 714	82 030	74 948	65 240	71 970	76 790	**82 300**	85 000
Côte-d'Ivoire	272	51 400	65 457	64 767	87 549	107 254	122 983	126 310	124 609	128 384	136 353	145 824	153 054
Mali (1)	42 503	77 338	87 411	107 309	99 575	113 621	118 612	102 352	79 162	97 868	104 459	113 198	139 218
Niger	5 770	20 295	16 409	12 707	7 535	9 044	4 727	4 230	2 097	1 677	3 848	4 627	5 000
Sénégal		18 318	39 206	43 845	47 109	48 299	30 908	29 913	31 977	42 018	33 353	**46 337**	40 000
Togo (2)	232	9 093	18 784	8 958	6 649	15 867	26 321	29 130	23 480	27 316	30 317	43 562	75 000
Afrique de l'Ouest	71 702	250 500	295 272	316 831	317 184	365 799	385 581	366 883	326 565	369 233	385 120	**435 848**	497 272
Cameroun	63 612	99 045	73 178	59 930	48 436	47 130	56 594	65 227	63 242	54 629	71 092	73 316	92 500
Centrafrique	128 900	133 499	132 425	119 629	117 282	115 595	82 242	82 175	53 612	68 495	72 007	79 563	83 000
Tchad	299 843	301 906	336 492	318 781	283 978	267 300	179 821	166 485	133 899	137 734	175 760	141 933	150 000
Afrique centrale	492 355	534 450	542 095	498 340	449 696	430 025	318 657	313 887	250 753	260 858	318 859	**294 812**	325 500
Madagascar	1 495	10 851	16 341	17 515	20 403	22 213	17 898	16 985	18 724	17 431	19 929	23 595	32 929
Surface totale	565 552	795 801	853 708	832 686	787 283	818 037	722 136	697 755	596 042	647 522	723 908	**754 255**	855 701

(1) Zone Cmdt seule.
(2) Région maritime non comprise de 77/78 à 81/82;
(3) Prévisions au 10 février 1986.

Tableau N° 3

ÉVOLUTION DES SURFACES LABOURÉES MÉCANIQUEMENT (ha culture attelée et motorisée)

	1961/62	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	**1983/84**	1984/85[3]
BURKINA		9 700	8 658	13 690	23 449	20 497	26 157	28 201	27 350	36 187	**44 490**	**43 562**	30 000
CÔTE-D'IVOIRE		3 927	4 723	11 009	13 828	19 150	23 997	30 052	34 917	34 313	34 787	**37 721**	38 000
MALI (1)		38 968	39 770	51 768	68 283	68 337	79 085	85 712	80 315	67 788	87 823	**92 425**	100 242
NIGER		1 147	1 620	1 172	1 318	805	700	269	744	1 250	869	1 322	1 350
SÉNÉGAL		19 689	23 229	26 655	**26 791**	27 179	27 531	19 251	14 232	18 338	22 029	**20 038**	24 782
TOGO (2)		332	430	590	500	551	718	1 368	**4 266**	1 800	2 500	**3 596**	3 200
AFRIQUE DE L'OUEST		73 763	78 430	104 884	134 169	136 519	158 188	164 853	161 824	159 676	192 498	**198 664**	197 574
% surface totale		31 %	30 %	36 %	42 %	43 %	43 %	43 %	44 %	49 %	52 %	**52 %**	46 %
CAMEROUN	2 559	22 216	27 300	29 143	26 450	23 583	33 345	40 359	**44 862**	40 295	34 769	**41 494**	52 150
CENTRAFRIQUE		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	2 000	1 395	1 500	**5 100**	6 500
TCHAD		115 516	197 305	**213 204**	195 427	195 427	203 695	148 750	128 243	110 431	102 634	**115 692**	107 000
AFRIQUE CENTRALE		142 732	229 605	**247 347**	226 877	224 010	242 040	194 109	175 105	152 121	138 903	**162 286**	165 650
% surface totale		31 %	49 %	46 %	46 %	50 %	56 %	**61 %**	56 %	**61 %**	53 %	**51 %**	56 %
MADAGASCAR	1 495	13 361	16 030	16 325	17 515	20 403	22 213	17 898	16 971	18 627	17 431	19 724	23 000
% surface totale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	**99 %**	97 %
TOTAL LABOURÉ		229 856	324 065	368 556	378 561	380 932	**422 441**	376 860	353 900	330 424	348 832	**380 674**	386 224
% surface totale		32 %	43 %	43 %	45 %	48 %	52 %	52 %	51 %	**55 %**	54 %	**53 %**	51 %

(1) Zone C.M.D.T. seule.
(2) Région maritime non comprise pour les campagnes 1977/78 à 1981/82.
(3) Prévisions.

Tableau N° 4 — ÉVOLUTION DES SURFACES FERTILISÉES (ha fumure minérale)

	1961/62	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	**1983/84**	1984/85[3]
BURKINA		18 812	20 170	26 848	37 245	31 904	42 608	55 178	49 469	53 929	58 734	**63 423**	66 596
CÔTE-D'IVOIRE	67	53 272	57 797	60 663	60 080	84 914	102 865	119 295	125 214	123 622	126 284	**129 475**	140 000
MALI (1)	228	48 229	47 466	63 367	75 741	80 735	90 990	**97 307**	88 551	64 008	76 665	**93 311**	103 321
NIGER		7188	622	756	710	740	711	644	811	**994**	826	**765**	685
SENEGAL		28 134	37 105	38 127	42 173	43 845	**45 394**	29 864	28 464	31 507	41 617	**33 060**	46 047
TOGO (2)	10	3 569	6 704	6 900	6 820	5 350	11 277	15 309	**25 867**	20 410	24 341	**25 625**	39 500
AFRIQUE DE L'OUEST	305	152 734	169 864	196 661	222 769	247 488	293 845	317 597	318 376	294 470	328 467	**345 659**	396 149
% surface totale	0 %	63 %	66 %	67 %	70 %	78 %	80 %	82 %	87 %	90 %	89 %	**90 %**	91 %
CAMEROUN		22 452	25 995	26 329	26 580	25 597	35 128	48 288	56 820	56804	46 730	**64 578**	67 455
CENTRAFRIQUE	1 040	**27 194**	15 162	16 524	7 223	13 862	6 399	16 000	6 609	12 002	12 660	**15 349**	21 242
TCHAD	3 695	54 852	74 976	127 453	131 359	120 251	**137 100**	100 270	70 940	56 254	75 986	**97 606**	78 000
AFRIQUE CENTRALE	4 735	104 498	116 133	170 306	165 162	159 710	**178 627**	164 558	134 369	126 060	135 376	**177 533**	166 697
% surface totale	1 %	22 %	25 %	31 %	33 %	36 %	42 %	52 %	43 %	50 %	52 %	**56 %**	57 %
MADAGASCAR	371	12 691	15 798	11 771	12 712	13 684	**16 279**	14 782	13 615	13 392	13 500	**14 456**	13 400
% surface totale	25 %	95 %	**98 %**	72 %	73 %	67 %	73 %	83 %	80 %	72 %	77 %	**73 %**	57 %
TOTAL FERTILISÉ	5 411	269 923	301 795	378 738	400 643	420 882	488 751	496 937	466 360	433 922	477 343	**537 648**	576 246
% surface totale	1 %	37 %	40 %	44 %	48 %	53 %	60 %	69 %	67 %	73 %	**74 %**	**74 %**	77 %

(1) Zone C.M.D.T. seule (2) Région maritime non comprise pour les campagnes 1977/78 et 1981/82 (3) Prévisions

Tableau N° 5 — ÉVOLUTION DES SURFACES TRAITÉES (ha traités au moins 3 fois)

	1961/62	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	**1983/84**	1984/85[3]
BURKINA		18 710	22 022	28 404	41 988	30 641	43 502	49 547	47 742	41 097	47 108	**54 178**	60 800
CÔTE-D'IVOIRE	241	56 876	55 971	63 388	64 767	87 549	107 254	122 983	126 310	124 433	128 384	**136 353**	145 824
MALI (1)	312	58 364	61 764	82 149	88 094	92 372	89 840	**97 863**	75 322	61 527	75 723	**83 824**	77 094
NIGER		851	848	1 312	**1 680**	899	250	1 242	894	1 017	1 050	**850**	750
SÉNÉGAL		28 464	38 022	37 029	41 180	43 900	**46 484**	29 819	28 365	31 925	41 998	**31 974**	46 263
TOGO (2)	21	8 700	8 210	9 419	8 942	4 710	13 218	23 679	27 072	23 211	26 460	**30 000**	43 400
AFRIQUE DE L'OUEST	574	171 965	186 837	221 701	246 651	260 071	300 548	325 133	305 705	283 210	320 723	**337 179**	374 131
% surface totale	1 %	71 %	72 %	75 %	78 %	82 %	82 %	84 %	83 %	87 %	87 %	**88 %**	86 %
CAMEROUN	524	6 772	11 641	14 093	17 348	22 300	34 800	48 261	54 896	56 720	46 645	**64 578**	67 455
CENTRAFRIQUE	1 040	49 918	**61 239**	52 742	50 740	37 276	39 761	40 835	42 302	22 286	34 132	**40 360**	47 134
TCHAD	3 230	54 344	74 976	82 241	**131 301**	96 523	110 000	100 270	70 940	55 736	75 986	**96 986**	77 500
AFRIQUE CENTRALE	4 794	111 034	147 856	149 076	199 389	156 099	184 561	189 366	168 138	134 742	156 763	**201 924**	192 089
% surface totale	1 %	24 %	31 %	27 %	40 %	35 %	43 %	59 %	54 %	54 %	60 %	**63 %**	65 %
MADAGASCAR	1 495	13 359	16 089	16 341	17 506	20 403	**22 093**	17 898	16 971	18 724	17 467	**19 929**	23 000
% surface totale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**	97 %
TOTAL TRAITÉ	6 863	296 358	350 782	387 118	463 546	436 573	507 202	532 397	490 814	436 676	494 953	**559 032**	589 220
% surface totale	1 %	41 %	47 %	45 %	56 %	55 %	62 %	74 %	70 %	73 %	76 %	**77 %**	78 %

(1) Zone C.M.D.T. seule.
(2) Région maritime non comprise pour les campagnes 1977/78 à 1981/82.
(3) Prévisions.

Tableau N° 6

Evolution des rendements agricoles (kg coton-graine hirsutun par ha)

	1961/62	1971/72	1983/84	1984/85	1985/86 (2)
Burkina-Faso	102	380	1 033	1 071	1 176
Côte-d'Ivoire	882	944	1 044	1 454	1 392
Mali (1)	139	872	1 294	1 229	1 350
Niger	401	408	1 035	839	1 000
Sénégal		1 156	913	1 000	663
Togo (2)	125	642	812	1 257	1 133
Afrique de l'Ouest	150	716	1 080	1 261	1 242
Cameroun	395	436	1 330	1 330	1 324
Centrafrique	213	347	464	572	651
Tchad	156	359	902	667	700
Afrique centrale	202	370	898	806	865
Madagascar	1 611	1 999	1 324	1 470	1 215
Rendement moyen	199	501	1 007	1 083	1 097

(1) Zone Cmdt seule.
(2) Prévisions du 10 février 1986.

Tableau N° 7

— ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COMMERCIALISÉE (tonnes coton-graine)

1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	**1983/84**	1984/85[2]
28 126	32 574	26 669	30 563	50 695	55 253	38 043	59 957	77 520	62 539	57 534	75 572	**79 287**	82 000
48 527	52 798	58 465	59 939	65 042	75 413	102 929	114 886	142 975	136 603	135 370	**156 983**	**142 347**	180 000
67 939	66 183	50 876	61 182	103 391	118 875	113 761	127 690	**150 542**	108 052	96 464	127 601	**140 625**	131 500
8 271	5 187	3 481	7 911	**11 128**	7 150	3 816	4 370	3 022	2 852	1 791	2 009	**3 982**	3 500
21 169	23 283	32 854	42 099	30 685	45 208	37 166	33 806	26 848	20 607	41 007	**47 081**	**30 461**	50 000
7 065	5 885	8 786	10 778	9 772	7 063	4 537	14 365	20 374	24 018	21 243	**27 483**	**24 751**	52 000
181 097	185 910	181 131	212 472	270 713	308 962	300 252	355 074	421 301	354 671	353 409	**436 729**	**421 453**	499 000
43 197	45 296	27 837	40 043	49 462	47 766	40 682	59 496	80 335	84 344	79 819	72 368	**94 580**	98 000
46 260	51 779	45 732	47 517	33 493	41 039	28 121	32 150	27 763	22 599	17 242	28 600	**33 406**	49 000
108 482	104 037	114 394	143 641	**174 062**	147 384	125 279	136 856	91 297	85 716	71 391	102 118	**158 500**	90 000
197 939	201 112	187 963	231 201	257 017	236 189	194 082	228 502	199 395	192 659	168 452	203 086	**286 486**	237 000
21 695	23 882	30 628	33 290	30 728	34 731	**37 081**	32 934	29 957	23 210	27 962	25 981	**26 381**	34 674
400 731	410 904	399 722	476 963	558 458	579 882	531 415	616 510	650 653	570 540	549 823	665 796	**734 320**	770 674

Tableau N°8 **ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE FIBRE** (tonnes)

	1961/62	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	**1983/84**	1984/85[2]
BURKINA	802	9 823	11 328	18 168	20 243	13 902	22 347	28 715	23 315	21 628	28 817	**30 074**	31 200
CÔTE-D'IVOIRE (1)	1 240	23 075	23 931	26 245	30 733	41 406	46 709	59 021	55 682	56 454	**65 749**	**58 402**	74 000
MALI (1)	3 927	18 979	22 982	39 191	45 467	42 265	48 163	**56 128**	40 624	38 065	49 876	**54 242**	51 300
NIGER	787	1 263	2 854	**4 157**	2 576	1 350	1 486	1 210	1 164	732	802	1 562	1 400
SÉNÉGAL		11 894	15 343	11 391	16 750	13 358	12 657	9 680	7 225	15 257	**18 421**	11 747	19 500
TOGO (1)	1 925	3 224	4 089	3 500	2 886	1 770	5 450	7 750	9 100	8 280	**11 300**	10 300	21 600
AFRIQUE DE L'OUEST	8 681	68 258	80 527	102 652	118 655	114 051	136 812	162 504	137 110	140 416	**174 965**	**166 327**	199 000
CAMEROUN	8 851	10 378	15 105	19 063	18 175	15 365	23 315	30 813	32 250	30 710	28 558	**36 914**	38 150
CENTRAFRIQUE	9 918	16 417	**17 343**	12 080	15 498	10 343	11 700	10 416	8 355	6 132	10 264	12 087	17 700
TCHAD	17 240	42 956	53 159	**64 606**	53 998	45 402	50 144	33 175	31 224	26 190	38 126	**59 917**	34 000
AFRIQUE CENTRALE	36 009	69 751	85 607	95 749	87 671	71 110	85 159	74 404	71 829	63 032	76 948	**108 918**	89 850
MADAGASCAR	883	11 550	12 860	11 920	13 455	**14 068**	12 740	11 545	8 995	10 535	9 960	**10 150**	13 400
PRODUCTION TOTALE	45 573	149 559	178 994	210 321	219 781	199 229	234 711	248 453	217 934	213 983	261 873	**285 395**	302 250

(1) Production nationale.
(2) Prévisions.

Tableau N°9

Evolutions de la production de fibre (tonnes), des rendements à l'égrenage (% fibre/coton-graine commercialisé) et des rendements fibre (kg fibre par ha)

	Production de fibre		Rendements à l'égrenage		Rendements fibre	
	1984/85	1985/86 (3)	1984/85	1985/86 (3)	1984/85	1985/86 (3)
Burkina-Faso	34 381	39 000	39,0 %	39,0 %	418	459
Côte-d'Ivoire (1)	88 418	89 500	41,7 %	42,0 %	606	585
Mali (1) (2)	55 392	72 500	38,4 %	38,6 %	472	521
Niger	1 478	1 950	38,1 %	39,0 %	319	390
Sénégal	18 937	10 300	40,9 %	38,9 %	409	258
Togo (1)	23 250	36 000	42,5 %	42,4 %	534	480
Afrique de l'Ouest	221 856	249 250	40,4 %	40,4 %	504	501
Cameroun	38 254	48 250	39,2 %	39,4 %	522	522
Centrafrique	17 017	20 250	37,4 %	37,5 %	214	244
Tchad	35 526	40 000	37,5 %	38,1 %	250	267
Afrique centrale	90 797	108 500	38,2 %	38,5 %	308	333
Madagascar	13 400	16 500	38,6 %	41,3 %	568	501
Production totale	326 053	374 250	39,7 %	39,9 %	430	437

(1) Production nationale s'agissant de la production de fibre et des rendement à l'égrenage.
(2) Zone Cmdt seule s'agissant des rendements fibre.
(3) Prévisions au 10 février 1986.

Développement Industriel et coton au Togo (1982) - PDR

Dapaon : Garage

Kara : Usine égrenage - filature - garage

Blitta : Usine égrenage (projet)

Atakpamé : Siège SOTOCO - garage - filature

Notsé : Usine égrenage - garage

Lomé - Huilerie - Exportation Fibre - huile

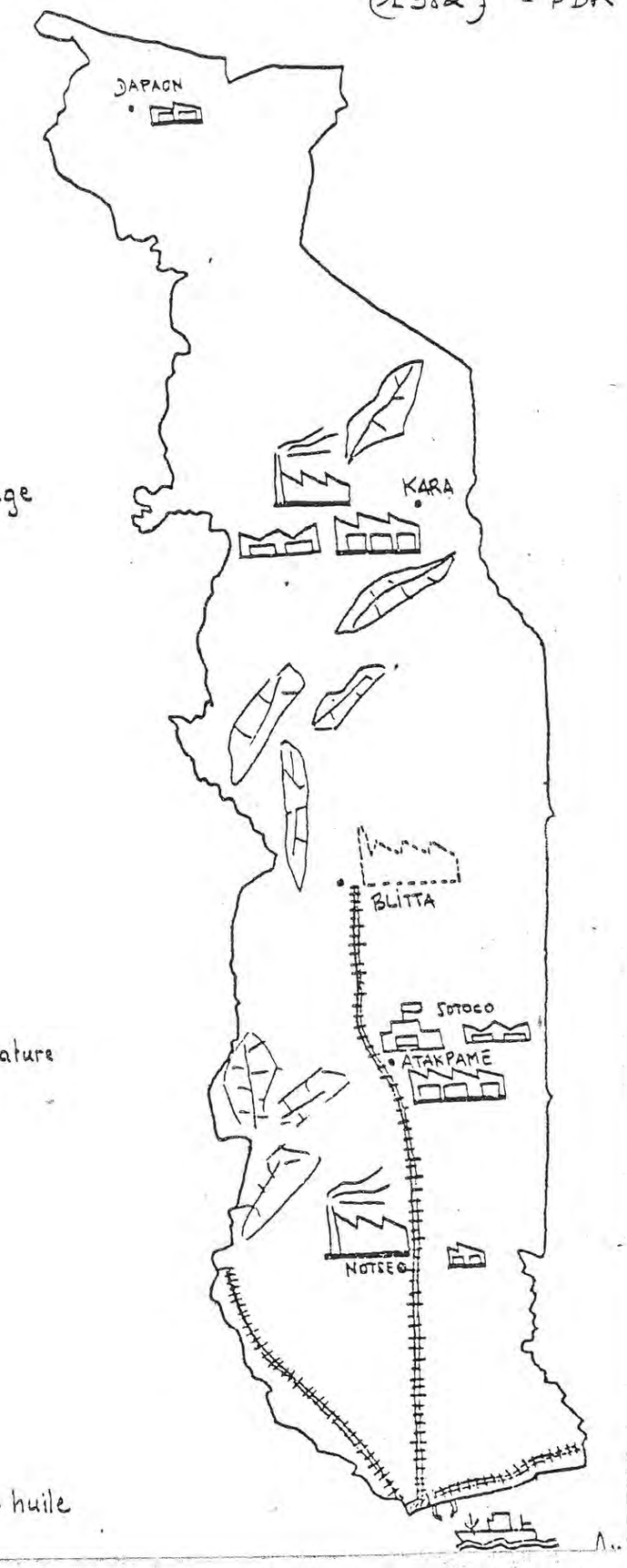

Périmètres en régie de la SOTOCO (1982)

1. Borgou
2. Galangashie
3. Kanté
4. Léon
5. Kabou
6. Kitangbao
7. Blitta
8. Kamina
9. Ebeva
10. Kpalongo
11. Tutu
12. Notse
13. Adjayac Kopé
14. Talo

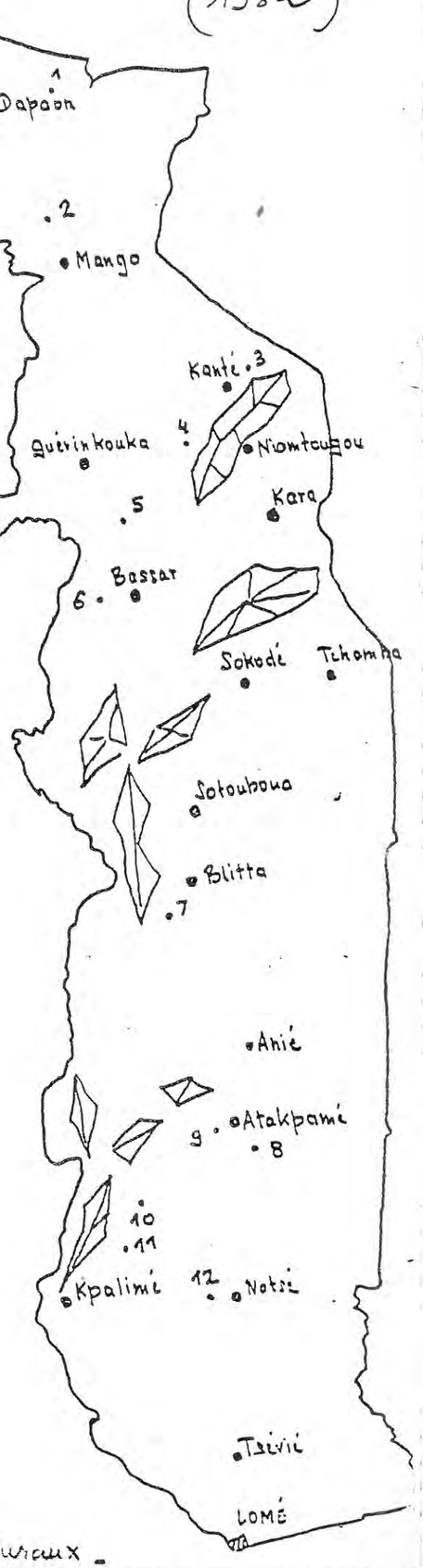

NB: Seuls Kamina, Ebeva, Adjayac Kopé et Talo démarrent opérationnels - Le reste est soit supprimé ou affecté aux Jeunes Ruraux -

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. DOCUMENTS RELATIFS AU TOGO

1. Ministère

TOGO : Ministère du Plan et de la Réforme Administrative.
Plan du Développement Economique et Social: 1981-1985
Lomé, Ministère du Plan (TOGO), 268p.

2. SOTOCO

- Société Togolaise du Coton (SOTOCO): Les principales cultures vivrières. Atakpamé - SOTOCO, 1979, 32p. (Fiches Techniques IRAT, à l'usage des Agents d'encadrement)
- Société Togolaise du Coton (SOTOCO): Rapport annuel Direction Technique-SOTOCO-Atakpamé, 1985, 169p.
- SOTOCO: Rapport d'activités Unité de Suivi et d'Evaluation-USE SOTOCO, Atakpamé, 1984-1985, 68p.

3. Documents divers (Togo)

- A. K. : L'histoire de la culture du coton au Togo-in: Le Courrier n 72 - Bruxelles, Mars-Avril 1982, pp42-43.
- BAROMI (Edoh): Le système d'encadrement de la culture cotonnière dans les plateaux au Togo et son incidence sur les systèmes productifs.
Montpellier, IAM, 1985. (Mémoire Master of Science) 110p.
-DURUFLE (Gilles) et PAPAZIAN (Vatché): Synthèse des Evolutions Coton, Café, Cacao, Développement de la région maritime au Togo. Montpellier, Juin 1984.
-EKLU (Agbewanou): Analyse socio-économique de l'opération de mise en valeur agricole de la valée de la Kara:
FED-Kara (agbassa) au Togo.
Montpellier, Université Montpellier I, Octobre 1985, 77p. (Mémoire pour l'obtention de DEA-Economie Rurale

Agro-Alimentaire).

-NAPO (Zoumaro): Essai d'analyse des possibilités de développement rural de la sous-région de Bassar (Togo)
Montpellier, IAM, I979-I980, 47p.
(Mémoire DSPU)

-SCHWARTZ (Alfred): Le paysan et la culture du coton au Togo.
Montpellier-ORSTOM N°I86, I985, I06p.

-ONI (Kokouvi): Le problème vivrier dans les zones cotonnières au Togo: Cas de la région des Plateaux-Sud (Notsé) durant les trois campagnes 8I-84, Notsé (Togo), Juillet I984, 38p (Rapport de titularisation).

II. DOCUMENTS GENERAUX DE METHODOLOGIE ET D'ANALYSE

-BADOUIN (Robert): Economie Rurale.
Paris, Armand Colin, I97I, 598p.

-BELLONCLE (Guy): Le chemin des villages.
Paris, (L'Harmattan), I984 , 286p

-BOIRAIL P. , LANTERI J. F. , OLIVIER DE SARDNA J.P. : Paysans, Experts et Chercheurs en Afrique Noire.
Karthala, Paris , Sept. I985 , 224p.
(Sciences sociales et développement).

-BOURRINET (Jacques) et FLORY (Maurice) : L'ordre alimentaire mondial.
Paris-Economica , I982 , 329p.

-CAMPAGNE (Pierre) : Introduction au Développement Rural. Cours IAMM Janvier I985 , 28p.
(Analyse des zones rurales et des systèmes de production).

- CAMPAGNE (Pierre) : Analyse des zones rurales.
Montpellier , IAM , I04p.

-CAMPAGNE (Pierre) et QUINTON (Véronique) : La production et les échanges de Coton en Méditerranée.
Montpellier , Fév. I986, 67p.
(Seminaire Le "Coton en Méditerranée et au Moyen-Orient" 3-7 Mars I986).

-DUPRIEZ (Hugues) : Paysans d'Afrique Noire
Paris , L'Harmattan , I982 , 255p.

-Dynamiques Agricoles en Zones Forestières. in:
Les Cahiers de la recherche-Développement N°8 ,
Octobre I985 - DSA ' CIRAD , Montpellier , 74p.

-FAURE (Guy) , JALLAS (Eric) , RAYMOND (Georges) : Systèmes de Production en zone cotonnière d'Afrique- Proposition d'une démarche pour le conseil de gestion-
Communication au 4e Congrès de l'Association Européenne des Economistes agricoles-
DSA - CIRAD , Montpellier , 3-7 Sept. I984
(Marchés et Prix Agricoles)

-LABONNE (Michel): Les causes internes du déficit alimentaire en Afrique de l'Ouest.
Montpellier , Mai I984 , I8p.
(Serie Etudes et Recherche N 83)

-LEBEAU (R.) : Les grands types de structures agraires dans le monde.
Paris , Masson , 3e éd. , I979 , I58p.

-Le Suivi et l'évaluation de Projets de Développement Rural.
in: Les Cahiers de Recherche-Développement. N 5
Janvier I985 , DSA'CIRAD

-McNAMARA (R. S.): L'Afrique SubSaharienne: un avenir difficile.
Conférence à la mémoire de Sir John Crawford.
Washington , BIRD , Ier Nov. I985 , 5Ip.

-MICHAILOF (Serge): LES apprentis sorciers du développement.
Paris , Economica , I984 , 266p.

-SALINAS (J.L.): Eléments pour l'élaboration de programme de vulgarisation agricole.
Montpellier , IAM , I985 , I56p.
(Cours IAM , I984-I985)

-SALINAS (J.L.): Strategie de Formation pour le développement:
Note de travail , Montpellier , IAM , I985, 95p.
(Cours IAM , IAM I984-I985).

ONI Nawena Kokouvi
- Cultures vivrières
culture de rente
cas des zones coton-
-nières au Togo
30467

NOM DU LECTEUR	SORTI LE :
SAMLABA	06-2-89
H. François	17-11-89